

ISSN : 2352-9962
E-ISSN : 2572-0147
Legal Deposit: 3345-2014



**Journal of Financial, Accounting
And Managerial studies**

ISSN : 2352-9962
E-ISSN : 2572-0147



Journal of Financial, Accounting and Managerial studies
An International Biannual Scientific Journal

Published by COFIFAS Labotary, Oum El Bouaghi University-Algéria

Honorary President

Pr.Farida Hobar

Director of the journal

Pr. Mahmoud Djemam

Director of publication

Pr. Abdelkader Nouri

Editor in Chief

Dr. Zoubeir AYACHE

Editorial Board:

Dr. Djebar BOUKETIR

Dr. Abdelwaheed SERARMA

Dr. Mohamed Cherif Benzouai

Dr.Amel BOUSSMINA

Dr.Mohamed Amine Walid TALEB

Dr.Bilel ZOUWIWACHE

Dr.Hamza BOUKEFA

Dr.Abdelwahab CHENIKHAR

Number 09 / Juin 2018

Journal of Financial, Accounting and Managerial studies

ISSN : 2352-9962

E-ISSN : 2572-0147

About the Journal

Journal of Financial, Accounting and Managerial studies (JFAMS) is a double blind peer-reviewed journal published two times a year by **COFIFAS Labotary, Oum El Bouaghi University, Algeria**. The journal publishes research paper in economy, acconting, finance and management. **JFAMS** is open for academic world and research institutes, graduate students and PhD condidates, academic and non-academic researchers and research team. Our goal is to provide original, relevant, and timely informatios from diverse sources ; to write and published with absolute integrity ; and to serve as effectively as possible the needs of those involved in all economic areas. If your research will help us achieve these goals, we would like to bear from you. **JFAMS** provide immediate open access to its content on the principle that making the research freely avaible to the public supporting a greater global exchange of knowledge. All manuscripts are subject to a double blind peer review by our experts.

L'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès: état des lieux, essai d'analyse et perspectives

Entrepreneurship in the Fez-Meknes region: state of play, analysis and perspectives

BAKOUR Chafik

Abdelali SEBAOUI Ait

SOU DEN Jalila

L'école nationale de commerce et de gestion de Tanger, Maroc

l'université Mohamed V Agdal –Rabat, Maroc

chafikbakour@gmail.com

abdelali.sebaoui@usmba.ac.ma

aitsoudane@gmail.com

تاريخ التسليم: (2018 /02/ 04)، تاريخ التقييم: (2018 /04/ 08)، تاريخ القبول: (2018/05 /13)

Résumé :

Le présent article se veut une occasion pour faire le point sur le statu quo de l'activité entrepreneuriale dans la région Fès-Meknès et de se forger une idée claire sur cette activité et sa répartition spatiale au niveau régional.

L'entrepreneuriat, dans une région ou dans un territoire, est une affaire non seulement de personnes ayant un projet, voire même une idée d'entreprendre, mais aussi des pouvoirs publics et de tous les acteurs régionaux (CRI, Conseil régional, Administration fiscale, Banques, Organismes sociaux etc.) afin de promouvoir l'esprit et le goût d'entreprendre, pour basculer vers une région entrepreneuriale par excellence. En effet, la région est devenue le pivot de la vie économique et sociale, elle doit faire face à deux exigences : assurer et garantir le bien-être socio-économique de la population par la création d'emploi, et par voie de conséquence la réduction du chômage, d'une part. D'autre part, développer l'économie via l'adaptation des politiques et stratégies appropriées.

Mots-clés : Entrepreneuriat, entrepreneur, région entrepreneuriale.

Abstract :

Entrepreneurship, in a region or territory, is a business not only of people with a project, or even an idea of entrepreneurship, but also of public authorities and all regional actors (CRI, Regional Council, Tax Administration, Banks, Social Organizations, etc.) to promote entrepreneurial spirit and taste, to move towards an entrepreneurial region par excellence. In fact, the region has become the backbone of economic and social life, it has to face two requirements: to ensure and guarantee the socio-economic well-being of the population through the creation of employment, and consequently the reduction of unemployment, on the one hand. On the other hand, develop the economy by adapting appropriate policies and strategies.

Keywords: Entrepreneurship, entrepreneur, entrepreneurial region

Introduction

Il va sans dire qu'au Maroc, le domaine de l'entrepreneuriat ne cesse de connaître une évolution prompte et sans précédent. Ceci est dû à la volonté visionnaire des pouvoirs publics pour résorber le problème de chômage d'une part et pour déployer une culture entrepreneuriale s'incarnant dans le développement de l'action entrepreneuriale d'autre part.

A ce niveau, il convient de signaler que la volonté des pouvoirs publics se justifie par l'encouragement de l'initiative privée à travers une panoplie d'avantages fiscaux et financiers qui va de pair avec la mise en place d'un environnement institutionnel propice à l'émergence des nouveaux entrepreneurs. De même, les universités ainsi que les établissements qui en relèvent, les institutions de formation professionnelle et les structures d'appui et d'accompagnement à la création d'entreprises sont les piliers de l'environnement institutionnel dédiés aux futurs entrepreneurs.

En outre, suite à la concrétisation du projet de la régionalisation avancée qui a confié aux régions un objectif primordial qui consiste à construire une économie solide afin d'améliorer le bien-être des citoyens, les pouvoirs publics se trouvent dans l'obligation de mettre au centre de leurs décisions et stratégies la promotion de l'entrepreneuriat vue son rôle incontournable que joue dans le développement socio-économique.

En effet, la promotion de l'entrepreneuriat est une nécessité qui incombe à tous pays et régions du fait que l'acte d'entreprendre participe à la dynamique économique et sociale. Quand un pays ou une région veut devenir compétitif, les acteurs responsables doivent veiller à ce qu'un grand nombre de la population soit sensibilisé à l'esprit entrepreneurial. L'esprit

d'entreprendre est à la base de création d'emplois, l'amélioration de la compétitivité, la restructuration et la redynamisation des économies ainsi que la lutte contre le chômage et la pauvreté. D'où le rôle indispensable de l'entrepreneuriat pour le développement régional.

La région, aussi, est devenue un territoire qui doit répondre, à la fois, aux défis de la mondialisation et à la nécessité d'améliorer le niveau de vie de sa population. Pour ce faire, devenir une région forte économiquement est la réponse.

A ce niveau, le présent article a pour objectifs de dresser un état des lieux de l'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès pour se forger une idée claire sur sa politique de promotion de l'activité entrepreneuriale et d'identifier ses perspectives. Pour ce faire, on va exploiter les données statistiques inhérentes à la création des entreprises dans ladite région. Les données sont obtenues auprès du Centre Régional d'Investissement de la région Fès-Meknès (CRI) et de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), elles concernent les années 2015 et 2016 et également l'année en cours jusqu'au 30 septembre. De plus, et afin de façonner une image plus représentative de l'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès, il est évident de s'intéresser, également, au phénomène de disparition des entreprises sans aller plus loin en tentant d'identifier les facteurs d'échecs qui peuvent être liés à la fois à l'entrepreneur lui-même et au milieu où il a essayé de développer son propre affaire. En ce qui concerne les données statistiques concernant le phénomène de disparition des entreprises, elles sont obtenues auprès de l'OMPIC.

Cependant, il est primordial de passer, de prime abord, par une simple revue de littérature pour appréhender le concept d'entrepreneuriat, en

mobilisant seulement, quelques théories qui traite cette notion comme étant une création d'une nouvelle organisation. Ensuite, il parait important, vu la thématique abordée, de s'efforcer en essayant de mettre l'accent sur quelques outils permettant aux régions de basculer vers des régions entrepreneuriales. Ceci dit que chaque région doit déployer et mobiliser plus d'efforts et de moyens pour améliorer sa compétitivité inter-régionales à travers l'enracinement de la culture entrepreneuriale; encouragement des jeunes entrepreneurs en leurs octroyant des avantages, notamment, au démarrage ; améliorer l'attractivité régionale ; etc.

I. Cadre conceptuel de l'entrepreneuriat

A ce niveau, il n'est certes pas question, ni de résumer toutes les approches disciplinaires et toutes les écoles de pensée qui ont contribué à la genèse de l'entrepreneuriat, ni d'entrer dans un débat visant à comparer les différentes recherches menées sur l'entrepreneuriat. Sachant que ce domaine de recherche a fasciné et continue de fasciner tout le monde, opérateurs économiques, acteurs politiques, chercheurs, tous s'intéressent à l'entrepreneuriat car il s'agit d'un phénomène économique et social.

Comme il a été déjà signalé, en introduisant cet article, notre propos est simplement d'effleurer les courants les plus dominants qui assimilent l'entrepreneuriat à une création d'entreprise.

1. L'émergence organisationnelle

Selon le chercheur français Thierry Verstraete. (2001), l'entrepreneuriat peut être assimilé à une création d'une nouvelle organisation. Dans cette perspective, étudier l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités permettant à un individu de créer une nouvelle entité. L'émergence

organisationnelle est le processus d'organisation qui mène à la création d'une nouvelle entreprise ou organisation.

Or, d'autres chercheurs soulignent que l'entrepreneuriat ne requiert pas, mais peut inclure, la création d'une nouvelle organisation. Ils s'appuient, pour cela, sur les travaux d'Amit, Glosten, Mueller (1993) et de Casson (1982), postulant que l'entrepreneuriat peut se produire au sein d'une entreprise existante (par opposition à la création d'une entreprise pour son propre compte). Ceci dit, qu'il ne faut pas ignorer le processus entrepreneurial qui renferme les autres phénomènes entrepreneuriaux, autres que la création d'entreprise, à savoir : développement, destruction, innovation, délocalisation.

2. Un processus lié à la notion d'opportunité

Notons ici que le concept d'opportunité existe depuis longtemps dans la littérature sur l'entrepreneuriat. Cette deuxième conception de l'entrepreneuriat fondée sur la notion d'opportunité définit ce champ, selon Shane et Venkataraman. (2000), comme étant l'examen approfondi de comment, par qui et avec quels résultats sont découvertes, évaluées et exploitées les dites opportunités de création de futurs biens et services.

Les chercheurs appartenant à ce courant, présupposent l'existence d'une opportunité à saisir. Autrement dit, que la création d'une nouvelle entreprise est liée intimement au processus suivant :

*Existence d'une opportunité → identification
de cette opportunité → transformation de cette
opportunité en réalité économique.*

Toutefois, et d'après les travaux d'Amit, Glosten, Mueller (1993) et de Casson (1982) il convient de signaler qu'une opportunité entrepreneuriale peut être saisie au cours du processus de création de l'activité, c'est-à-dire qu'elle n'est pas toujours le point de départ. En effet, Casson. (1982) assimile les opportunités à des « *occasions où de nouveaux biens, services, matières premières et méthodes d'organisation peuvent être présentés et vendus à un prix plus élevé que leur coût de production* ».

3. De l'esprit d'entreprendre à la création d'entreprise

L'esprit d'entreprendre repose sur trois qualités : le sens de l'initiative, celui de la responsabilité et la capacité à créer. Ces trois qualités dépendent de l'entrepreneur lui-même.

Le sens de l'initiative peut se définir comme étant la capacité de prendre et gérer le risque. Car le risque est toujours omniprésent dans toute affaire. Quant au sens de la responsabilité, elle signifie la capacité d'accepter les réussites mais aussi les échecs. Et en ce qui concerne la capacité à créer, c'est l'aptitude de l'entrepreneur potentiel de passer à l'action en créant son entreprise.

Ainsi, l'esprit d'entreprendre et la faisabilité d'un projet sont des conditions nécessaires mais non suffisantes pour la création des entreprises. Autrement dit, pour qu'un entrepreneur potentiel ayant l'idée d'entreprendre puisse passer à l'action, il doit avoir les moyens et les ressources suffisantes et nécessaires et au moment opportun pour saisir l'occasion de créer son propre affaire.

De même, la création d'entreprise est une affaire commune à tous les acteurs : entrepreneurs, Etat, responsables régionaux, administrations,

banques, etc. En effet, un milieu ou un territoire ou une région qui offre des avantages de toutes natures : financiers, fiscaux, liés à l'infrastructure, aux procédures peuvent stimuler l'esprit d'entreprendre chez la population. Chose qui va contribuer, d'une manière ou d'une autre à l'amélioration du développement socio-économique de ce territoire ou de cette région.

II. Construction d'une région entrepreneuriale

Aujourd'hui la région est devenue une préoccupation de tous les acteurs. Après la concrétisation du fameux projet de la régionalisation avancée, chaque région est tenue de développer sa propre économie qui va de pair avec la promotion et la stimulation de l'entrepreneuriat. C'est dans ce sens qu'il faut mobiliser les moyens nécessaires pour y aboutir. Pour ce faire, les acteurs régionaux doivent placer au centre de leurs stratégies « l'entrepreneur et l'entrepreneuriat » pour hisser leur économie et pour devenir une région entrepreneuriale.

1. Définition d'une région entrepreneuriale

D'après EURADA. (2002), on entend par une région entrepreneuriale, une région dont la population dispose ou acquiert une culture entrepreneuriale et innovante et dont les pouvoirs publics mettent en place des stratégies novatrices en ce qui concerne le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises. D'après cette définition, une région entrepreneuriale est une région qui dispose d'un avantage concurrentiel en matière d'entrepreneuriat et qui est capable de capter davantage les entrepreneurs que les autres régions.

2. La nécessité d'encourager l'esprit d'entreprendre

Un tas de motifs poussent les pouvoirs publics à encourager l'esprit d'entreprendre. Tout d'abord, il convient de signaler que l'esprit

d'entreprendre est considéré comme un moyen de lutte contre la pauvreté et le chômage. En effet, nombreuses études se sont penchées sur les impacts économiques réels de l'entrepreneuriat, de la création d'entreprise et de l'esprit d'entreprendre en matière de création de richesse et d'emploi.

L'esprit d'entreprendre peut également contribuer à la promotion de la cohésion économique et sociale de la région, à stimuler l'activité économique et la création d'emplois ou à intégrer les personnes en chômage ou les démunis dans le monde de travail, et par conséquent, l'amélioration de leur conditions de vie (OCDE. 1998).

3. Un observatoire régional d'entrepreneuriat au service d'une région entrepreneuriale

Pour mener une stratégie à bien, il faut disposer d'une information pertinente et au moment opportun. Une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat ne peut avoir des retombées positives que lorsqu'elle est fondée sur des données représentatives de la réalité entrepreneuriale d'une région. C'est pour cela, que la région doit mettre en place un observatoire régional d'entrepreneuriat. Cet observatoire va jouer un rôle incontournable en matière entrepreneuriale en collectant toutes les informations inhérentes à l'activité entrepreneuriale, en procédant à son actualisation chaque fois qu'il est nécessaire, pour offrir à tous les acteurs économiques une ressource immatérielle de valeur afin de les aider à façonner une idée claire sur l'entrepreneuriat régional.

Cet observatoire constituera un moyen de suivi de près de l'activité entrepreneuriale par tous les acteurs, notamment, les responsables régionaux, chose qui leurs permettront de revoir ou d'adapter leurs politiques de promotion et de la stimulation de l'esprit d'entreprendre.

Le besoin de disposer d'une image assez complète de l'état d'esprit d'entreprise dans la région est réel et impérieux et requiert une action organisée et une démarche scientifique pour produire et entretenir un système d'information fiable et approprié de l'intensité de l'activité entrepreneuriale, de phénomènes de création de nouvelles entreprises, de développement ou de restructuration des entreprises existantes, de disparition, de reprise et de délocalisations (SKOURI. 2016).

III. Le statu quo de l'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès

Les données statistiques, pour dresser l'état des lieux de l'activité entrepreneuriale dans la région Fès-Meknès, sont obtenues auprès du CRI Fès-Meknès et de l'OMPIC. Toutefois, on a exploité seulement les données provenant de l'OMPIC, car on a constaté qu'il y a une discordance entre les données du CRI et celles de l'OMPIC. Notre choix est motivé par le fait que les données fournies par le CRI ne sont pas ventilées par région et par secteurs d'activité et l'absence des données concernant les disparitions des entreprises. De ce fait, cette discordance entre les données fournies par des organismes publics de grande ampleur, tels que le CRI et l'OMPIC, constitue sans doute une contrainte majeure qui entrave la recherche scientifique dans ce champ vital.

Nous se contentons dans cette description de l'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès, vu les données obtenues, à étudier les deux phénomènes entrepreneuriaux suivants : les créations d'entreprises (Personnes physiques et personnes morales) et leur disparition (dissolution).

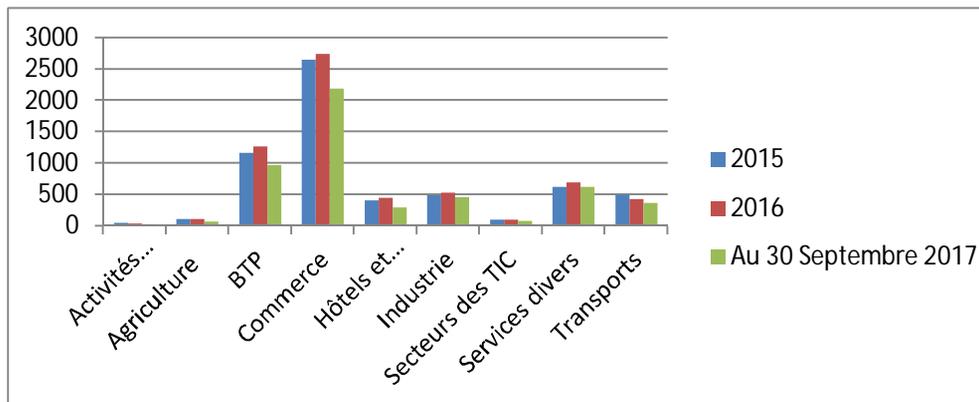
a. Bilan de création des entreprises dans la région

➤ Création des entreprises par secteur et par nature juridique

Secteur / Nature juridique	2015			2016			Au 30 Septembre 2017		
	PM	PP	Total	PM	PP	Total	PM	PP	Total
Activités financières	47	2	49	31	0	31	22	2	24
Agriculture	91	16	107	89	16	105	38	25	63
BTP	837	323	1160	931	336	1267	699	266	965
Commerce	916	1729	2645	940	1807	2747	750	1440	2190
Hôtels et restaurants	119	284	403	134	307	441	94	198	292
Industrie	163	320	483	174	356	530	133	326	459
Secteurs des TIC	58	39	97	74	20	94	52	25	77
Services divers	364	261	625	402	286	688	351	269	620
Transports	166	327	493	149	281	430	115	251	366
TOTAL	2761	3301	6062	2924	3409	6333	2254	2802	5056

Source : OMPIC

Répartition de l'activité entrepreneuriale selon les secteurs d'activité



Source : réalisé par nous-même selon les données de l'OMPIC

D'après les données ci-dessus, il s'avère que l'activité entrepreneuriale a connu une évolution positive entre les années 2015 et 2016 en passant respectivement de 6062 entreprises créées à 6333. Soit une évolution de 4,47%. De même il convient de constater que le nombre des entreprises créées et ayant un statut de personne physique dépassent celui

des sociétés créées ayant une personnalité morale. Ceci peut être expliqué par les facteurs suivants:

- ✓ La création d'une entreprise dont la nature juridique est personne physique ne nécessite pas un capital important lors du démarrage → faible coût de constitution ;
- ✓ Les procédures administratives inhérentes à la création sont allégées ;
- ✓ La liberté dans la prise de décision (pas d'assemblée générale) ;
- ✓ La faiblesse des coûts liés à la fiscalité et aux obligations comptables;

S'agissant de l'année en cours (2017), 5056 entreprises ont été créés jusqu'au 30 septembre 2017. Ce chiffre traduit l'effort déployé par les acteurs responsables en matière de stimulation de l'activité entrepreneuriale.

Par secteurs d'activités, on constate que les deux secteurs de BTP et de commerce accaparent une grande partie de l'activité entrepreneuriale de la région Fès-Meknès. Cela signifie que ces deux secteurs d'activités ont envahis l'esprit entrepreneurial de ladite région car ils présentent une opportunité d'affaires qui n'existe pas dans les autres secteurs.

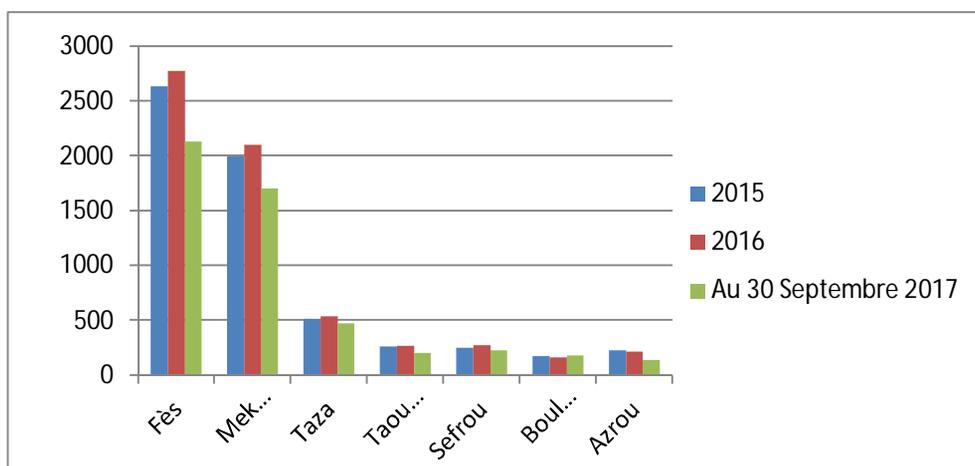
➤ Répartition spatiale de l'activité entrepreneuriale de la région

Région / Nature juridique	2015			2016			Au 30 Septembre 2017		
	PM	PP	Total	PM	PP	Total	PM	PP	Total
Fès	1407	1226	2633	1532	1244	2776	1167	965	2132
Meknès	963	1034	1997	976	1124	2100	739	963	1702

Taza	153	360	513	144	395	539	121	352	473
Taounate	39	224	263	56	213	269	37	169	206
Séfrou	87	164	251	102	170	272	89	137	226
Boulmane	56	120	176	58	103	161	53	125	178
Azrou	56	173	229	56	160	216	48	91	139
TOTAL	2761	3301	6062	2924	3409	6333	2254	2802	5056

Source : OMPIC

Répartition sp



atiale de l'activité entrepreneuriale

Source : réalisé par nous-même selon les données de l'OMPIC

Il en découle des données relatives à la répartition spatiale de l'activité entrepreneuriale dans la région Fès-Meknès que la ville de Fès se caractérise par un dynamisme entrepreneurial important par rapport aux autres villes de la région. Suivi par Meknès dans le deuxième rang et Taza dans le troisième rang.

En effet, 2633 entreprises ont été créées sur la ville de Fès lors de l'année 2015, ce chiffre a passé à 2776 entreprises créées en 2016 en enregistrant, ainsi, une évolution de +5,43%. En ce qui concerne l'année

2017, 2132 entreprises ont vu le jour jusqu'au 30 septembre. A notre avis, le dynamisme de l'activité entrepreneuriale dans la ville de Fès peut être expliqué par :

- ✓ La population importante de cette ville ;
- ✓ La proximité spatiale entre les entrepreneurs potentiels et les autres acteurs ;
- ✓ La présence de l'esprit d'entreprise et d'une culture entrepreneuriale.

Quant à la ville de Meknès, l'activité entrepreneuriale a connu, également, une hausse au niveau de cette ville en passant de 1997 entreprises créées en 2015 à 2100 entreprises nouvelles en 2016. Soit une hausse de 5,15%.

b. Bilan de disparition (dissolution) des entreprises morales dans la région Fès-Meknès

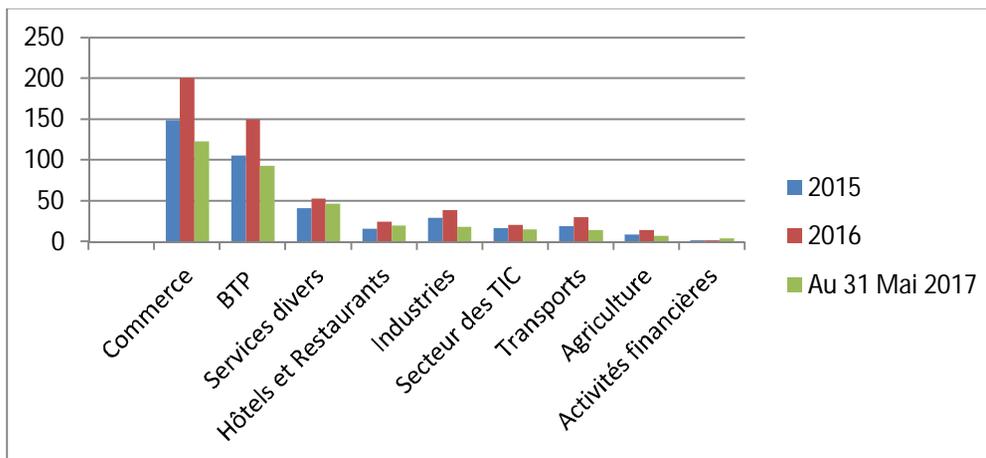
Il convient de signaler que les statistiques concernant le phénomène de disparition des entreprises, obtenues auprès de l'OMPIC, concernent seulement les entreprises morales vu que ce type de sociétés doit engager une procédure de dissolution auprès du tribunal de commerce inversement aux entreprises ayant la nature juridique de personnes physiques qui peuvent cesser leur activité à n'importe quel moment.

Secteur	2015		2016		Au 31 Mai 2017	
	PM	%	PM	%	PM	%
Commerce	149	38,49%	201	37,66%	123	35,94%
شخص	106	27,26%	150	27,95%	93	27,23%
Services divers	41	10,68%	53	9,84%	47	13,84%

Hôtels et Restaurants	16	4,05%	25	4,59%	20	6,03%
Industries	29	7,37%	39	7,35%	18	5,36%
Secteur des TIC	17	4,42%	21	3,94%	15	4,46%
Transports	19	4,97%	30	5,64%	14	4,02%
Agriculture	9	2,21%	14	2,62%	7	2,01%
Activités financières	2	0,55%	2	0,39%	4	1,12%
TOTAL	388	100,0%	535	100,0%	341	100,0%

Source : OMPIC

Représentation graphique du phénomène de disparition des entreprises morales.



Source : réalisé par nous-même selon les données de l'OMPIC

Comme il a été déjà constaté que les deux secteurs, commerce et BTP, ont connu plus de création des entreprises sur les années 2015, 2016 et 2017. On remarque, également, que ces deux secteurs sont les plus touchés par le phénomène de disparition des entreprises. En effet, le secteur commercial a perdu 149 entreprises en 2015, 201 entreprises en 2016 et 123 entreprises pendant la période étudiée de l'année 2017. Quant au secteur de

BTP, il a perdu respectivement 106 ; 150 ; 93 entreprises en 2015 ; 2016 et 2017 (jusqu'au 31 mai 2017). En outre, 65,75% ; 65,61% et 63,17% des entreprises disparues respectivement en 2015 ; 2016 et 2017 appartiennent aux deux secteurs : commerce et BTP.

En moyenne, ces deux secteurs, perdent 15% des entreprises chaque année. Ce phénomène de disparition des entreprises freine le dynamisme entrepreneurial dans la région Fès-Meknès. De ce fait, tous les acteurs qui s'intéressent à la dynamique entrepreneuriale dans ladite région doivent se demander et se poser la question sur les principales causes de disparition des entreprises en menant des enquêtes d'investigation dans ce sens. Chose qui n'est pas l'objet du présent travail.

c. Analyse de l'association création - disparition des entreprises morales dans la région Fès-Meknès

Pour étudier s'il existe une association (corrélation) entre les deux variables : création et disparition des entreprises, il nous semble évident de prendre en considération seulement les données des entreprises morales créées étant donné qu'on dispose seulement des statistiques de disparition qui les concernent.

Le tableau suivant récapitule les données statistiques concernant les deux variables : Création et disparition des entreprises morales

	Création	disparition
2015	2761	388
2016	2924	535
2017	2254	341

Source : réalisé par nous-même selon les données de l'OMPIC

La matrice des corrélations obtenues à partir du logiciel XLSAT est la suivante :

Matrice de corrélation (Pearson (n)) :

Variables	création	disparition
création	1	0,838
disparition	0,838	1

D'après la matrice des corrélations, on constate qu'il existe une forte corrélation positive entre les deux variables : création et disparition des entreprises dans la région Fès-Meknès. Ceci dit que la création des entreprises et leur disparition varient dans le même sens. De ce fait, et afin de garantir la survie des entreprises créées, il est impératif de se demander sur les causes qui sont derrière l'échec de ce grand nombre d'entreprise.

d. Perspectives de l'entrepreneuriat dans la région Fès-Meknès

Les perspectives de l'activité entrepreneuriale et son avenir dans la région Fès-Meknès dépendent, intimement, des efforts déployés par les responsables régionaux pour en faire de la région Fès-Meknès, une région entrepreneuriale. Les ingrédients sont là. En effet, cette région jouit d'un positionnement stratégique entre les pôles économiques de Tanger, Nador, Kénitra et Casablanca. Elle dispose aussi d'une infrastructure variée : un réseau routier, un réseau ferroviaire et une infrastructure aéroportuaire.

Quant à son économie, elle repose essentiellement sur l'agriculture qui constitue une source de revenus très importante pour plus du tiers de sa population. De plus, la superficie agricole utile au niveau de la région Fès-Meknès est estimée à 1.335.639 hectares, soit 15% de la superficie agricole utile nationale.

La région compte aussi une des zones d'activités industrielles les plus importantes du Maroc et bénéficie de plusieurs atouts pour la promotion du secteur industriel, dont l'abondance d'une main-d'œuvre qualifiée, la disponibilité de la matière première, notamment agricole, et l'existence d'une infrastructure d'accueil intéressante.

A notre avis, la stimulation de l'entrepreneuriat et le développement de son avenir doivent être au centre de toutes stratégies de développement régional et répondre, aussi, aux attentes des entrepreneurs actifs et potentiels. Parmi les attentes à satisfaire, sans que cette liste soit exhaustive, on peut citer :

- ✓ La formation du capital humain ;
- ✓ La promotion et la valorisation du capital immatériel ;
- ✓ L'accompagnement des jeunes et futurs entrepreneurs (Start-up) ;
- ✓ La mise en place d'un cadre propice d'un partenariat public-privé ;
- ✓ La simplification des procédures administratives ;
- ✓ Création des centres de formation dans le domaine d'entrepreneuriat ;
- ✓ Les facilités liées au financement ;
- ✓ La disponibilité et l'accès à l'information ;
- ✓ Une fiscalité locale adaptée ; etc.

Conclusion

Le présent article ne prétend pas à analyser l'entrepreneuriat et son dynamisme dans la région Fès-Meknès, mais plutôt il s'agit d'avoir une description de l'activité entrepreneuriale réduite à la création et disparition des entreprises. Nombreuses sont les questions qui demeurent sans réponses et qui serviront d'éléments explicatifs de la dynamique entrepreneuriale dans la région à savoir : Quel est le profil de l'entrepreneuriat régional ? Quelles sont les facteurs d'émergence de l'activité entrepreneuriale ? Quel est le rôle joué par les entrepreneurs dans le développement économique et social de la région ? Dans quelle mesure les entrepreneurs et la région pourront résister aux contraintes de la concurrence locale, régionale et mondiale ? Quels sont les facteurs d'échecs des entrepreneurs ?

En guise de conclusion, il est important de signaler que la région Fès-Meknès dispose aussi d'une économie diversifiée comprenant des secteurs productifs d'une importance cruciale et d'importantes potentialités naturelles, humaines et économiques qui, exploitées de manière rationnelle et intégrée, sont susceptibles de lui assurer un développement, non seulement de l'activité entrepreneuriale, mais aussi économique et social soutenus et durable.

Bibliographie

- ❖ Boutillier, S., Carré, D., Levratto, N. (2016), « Les écosystèmes entrepreneuriaux, Londres », ISTE ;
- ❖ Cahiers de recherche EDETO, (2016), « Laboratoire de recherche : Entrepreneuriat et dynamique des territoires et des organisations », Université Sidi Mohamed Ben Abdellah ;
- ❖ Colloque international, 27 au 29 mai 2009, « L'entrepreneuriat comme outil de développement territorial : construction d'un référentiel théorique », 11^{ème} journées scientifiques du réseau entrepreneuriat ;
- ❖ Degroote. L. (2010), « Développer l'entrepreneuriat », rapport pour le développement la région Nord-Pas de Calais ;
- ❖ Eurada. (2002), « Comment rendre une région entrepreneuriale pour les dix prochaines années ? », consultable sur le lien : <https://fr.scribd.com/document/361633515/comment-rendre-un-region-entrepreneuriale-pour-les-10-prochaines-annees> ;
- ❖ Fayolle et autres. (2012), « Dynamique entrepreneuriale : le comportement de l'entrepreneur », 1^{ère} édition, édition groupe de Boeck ;
- ❖ Fayolle. A. (2012), « Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre », 2^{ème} édition, Dunod
- ❖ Gabarret. I. et Vedel, B. (2012), « Quitter son emploi pour devenir entrepreneur », vol n° 4
- ❖ Gouttebel. J. (2003), « Stratégies de développement territorial » 2^{ème} édition, édition economica ;
- ❖ Guillouzo, R. (2014), « Entrepreneuriat, développement durable et territoires », Hachette, Paris ;

- ❖ Pierre-andre. J. et St-Pierre. J. (2015), « Dynamiser le développement régional par l'entrepreneuriat », collection entrepreneuriat & PME ;
- ❖ Paturel. R.(2007), « Dynamiques entrepreneuriales et développement économique », Harmattan, Paris, France.
- ❖ Verstraete T. (2001) et Saporta. B. (janvier 2006), « Création d'entreprise et entrepreneuriat », édition de l'ADREG ;
- ❖ Verstraete T. (2001), «Entrepreneuriat : modélisation du phénomène». Revue de l'Entrepreneuriat - Vol 1, n°1 ;

**Les effets pervers du subventionnement des prix des produits
pétroliers: cas des carburants terre en Algérie**
**The adverse effects of subsidizing the prices of petroleum products: the
case of land fuels in Algeria**

M. MOUSLI Abdenadir
Université de Bejaia, Algérie.
nadirmousli@yahoo.fr

Pr. OUKACI Kamal
Université de Bejaia, Algérie
oukacikamal@yahoo.fr

تاريخ التسليم: (2018 /03/ 12)، تاريخ التقييم: (2018 /05/ 03)، تاريخ القبول: (2018/05 /16)

Résumé :

Les prix des carburants en Algérie sont parmi les moins élevés au monde. Dans cet article nous allons mettre la lumière sur le système de fixation des prix des carburants en Algérie et les différents effets distorsifs de la politique de subvention. Cette dernière est à l'origine de plusieurs effets pervers sur l'économie algérienne, tels que : la surconsommation domestique, l'alourdissement de la facture des importations, l'explosion du parc automobile, le déploiement du trafic illégal des carburants, la saturation des réseaux routiers urbains, l'accroissement du nombre d'accidents et la pollution de l'environnement. Pour conclure nous proposons quelques expériences internationales réussies en matière de réforme de subventions et qui constituent des exemples pertinents pouvant renforcer l'équité et minimiser les conséquences de la hausse des prix des carburants en Algérie.

Mots clés : Subvention, prix, carburant, importation.

Classification J.E.L : H22, H23, H31.

Abstract :

Fuel prices in Algeria are among the lowest in the world. In this article we will shed light on the fuel pricing system in Algeria and the different distortive effects of the subsidy policy. The latter is at the origin of several perverse effects on the Algerian economy, such as: domestic overconsumption, the increase in the bill of imports, the explosion of the automobile fleet, the deployment of illegal traffic in fuels, saturation urban road networks, the increase in the number of accidents and the pollution of the environment. To conclude, we propose some successful international experiences in subsidy reform that are relevant examples that can enhance equity and minimize the consequences of rising fuel prices in Algeria.

Key words: Subsidy, price, fuel, import.

Introduction

L'industrie pétrolière et gazière des pays producteurs en général, et de l'Algérie en particulier, détermine dans une large mesure leur niveau de développement économique et social. De part, son importance, elle conditionne la dynamique de développement et de croissance de tous les secteurs économiques et sociaux confondus. Cette importance est révélée par la part de plus en plus importante que prend ce secteur dans les agrégats économiques indiquant le niveau de croissance du pays tel que le produit intérieur brut et le revenu global en exerçant aussi une influence considérable sur leur balance des paiements. A titre illustratif, le secteur des hydrocarbures représente à eu seuls 95% des exportations de l'Algérie, 30% du PIB et contribue à plus de 40% au budget de l'État (KPMG, 2017, p22).

En effet, la rente pétrolière et gazière est une composante primordiale de l'économie algérienne. L'exploitation et la gestion des ressources hydrocarbures sont confiées à une seule entreprise publique « Sonatrach » qui, avec ses différentes filiales, est chargée d'assurer l'ensemble des activités de ce secteur, de la prospection à la distribution en passant par l'offre de services pétrolière.

Les produits pétroliers raffinés sont des produits de rente, donc leurs prix de vente sont entièrement déconnectés du coût de production. L'objectif de l'État étant essentiellement de satisfaire la demande en produits énergétiques. Le secteur des hydrocarbures bénéficie également, d'une structure de taxation totalement différente de celle des autres secteurs de l'économie.

Les subventions des carburants n'apparaissent pas dans le budget de l'État puisque le Trésor ne verse aucune compensation directe au producteur (Sonatrach) et au distributeur (Naftal). Elles sont considérées donc comme un manque à gagner ou bien une perte potentielle de l'État, qui vend des produits pétroliers notamment les carburants en dessous de leurs prix international.

Dans les faits, le budget attribué aux subventions est totalement supporté par les pouvoirs publics. L'État voit son budget grevé du montant de la subvention accordée aux importations des carburants et du manque à gagner au niveau de ses recettes pétrolières découlant de la fixation du prix intérieur des produits pétroliers raffinés.

Cette politique de subventionnement des prix à la consommation des produits pétroliers raffinés est à l'origine d'une distorsion de l'affectation des ressources car elle encourage une consommation excessive des carburants, pénalise le dispositif répressif du trafic frontalier, réduit les incitations à l'utilisation des carburants gaziers (GPL/C et GNC) et accélère l'épuisement des ressources naturelles du pays. La plupart des avantages des subventions reviennent aux ménages dont le revenu est plus élevé, ce qui exacerbe les inégalités. Même les générations futures sont touchées, car elles subissent les effets négatifs de l'accroissement de la consommation énergétique sur le réchauffement de la planète et la pollution. Dans ce sillage, notre réflexion s'articule autour des mécanismes qui nous permettent de sortir de cette impasse.

1. La tarification des prix des carburants en Algérie

Les prix des carburants dans les pays qui ne subventionnent pas les produits pétroliers sont déterminés en premier lieu en fonction du coût du pétrole brut, ensuite des coûts de production et de distribution du carburant mais aussi des taxes spécifiques auxquels ils sont soumis. Ces taxes sont très variables d'un pays à l'autre et sont responsables en grande partie des écarts de prix entre les pays.

En Algérie, les prix des carburants sont subventionnés et le mécanisme de leurs subvention est différent de celle des produits de première nécessité (blé, céréales, lait, huile,...). Pour les produits énergétiques, il n'y a pas de subvention directe. L'Algérie applique sur son marché intérieur des prix administrés pour l'électricité, le gaz et les carburants. Par exemple, dans le cas des carburants routiers, c'est l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures¹ (ARH) qui les fixe. Ainsi, Sonatrach cède le pétrole brut à ces raffineries à un prix inférieur aux cours mondiaux sur de longues périodes².

Pour avoir une idée sur l'ampleur de la subvention indirecte uniquement appliquée sur un baril de pétrole, il suffit de comparer entre son prix au niveau international et son prix d'entrée aux raffineries algériennes. Si on prend à titre

¹ L'ARH est une agence indépendante placée sous l'autorité du Ministre de l'Énergie et des Mines.

² Malgré les hausses considérables des cours du pétrole au niveau international, on trouve que le prix d'entrée aux raffineries du pétrole brut sur la période (2005-2015) n'a pas été modifié, il est fixé à 12043,39 DA la tonne métrique.

d'exemple l'année 2015, où les cours mondiaux du pétrole ont connu une baisse drastique de leurs valeurs (ils ont oscillé entre 45 et 65 dollars le baril), on trouve que la subvention implicite est déjà importante, elle varie entre 32 dollars à 52 dollars le baril, puisque le prix du baril de brut appliqué au marché algérien de raffinage correspond à 1370 dinars soit 13,76 dollars le baril.

1.1. Structure des prix à la pompe en Algérie

En Algérie, toute la structure des prix des carburants est fixée par l'autorité de régulation des hydrocarbures, du brut au raffinage en passant par les taxes et la marge de distribution, le tableau 1 nous permet de connaître en détail la composition des prix des carburants en Algérie sur la période (2005-2015).

Tableau 1 : Structure des prix des carburants routiers en Algérie (au 31/12/2015)

Produit		Essence super	Essence normale	Essence sans plomb	Gasoil	GPL/C
Pétrole brut	(DA/L)	8,994	8,708	9,152	10,011	6,098
	(en %)	(39,10%)	(41,07%)	(40,50%)	(73,07%)	(67,74%)
Raffinage	(DA/L)	7,714	6,253	5,668	-0,522	-3,154
	(en %)	(33,54%)	(29,50%)	(25,08%)	(-3,81%)	(-35,04)
Distribution	(DA/L)	3,07	3,281	4,739	3,109	5,624
	(en %)	(13,36%)	(15,48%)	(20,97%)	(22,69%)	(62,48%)
Taxes	(DA/L)	3,219	2,958	3,039	1,105	0,435
	(en %)	(14 %)	(13,95%)	(13,45%)	(08,05%)	(04,82%)
Prix à la pompe (DA/L)		23,00	21,20	22,60	13,70	9,00

Source : Élaboré par les auteurs à partir des données de l'ARH

L'analyse du tableau 1 montre que :

- Le coût du pétrole brut représente la part la plus importante dans la formation des prix à la pompe en Algérie. Il constitue en moyenne 40,22% du prix des essences ; 73,07% du prix du gasoil et de 67,74% du prix du GPL/C.

- Le raffinage du Gasoil et du GPL/C est nettement subventionné, où nous remarquons que l'ARH leurs fixe respectivement des prix de raffinage négatifs de - 0,522 dinar par litre pour le gasoil et de -3,154 dinars par litre pour le GPL/C. Quant aux essences, on trouve que leurs coûts du raffinage constituent en moyenne 29,37% du prix à la pompe.

- La plus grande marge de distribution revient au carburant gazier (GPL/C) qui constitue 62,48% de son prix à la pompe, par contre pour les essences et le gasoil, elle est respectivement de l'ordre de 16,60% et de 22,69%.

- Quant aux taxes, elles représentent la part la plus faible dans la composition des prix des carburants en Algérie, elles constituent en moyenne 13,8% du prix des essences ; 8,05% du prix du gasoil et de 4,82% du prix du GPL/C. Notons que la part des taxes a augmenté successivement pour les années 2016 et 2017.

1.2. Simulation du prix d'un litre de l'essence super et du gasoil avec un brut à 60 dollars le baril.

Dans le tableau 1 sur la structure des prix des carburants en Algérie, nous avons remarqué que la part du pétrole brut dans le prix de l'essence super est de 8,994 dinars par litre, avec une simulation sur cette structure de prix et en appliquant le cours de 60 dollars le baril, la part de pétrole brut dans le prix de l'essence super passerait à 32 dinars comme le montre tableau n°02. L'Autorité de Régulation ayant fixé le prix du raffinage à 7,714 dinars et la marge de distribution à 3,07 dinars, le prix du litre d'essence super en Algérie serait compris entre 42 et 43 dinars hors taxes contre 23 dinars toutes taxes comprises affiché à la pompe.

Dans le cas du gasoil, une simulation avec un baril de brut à 60 dollars donnerait un prix hors taxes de 35 dinars le litre. Ce carburant bénéficie d'un second mécanisme de soutien indirect en lui fixant un prix de raffinage négatif, - 0.522 dinars par litre. Si l'on devrait appliquer le prix réel du raffinage, cela donnerait un prix hors taxes de 42 à 43 dinars le litre comme pour l'essence super contre un prix à la pompe trois fois moins élevé, soit 13,7 dinars par litre.

Tableau 2 : Simulation des prix des carburants pour un baril de 60 dollars

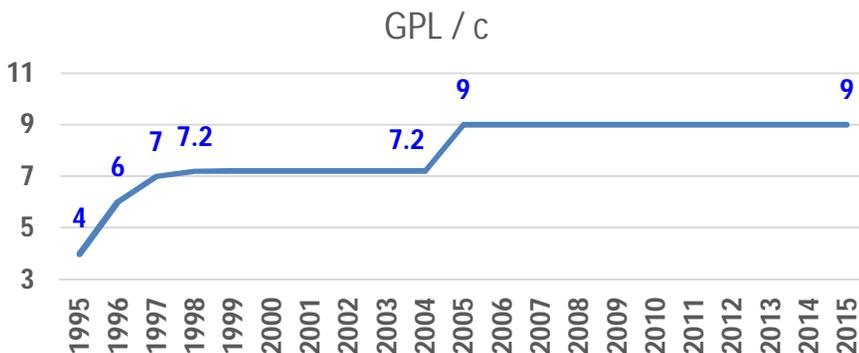
	Essence super (DA/L)	Gasoil (DA/L)
Pétrole brut	32	32
Raffinage	7,7137	-0,522 (vrai 7,5 DA/L)
Distribution	3,07	3,109
Total Hors Taxes	42,7838	42,6006
Taxes	10,1899	4,4564
Prix à la pompe	52,9735	47,057

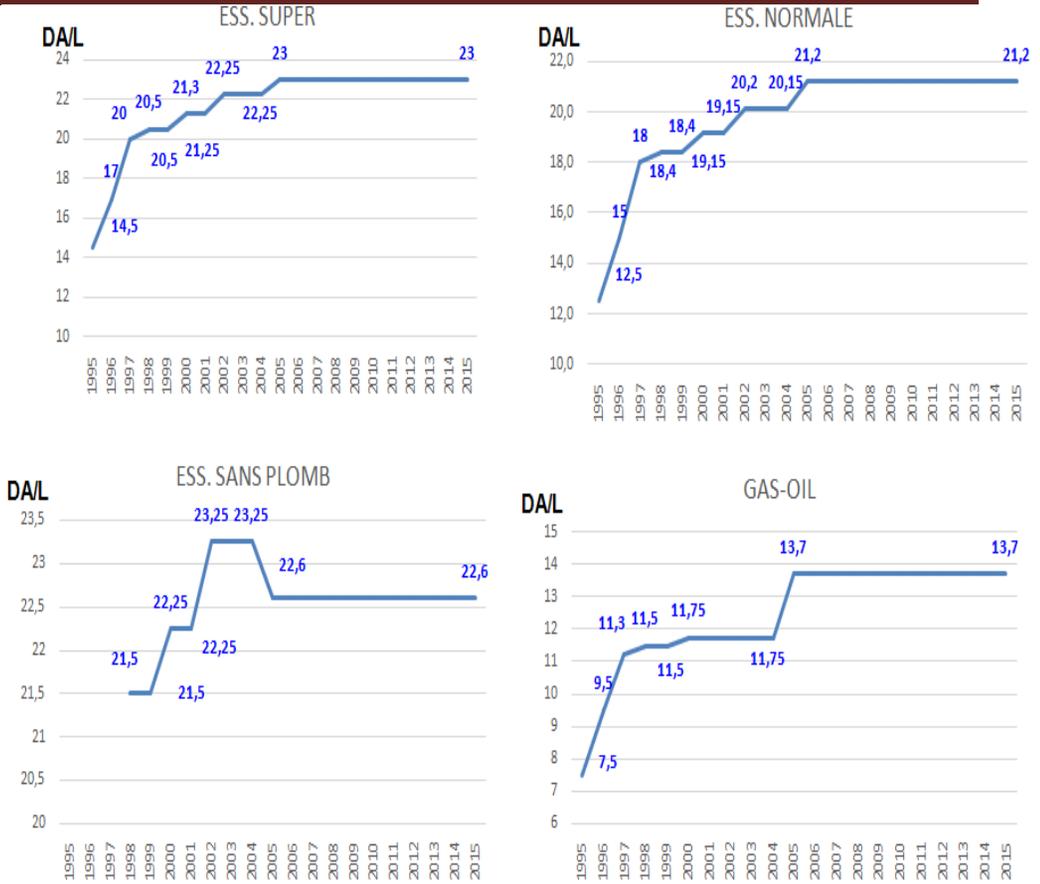
Source : Élaboré par les auteurs

2. L'évolution des prix des carburants en Algérie :

En Algérie, les prix de vente sont fixés par les pouvoirs publics et restent relativement stables sur de longues périodes. Les graphes suivants montrent l'évolution des prix de chaque carburant.

Graphique 1 : évolution des prix administrés des carburants terre en Algérie





Source : Établit par les auteurs à partir des données de NAFTAL

L'observation du graphique 1, nous montre que l'évolution des prix des carburants entre la période de 1995 et 2015 est scindée en trois phases. Dans une première phase (1995-1998) qui correspond à la période du plan d'ajustement structurel du FMI, nous remarquons que les prix des carburants ont connu une évolution consistante et rapide en raison d'application des directives du FMI, pour la deuxième période (1999-2005) qui correspond au début de l'ouverture de l'économie algérienne. Nous constatons aussi que les prix des carburants ont continué de progresser graduellement au cours du temps mais à rythme moins élevé par rapport à la première période. Quant à la dernière période (2005-2015) qui correspond à la période l'envolée des prix de pétrole sur le marché mondial. Nous constatons que les prix de ces derniers n'ont connu aucune augmentation, en raison de la politique de subvention de l'État (monopole public sur les hydrocarbures).

Nous devons souligner que les prix des essences et du gasoil pour les deux années 2016 et 2017 ont connu des hausses moyennes respectivement de 36,25% et 12,83%. Quant au prix du GPL/C, il est resté inchangé (à 9 DA/L).

3. Comparaison des prix des carburants entre l'Algérie avec quelques pays du monde

L'examen du tableau 3, nous révèle que malgré les nouvelles augmentations des prix des carburants pour l'année 2016 et 2017, l'Algérie se trouve toujours parmi les pays où le prix du carburant est le moins cher. Elle est classée quatrième pays au monde derrière le Venezuela, l'Arabie Saoudite et Turkménistan avec un prix à la pompe de 0,32 dollar/litre pour l'essence et 0,18 dollar/litre pour le gasoil.

L'analyse des prix au niveau des pays occidentaux européens révèle que les prix des carburants en Algérie sont 4 à 6 fois et 7 à 9 fois moins chers respectivement pour l'essence et le gasoil selon le pays. Cependant, les pays pratiquant les prix les plus élevés sont la Norvège (pétrolier), la Turquie et la France (importateurs). Deux politiques convergentes en termes de rationalité de consommation de carburant, et les pays pratiquant les prix les moins élevés sont les pays pétroliers comme le Venezuela (pays qui connaît une grave crise du fait de la chute des prix du baril) où les prix de l'essence et du gasoil sont pratiquement gratuit.

Ainsi, si nous comparons les prix de l'essence et du gasoil en Algérie aux prix moyens au niveau international pour la même période de l'année 2017 (0.98 dollar pour l'essence et 0.90 pour le gasoil), nous trouvons qu'ils sont respectivement 3,15 fois et 4,74 fois moins chers en Algérie que dans le monde.

Tableau 3 : Comparaison des prix des carburants de quelques pays pétroliers et non pétroliers (au 27/03/2017).

Pays	Essence		Gasoil	
	En (\$/L)	En (DA/L)	En (\$/L)	En (DA/L)
Venezuela	0.01	0.95	0.00	0.02
Arabie Saoudite	0.24	26.54	0.12	10.24
Turkménistan	0.28	30.72	0.25	13.27
Algérie	0.32	35.72	0.18	20.42
Iran	0.37	40.94	0.09	10.24
Qatar	0.47	51.62	0.43	47.06
Émirats arabes	0.52	57.75	0.55	60.76

Turquie	1.41	156.10	1.33	134.76
France	1.48	163.26	1.22	146.74
Norvège	1.84	202.94	1.72	187.46
Prix moyen dans Le monde	0,98	109,39	0,90	102,1

Source : Élaboré à partir du site GlobalPetrolPrices.com

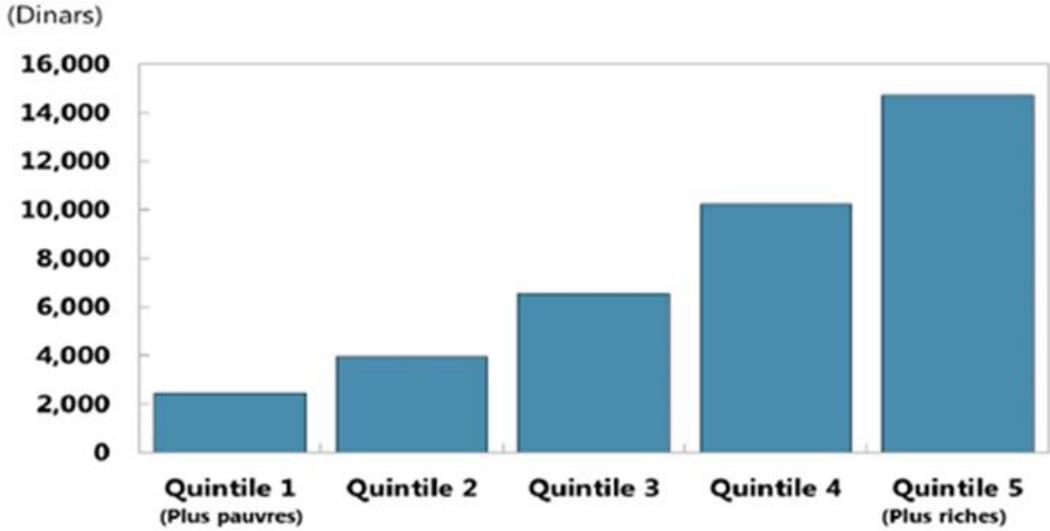
4. Les effets indésirables de la sous tarification des carburants en Algérie

La mesure de la fixation des prix uniformes pour l'ensemble de consommateurs ne bénéficie généralement qu'aux populations les plus aisées, alors qu'elles seraient capables d'en payer le prix réel. Ainsi, les prix bas des produits pétroliers ont entraîné une progression rapide de la consommation des carburants et alourdi la facture de leurs importations. Par conséquent, l'Algérie exporte de moins en moins de pétrole et de gaz, ce qui provoque une réduction des recettes budgétaires. Les fortes subventions aux prix des essences et du gasoil pénalisent leurs substitutions par le GPL/C et le GNC (carburants gaziers) plus disponibles localement, moins chers et moins polluants à l'environnement.

4.1. Le mauvais ciblage de la subvention

L'Algérie comme beaucoup d'autres pays exportateurs de pétrole de la région, a beaucoup compté sur les subventions énergétiques comme un outil pour fournir une protection sociale et de partager la richesse des ressources naturelles. Bien que la majorité des subventions énergétiques en Algérie, profite principalement aux ménages riches qu'aux ménages pauvres. Les 20 % des familles les plus aisées consomment six fois plus de carburant que les 20 % des familles les plus pauvres (Andrew J, 2016, p15). Cela n'est pas surprenant sachant que les ménages riches ont tendance à acquérir plus de véhicules que les ménages pauvres. Cela illustre que les subventions généralisées aux prix à la consommation des carburants sont régressives. Elles existent encore d'autres subventions énergétiques en Algérie qui sont régressives, mais à des degrés différents. À titre d'exemple, les subventions à l'électricité bénéficient aussi de manière inégale aux personnes riches, qui sont plus susceptibles d'être connectées au réseau électrique national et possèdent des maisons à forte consommation électrique.

Graphique 2 : Dépenses mensuelles des ménages algériens en carburants (Dinars)

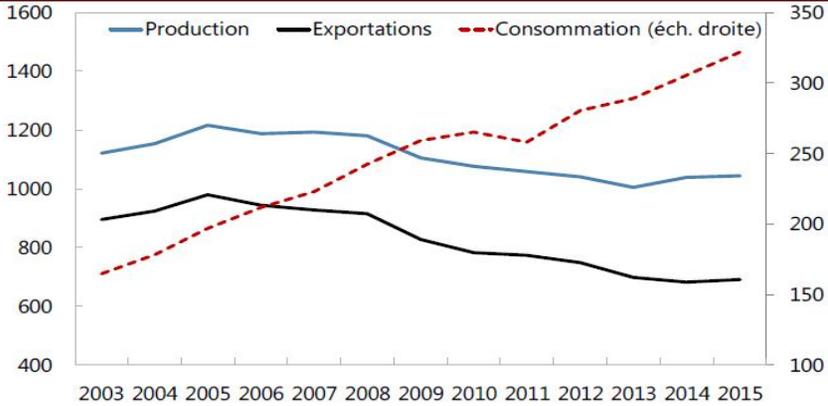


Source : ONS. (2014). *Enquête nationale sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages*, 2010-2011.p 24.

4.2. Les subventions encouragent la consommation et affaiblissent les positions extérieures et budgétaires de l'Algérie

Les prix bas de l'énergie en Algérie ont alimenté une croissance rapide de la consommation d'énergie domestique. L'observation du graphique 3, nous montre clairement que la consommation interne d'hydrocarbures a continué de progresser rapidement sur la période (2005-2015) qui n'a connu aucune augmentation des prix de l'énergie, ce qui a réduit les quantités de pétrole à exporter et a conduit à une détérioration de la balance des paiements comme nous le montre le graphique 4.

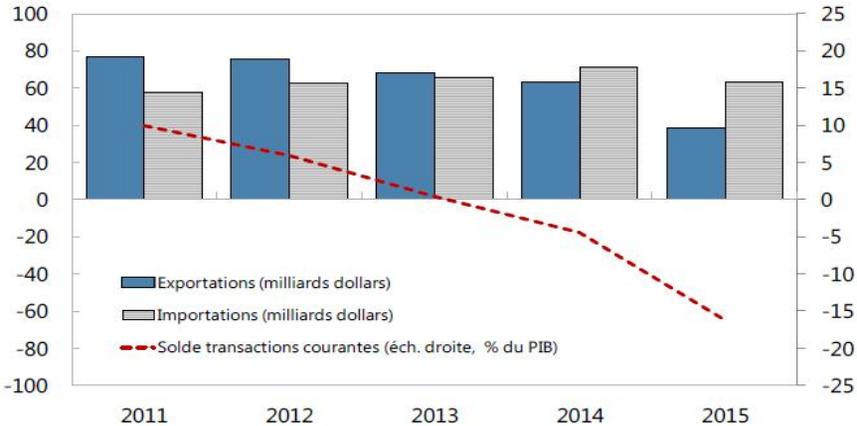
Graphique 3 : Évolution de la production, de la consommation et des exportations des hydrocarbures en Algérie (Millions de barils)



Source : FMI.(2016). *Consultations de 2016 au titre de l'Article IV, Communiqué de presse*, Rapport des services du FMI, No.16/127, p8.

L'analyse du graphique sur le solde des transactions courantes, montre que la réduction des exportations des hydrocarbures en 2015 a entraîné une forte augmentation du déficit extérieur courant, où il a atteint 16% du PIB sous l'effet de la baisse des recettes des exportations des hydrocarbures.

Graphique 4 : Solde des transactions courantes en Algérie



Source : FMI.(2016). *Consultations de 2016 au titre de l'Article IV, Communiqué de presse*, Rapport des services du FMI, No.16/127, p8.

4.3. L'explosion de la demande nationale des carburants terre

La demande nationale en carburants terre, à l'instar de celle de tous les produits énergétiques, est en augmentation continue depuis le début des années soixante dix à nos jours comme le montre le tableau 4 :

Tableau 4: Évolution de la consommation des carburants terre en Algérie (unité : million de tonnes/an)

	1970	2000	2010	2014	2015	2016	TCAM (2010- 2015)	Évolution (2015- 2016)
Gasoil	0,670	3,629	8,221	9,978	10,616	10,323	+5,8%	-2,8%
Essences	0,406	1,903	2,697	4,124	4,428	4,269	+12,8%	-3,6%
GPL/C	-	0,182	0,347	0,311	0,291	0,352	-3,2%	+21%
Total des carburants	1,076	5,714	11,265	14,413	15,335	14,943	+7,2%	-2,6%

Source : Élaboré à partir des statistiques du ministère de l'énergie et des mines et de l'ARH.

A travers le tableau 4, nous remarquons que la consommation nationale des carburants terre a connu un rythme de croissance élevé. Elle est passée de 1,07 million de tonne en 1970 à 5,71 millions de tonnes en 2000 et 11,26 millions de tonnes en 2010 pour atteindre 14,94 millions de tonnes en 2016. Cette hausse est due essentiellement aux niveaux des prix relativement faibles des carburants, à la croissance soutenue de l'activité économique, notamment dans les secteurs industriels et des transports, ainsi à l'amélioration des revenus des ménages induisant une croissance du parc automobile national.

Sur la période 2010-2015, le volume des ventes totales des carburants a enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) très significatif qui est de l'ordre de 7,2%, où nous constatons que les ventes des essences et du gasoil ont connu un essor considérable, avec un TCAM respectivement de 12,8% et 5,8%. Elles ont passées de 2,697 à 4,428 millions de tonnes pour les essences et de 8,221 à 10,616 millions de tonnes pour le gasoil. En revanche, de la demande du GPL/C qui constitue moins de 3% de la consommation nationale de carburant, a connu un repli de ses ventes, en passant de 0,347 à 0,291 million de tonne (soit une baisse annuelle moyenne de 3,2%).

Le premier janvier de l'année 2016, les prix des essences et du gasoil ont subi une hausse d'une moyenne de 36% pour la première fois depuis une décennie (2005-2015), dans le but d'accroître d'une part la recette fiscale ordinaire tirée de la vente des carburants et d'une autre part de diminuer le montant de la subvention affectée à ces produits. Grâce à cette augmentation des prix, nous trouvons que les volumes des ventes totales des carburants ont diminué de 2,6% (ils sont passés de 15,33 millions de tonnes en 2015 à 14,94 millions de tonnes en 2016). Cette baisse se répercute sur le montant de la subvention et plus particulièrement sur le coût des produits raffinés importés par l'Algérie, notamment le gasoil.

Quant au carburant gazeux (GPL/C) qui n'a pas subi aucune augmentation de son prix pour la même année 2016, nous constatons que sa consommation a connu une hausse très significative à hauteur de 21% en 2016 par rapport à l'année 2015 contre une baisse annuelle moyenne de 3,2% pour les cinq années précédentes. Cet engouement vers l'utilisation du GPL/C est expliqué par le maintien de son prix constant (9DA/litre), induisant ainsi un écart important du prix par rapport à ceux des autres types de carburants.

A cet effet, nous pourrions dire que le processus d'augmentation progressive des prix des carburants est une solution adéquate au contexte algérien, pour rationaliser et réduire les subventions aux carburants.

4.4. L'augmentation de la facture des importations

Afin de satisfaire la demande accrue des carburants terre soutenue par la baisse de leurs prix sur de longues périodes, le recours au marché international des carburants est devenu indispensable comme nous le montre tableau 5.

Tableau 5 : Évolution des importations des carburants routiers en Algérie

Années	Gasoil		Essences		Montant Total (Millions de \$)
	Volumes (1000 TM)	Montants (Millions de \$)	Volumes (1000 TM)	Montants (Millions de \$)	
2007	100	52	-	-	52
2008	220	250	-	-	250
2009	577	300	-	-	300
2010	380	268	-	-	268

2011	1 230	1183	395	402	1585
2012	2 762	2664	1181	1243	3907
2013	2 728	2555	1 592	1655	4210
2014	1 088	936	1 033	976	1913
2015	1 737	871	1 601	887	1758

Source : Élaboré à partir des bilans énergétiques du MEM et les statistiques de l'ARH.

L'analyse du tableau 7, montre que le recours aux importations des carburants a commencé en 2007. Depuis cette date, le recours au marché international ne cesse d'augmenter, notamment à partir de l'année 2011 qui correspond au début des importations des essences à coté du gasoil pour la première fois depuis l'indépendance de l'Algérie. Ce recours massif aux importations est dû d'une part, au repli de la production domestique des carburants à cause du manque d'investissement dans le domaine du raffinage, et de l'autre part à l'augmentation de la demande interne entraînée par l'explosion du parc automobile en Algérie.

Ainsi, nous remarquons que le coût de la facture des importations sur le budget de l'État ne cesse de s'alourdir. Il est passé de 268 millions de dollars en 2010 pour atteindre un coût très onéreux en 2013, soit 4210 millions de dollars pour un volume 4,32 millions de tonnes. Néanmoins, le poids de ces importations pour les années 2014 et 2015 a été atténué par la tendance baissière du marché mondial des hydrocarbures, impacté par une baisse vertigineuse des cours du pétrole. Ce qui justifie la baisse de la valeur des importations à 1758 millions de dollars en 2015.

4.5. Le déploiement du trafic illicite des carburants

La fixation du prix du carburant au niveau du marché domestique étant devenue de plus en plus déconnectée du marché mondial a donné lieu à de nombreuses distorsions dont les principales sont le gaspillage, la surconsommation et le développement des marchés informels des carburants au niveau des régions frontalières du pays.

Tableau 6 : Comparaison des prix des carburants entre l'Algérie et les pays voisins (au 27/03/2017).

Pays	Essence			Gasoil		
	En (\$/L)	En (DA/L)	Rapport (Rj/DA) ³	En (\$/L)	En (DA/L)	Rapport (Rj/dz)
Algérie	0.32	35.72	-	0.18	20.42	-
Maroc	1.03	112.73	3.15	0.88	96.85	4.74
Tunisie	0.73	79.69	2.23	0.63	68.58	3.35
Niger	0.88	96.37	2.69	0.88	96.02	4.7
Mali	1.13	123.86	3.46	0.99	108.33	5.3

Source : Calculs des auteurs à partir des données du site GlobalPetrolPrices.com

Le tableau 6 explique les causes de l'attractivité du trafic illégal des carburants en Tunisie, au Maroc et les pays subsahariens. Ce trafic n'a pas baissé car les augmentations des prix des carburants de 2016 et 2017 demeurent très modestes, l'Algérie restera aux premiers rangs des pays où le carburant est le moins élevé.

Le prix du litre d'essence en Tunisie est de 0.73 dollar, soit un écart de 0,41 dollar avec le prix en Algérie. Par contre, l'écart des prix entre l'Algérie et le Maroc est encore plus prononcé, surtout depuis l'augmentation du prix des produits pétroliers au Maroc, décidée en juin 2012 par le gouvernement marocain. Le prix du litre d'essence au Maroc est de 1.03 dollar, soit une différence de 0,71 dollar. Ce bas niveau des prix de carburant va exercer une forte pression sur les produits pétroliers aussi bien à l'intérieur qu'aux frontières du pays. Les résultats du tableau 6 montrent que les prix de l'essence et du gasoil sont respectivement 3,15 fois et 4.74 fois plus chers au Maroc qu'en Algérie.

En effet, selon Ian Ralby (2017), dans une étude d'Atlantic Council sur la contrebande du pétrole dans le monde, le trafic illicite de carburants a atteint une proportion alarmante dû à la disparité des prix des carburants entre l'Algérie et les deux pays voisins, où nous trouvons que depuis l'alignement des prix des carburants sur le marché international du pétrole suivi de la suppression des subventions par le Maroc et la Tunisie en 2013,

³ L'indicateur relatif des prix (Rj/DA) est défini comme le rapport du prix du carburant du pays j sur le prix du carburant en Algérie pour l'année 2017.

le volume de carburants exporté illégalement à l'étranger s'est multiplié par dix entre l'Algérie et ces deux pays, près de 660 000 véhicules marocains et tunisiens consomment du carburant algérien, soit près de 13% de l'ensemble du parc roulant dans ces deux pays. En termes chiffrés, il représente un manque à gagner de deux milliards de dollars pour le Trésor public.

4.6. L'augmentation du parc automobile et la congestion du trafic

L'Algérie a connu au cours de ces dernières années une véritable explosion du taux de motorisation. Le parc a quasiment doublé en une quinzaine d'années. Les statistiques de 2015 donnent un nombre de véhicules, tous genres confondus, de 6,2 millions d'unités contre 2,9 millions en 2000 (voir le tableau 8) engendrant une saturation du réseau dans les grandes villes.

Cette explosion du parc automobile a été entamée en 2002 à la suite de l'ouverture totale du marché de l'automobile suivie par de grandes commodités d'achat du fait de la mise en place du dispositif du crédit à la consommation par les banques. D'autres facteurs qui expliquent cet engouement pour le véhicule automobile en Algérie, tels que la défaillance des transports collectifs, l'augmentation de niveaux de vie, encouragée par l'envolée des cours du pétrole et par la croissance économique. En plus de ces facteurs, il y a aussi un facteur primordial purement économique qui incite l'utilisation de la voiture en Algérie, il s'agit du prix très bas du carburant qui est considéré parmi les moins onéreux au monde. En effet, comme il est illustré déjà dans le tableau 3, le prix du carburant en Algérie représente en moyenne 20% des prix appliqués dans les pays européens et environ le tiers des prix dans les pays voisins (Maroc et Tunisie).

Tableau 7 : L'évolution des importations de véhicules en Algérie

Année	Véhicules importés (unités)	Évolution	Coûts financiers (milliards de \$)	Évolution
2003	499811	-	07	-
2008	779124	+55,88%	09	+28,57%
2009	277881	-64,33%	3,36	-62,66%
2010	285537	+02,75%	3,45	+02,67%
2011	390140	+36,63%	4,72	+36,81%
2012	568610	+45,74%	6,90	+46,18%
2013	554263	-02,52%	7,33	+06,23%
2014	439637	-20,68%	6,34	-13,50%

2015	265526	-39,60%	3,14	-50,47%
------	--------	---------	------	---------

Source : Élaboré à partir des statistiques de l'ONS et du CNIS.

Pour ralentir la croissance grandiose du volume du parc automobile incitée essentiellement par la faiblesse de prestation des transports en commun et les niveaux moins élevés des prix des carburants, le gouvernement algérien a décidé en 2009, de geler le mécanisme de crédit automobile et d'instaurer une taxe sur les véhicules neufs. Comme nous le montre le tableau 7, cette mesure a eu un effet sur le volume et la valeur des importations des véhicules en 2009 où elles ont chuté respectivement de 64% et 62%.

En dépit de la suppression du crédit à la consommation et l'instauration de la taxe, une nouvelle hausse a été enregistrée à partir de 2011, suite à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages dans le cadre de la revalorisation des salaires dans le secteur public avec un effet rétroactif depuis janvier 2008, où nous remarquons que les importations de véhicules ont doublé en 2012 par rapport à 2009.

En effet, le poids financier des importations de véhicules est devenu de plus en plus lourd à supporter par le budget du gouvernement (7,33 milliards de dollars en 2013, soit 15% des recettes des exportations d'hydrocarbures), ce qui a poussé à nouveau les pouvoirs publics en 2015 à réduire la facture des importations à raison de 50%.

La répartition du parc automobile montre clairement que la part du véhicule léger dans la structure du parc automobile en Algérie a augmenté de 7% entre 2000 et 2015, et que ce type de véhicule est très utilisé par rapport aux moyens de transport en commun, soit 65,28% contre 1,43% pour les autobus pour l'année 2015. Cette forte utilisation de la voiture touristique accentue les embouteillages dans les grandes agglomérations et augmente le nombre d'accident de circulation. Selon le bilan du centre national de prévention et sécurité routière sur les accidents et les victimes de la circulation pour l'année 2012 en Algérie, on trouve les véhicules légers sont à l'origine des accidents de la circulation à hauteur de 75,37%.

Tableau 8: Répartition du parc automobile par genre (au 31 décembre)

	nombre d'unités	structure en (%)
--	-----------------	------------------

	2000	2015	2000	2015
Véhicules de Tourisme	1 692 148	4048851	58,06	65,28
Autocars / Autobus	42 791	88427	1,47	01,43
Autres	1 179 333	2 064 603	40,47	33,29
total	2 914 272	6 201 881	100%	100%

Source : Élaboré à partir des statistiques de l'office national des statistiques Algérie

5. Quelques expériences réussies en matière de réforme des subventions aux prix des carburants

Les subventions aux prix des carburants représentent une composante majeure de la protection sociale dans la plupart des pays du monde. Cependant, ces subventions présentent un certain nombre d'inconvénients à la fois du point de vue de l'efficacité et du point de vue de l'équité. La nécessité d'une réduction rigoureuse des subventions est apparue nettement au cours de ces dernières années. Plusieurs pays dans le monde ont su engager une réforme programmée et progressive du système de subvention, en le remplaçant par fois par des formes plus opérantes de protection sociale. Cependant, la suppression des subventions et l'introduction de mécanismes de protection sociale plus sophistiquées représente un processus complexe, très souvent mis en œuvre dans le cadre d'une grande instabilité politique, et qui est encore loin d'être achevé. Dans ce qui suit, nous allons présenter l'expérience de quelques pays qui ont réussi à réduire les subventions aux produits pétroliers.

5.1. L'expérience du Maroc

Le Maroc est considéré comme le pays le plus avancé dans son programme de réforme au prix des carburants dans la région MENA. En 2012, les subventions à l'énergie représentaient 5,8% du PIB, soit l'équivalent de 20% des revenus du budget (BNB PARIBAS, 2014, p2). Par ailleurs, selon les estimations du gouvernement, 75% du montant des subventions au diesel et à l'essence bénéficie aux 20% les plus riches. Après une baisse graduelle des subventions au diesel et une indexation des carburants sur les prix mondiaux, des mesures sociales ont été prise pour limiter l'impact de la réforme sur les plus pauvres, telles que le renforcement progressif des filets

de la sécurité sociale déjà existants, le ciblage des groupes vulnérables grâce à des améliorations dans l'éducation, la santé, l'assistance aux veuves pauvres et les personnes handicapées et enfin le soutien aux transports publics. En 2014, la hausse des prix s'est faite sans réaction sociale violente et la part des subventions énergétiques dans le PIB a presque diminué de moitié par rapport à 2012, elle représentait 3% du PIB.

5.2. L'expérience de l'Indonésie

Les subventions aux prix des carburants constituent un sujet historiquement sensible en Indonésie, où les augmentations du prix de l'essence ont provoqué par le passé d'importantes manifestations, ainsi que des divisions au sein des partenaires de coalitions gouvernementales⁴. Néanmoins, en 2005, les pouvoirs publics ont réussi à augmenter les prix de 29 % en mars et de 114 % en octobre de la même année (Banque Mondiale, 2013, p8) sans aucune opposition populaire et contestation agressive. L'acceptation générale de la réforme et des véritables hausses des prix qu'elle a entraînée a profité de la décision prise en 2006 de réorienter l'épargne recyclée de la réduction de la subvention vers la mise en place d'un programme sans précédent de transferts monétaires inconditionnels destiné aux pauvres. Le transfert a été versé directement aux ménages éligibles à travers un vaste réseau de services postaux (Durand.L et *al.*, 2014, p 27). Ce programme destiné à l'ensemble du pays a été préparé en l'espace de près de 5 mois. Le processus a compris la mise en place rapide d'une base de données du niveau de vie de la population ainsi qu'un mécanisme de ciblage sur la base d'un questionnaire de moyens pour le test d'éligibilité multidimensionnelle.

5.3. L'expérience de la Turquie

Afin de réussir sa réforme, la Turquie fait régulièrement des études sur sa population et établit un profil de pauvreté pour mesurer la progression générale de ses efforts en matière de réduction de la pauvreté dans le pays. Ce profil devient la première source d'informations sur les populations nécessitant une assistance sociale ciblée. En 2002, la Turquie a éliminé le mécanisme de fixation automatique des prix des carburants. Elle a pu y parvenir sans contestations sociales, car elle avait mis en place auparavant un système de protection sociale qui couvrait les pauvres et les personnes vulnérables, système

⁴ Asie pacifique. *L'Indonésie augmente radicalement le prix des carburants au risque d'aviver la grogne sociale*. In http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2005/10/01/l-indonesie-augmente-radicalement-le-prix-des-carburants-au-risque-d-aviver-la-grogne-sociale_694901_3216.html#I5XkY2uJiqMqTvmX.99. Consulté en Mars 2017.

qui a pu être facilement ajusté pour inclure un effort typique destiné à minimiser les conséquences de la hausse du prix du carburant (GokalpY, 2007, p20). Ce système comprend, entre autres, Transferts monétaires octroyés aux programmes de santé et d'éducation, compte bancaires ouverts pour chaque bénéficiaire et des transferts indexés sur le niveau des prix.

Ces expériences internationales montrent qu'il est possible d'entreprendre des réformes des subventions aux prix des carburants capables de renforcer l'équité et la croissance du pays. Les cas du Maroc, de la Turquie et d'autres pays constituent des exemples particulièrement pertinents pour l'Algérie.

Conclusion

Les subventions à la consommation des produits pétroliers ont toujours constitué le mécanisme phare de l'intervention publique sur les prix, afin de maintenir une disponibilité énergétique à un prix bas pour la population.

Cependant, force est de constater qu'au-delà de l'objectif affiché par cette politique des subventions universelles, certains effets indésirables s'observent sur la croissance et l'efficacité économique en entraînant une mauvaise allocation des ressources.

Ces dernières années, la demande des carburants a explosé en Algérie, en passant de 5,7 millions de tonnes en 2000 à plus de 15 millions de tonnes en 2015. Cette consommation excessive des carburants engendrée de l'imposition de prix subventionnés en dessous des prix internationaux et des coûts de production, exerce des pressions sur budget et la balance des paiements, dont le coût de la facture des importations des carburants ne cesse de s'alourdir sur le revenu de l'État. Cette facture est passée de 268 millions de dollars en 2010 à 4210 millions de dollars en 2013, ce qui amplifie le déficit extérieur courant du pays (il a atteint 16% du PIB en 2015).

La sous tarification des carburants a favorisé la croissance rapide du parc automobile national et plus particulièrement l'utilisation du véhicule touristique (la part du véhicule léger a dépassé 65% dans la structure du parc automobile en 2015), ce qui a accentué la congestion des réseaux routiers des grandes villes, l'accroissement du nombre d'accidents de circulation et la pollution atmosphérique.

Les prix intérieurs des carburants en Algérie sont beaucoup plus inférieurs à ceux des pays voisins, ce qui a incité le trafic illicite de ces produits subventionnés au niveau des frontières du pays et amplifié leurs coût budgétaire dont les pertes pour le trésor publique s'élèvent chaque année à près de 2 milliards de dollars.

L'expérience des pays suggère au gouvernement que la réforme des subventions fait intervenir plusieurs étapes primordiales, à savoir :

- Une campagne de communication bien conçue est essentielle pour mobiliser un vaste soutien en faveur de la réforme. La communication devrait expliquer combien coûtent les subventions aux prix des carburants (y compris les distorsions qu'elles créent), qui en bénéficie, et en quoi la population en général profitera de la réforme ;
- De préparer la réforme soigneusement et d'augmenter les prix graduellement dans la durée. Cela laisse du temps aux utilisateurs pour ajuster leur consommation du carburant et au gouvernement pour mettre en place des filets de sécurité appropriés pour atténuer l'impact sur les groupes les plus pauvres ;
- De passer progressivement de l'actuel système de subventions aux prix des carburants à un programme de transferts monétaires ciblés en faveur des ménages à faible revenu.

Références bibliographiques

A.Diallo et al.(2013). La baisse des subventions à l'énergie et de l'impôt sur le revenu au Sénégal : effet socio-économiques et budgétaires, direction de la prévision et des études économiques (DPEE), document d'étude n°24, Sénégal.

Andrew Jewel. (2016). Subsidy Reform in Algeria , International Monetary Fund Country Report No. 16/128, Washington.

ARH. (2017). Bilan du Marché National des Carburants terre Année 2016, ministère de l'énergie et des mines.

Bacon R et Kojima M.(2008). Phasing out subsidies, recent experiences in developing countries, View Point series: Public Policy Journal (World Bank).

Banque Mondiale.(2013). Vers une meilleure équité : Les subventions énergétiques, le ciblage et protection sociale en Tunisie, Rapport n°. 82712-TN.

- BNB PARIBAS.(2014).** Subventions énergétique : une question régionale, Eco-Emerging, juillet 2014.
- Christian Zamo et al.(2012).** Coût et efficacité des programmes de soutien au prix des produits alimentaires et pétroliers au Cameroun, Rapport de la Banque mondiale.
- Clements.B et al.(2013),** Études de cas sur la réforme des subventions à l'énergie : enseignements et conséquences, Washington : FMI.
- CNIS (2012).** Bilan statistique sur les importations de véhicules en Algérie.
- CNPSR (2013).** Bilan statistique sur la sécurité routière en Algérie.
- Dominique F. (2010).** Les subventions à l'énergie dans le monde : Leur ampleur, leur efficacité et leur nécessaire recentrage. Rapport au conseil Français de l'énergie, CIRED.
- Durand.L and others.(2014).** Distributional impacts of energy consumption subsidy phase out in Indonesia: A computable general equilibrium analysis, présenté au 17th Annual Conference on Global Economic Analysis, Dakar, Senegal.
- ESMAP.(2006).** Coping with Higher Oil Prices. Report 323/06, ESMAP, World Bank, Washington, 2006.
- ESMAP.(2008).** Réformer les subventions au prix de l'énergie et renforcer la protection sociale Quelques questions de conception », ESMAP report n° 43173-MNA, Juillet 2008.
- Farès Boubakour.(2010).** Développement de l'usage de la voiture particulière en Algérie : quel arbitrage avec le transport collectif ? Cas de la ville de Batna . Actes de colloque ODATU XIV. Buenos Aires (Argentine).
- Farès B et Ahmed Y.A (2014).** Le prix du carburant et le développement de l'usage de la voiture particulière en Algérie, Congrès ATECITS, France.
- Fattouh, Bassam & El-Katiri.(2012).** Energy Subsidies in the Arab World. Arab Human Development Report Research Paper Series, United Nations Development Programme.
- FMI. (2013).** Réforme des subventions énergétiques en Afrique subsaharienne : expériences et enseignements, Département Afrique, Washington.
- FMI.(2014).** Subventions à l'énergie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : enseignements pour la réforme, Département Moyen-Orient et Asie centrale, Washington.
- FMI (2016).** Consultations de 2016 au titre de l'Article IV, Communiqué de presse, Rapport des services du FMI, No.16/127.
- GokalpYadigar.(2007).** Conditional Cash Transfers in Turkey. World Bank Workshop on Conditional Cash Transfers, Rabat, May 22, 2007.

Ian Ralby.(2017). Downstream Oil Theft: Implications and Next Steps, Atlantic Council, March 2017.

IMF.(2015). Energy Price Reforms in the GCC—What Can Be Learned from International Experiences? (Washington).

Kangni Kpodar.(2006). Impact de l'accroissement du prix des produits pétroliers sur la distribution des revenus au Mali, FMI et CERDI.

KPMG (2017), Guide investir en Algérie, disponible sur: <http://www.kpmg.dz>

ONS. (2014). Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages en 2011, collections statistiques n° 183.

Madani.A et Tello.G, (2015). Les principales causes des accidents de la circulation routière et les mesures d'atténuation en Algérie, European Scientific Journal, July 2015 édition vol.11, No.20.

MEM (2010). Bilan Énergétique National de 2009, in www.mem-algeria.org.

MEM (2011). Bilan Énergétique National de 2010, in www.mem-algeria.org.

MEM (2012). Bilan Énergétique National de 2011, in www.mem-algeria.org.

MEM (2013). Bilan Énergétique National de 2012, in www.mem-algeria.org.

MEM (2014). Bilan Énergétique National de 2013, in www.mem-algeria.org.

MEM (2015). Bilan Énergétique National de 2014, in www.mem-algeria.org.

SONTRACH. (2015). Mise à niveau de l'outil de raffinage en Algérie : Réhabilitation, Adaptation et Modernisation des Raffineries, Acte de colloque sur : Promotion des carburants et véhicules propres Hôtel Hilton, Alger, 03 et 04 Juin 2015.

Souhila Cherifi. (2011). l'avenir énergétique de l'Algérie: quelles seront les perspectives de consommation, de production et d'exportation du pétrole et du gaz a l'horizon 2020-2030 ?, Les Cahiers du CREAD n°96 /2011.

Vincent Castel. (2012). Réforme des subventions à la consommation d'énergie en Égypte, Banque Africain du Développement.

<http://www.globalpetrolprices.com>

THE ROLE OF GUARANTEE SYSTEM OF LOANS IN THE PROMOTION OF ALGERIAN SMALL AND MEDIUM ENTERPRISES (SMES)

AZZAOUI Khaled

L'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) Algérie

Khaled_pc@hotmail.fr

تاريخ التسليم: (2018 /03/ 17)، تاريخ التقييم: (2018 /05/ 07)، تاريخ القبول: (2018/05 /11)

Résumé :

L'accès des PME aux crédits reste très difficile, en raison de la perception par les intermédiaires financiers des risques provenant de facteurs liés à l'environnement, ce qui peut constituer un frein à leur modernisation et à leur développement. S'agissant des PME algériennes, elles reposent essentiellement sur l'endettement bancaire pour leur financement externe. Or, l'engagement des banques apparaît fortement dépendant de l'existence d'un certain « relationnel bancaire » et des possibilités de garanties qu'offre l'emprunteur. Les programmes d'intervention publique, limitent les effets d'exclusion des PME qui se trouvent dans l'impossibilité de rassembler ces conditions.

Mots clés :

PME, Financement, Risque, Etat, Garantie

Abstract :

One of the main difficulties faced by small and medium enterprises (SMEs) is access to finance. This is due to the pessimistic view of the financial intermediaries resulting from the risks associated with the latter's characteristics, and the economic climate changes, that have led to the growth and development of these SMEs. On the other hand, the banks rely mainly on the nature of the relationships and guarantees provided by the borrower to grant loans, which necessitated intervention by the public authorities through programs that limit the exclusion of these SMEs.

Keywords:

SME - Finance - Risk - State - Guarantee.

I. PROBLEMATIQUE :

La Petite et Moyenne Entreprise (PME) est un acteur majeur dans toutes les Economies du monde en jouant un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social à travers leur contribution à la croissance et à la création de l'emploi. Cependant, et compte tenu des caractéristiques des PME liées à leur taille, à l'asymétrie d'information, à leur sous-capitalisation, à l'insuffisance voire même l'absence de garanties présentées, l'accès au financement bancaire des PME reste tributaire des garanties réelles qu'elles peuvent présenter, d'où l'indispensable intervention de l'Etat à travers les mécanismes de garantie pour pallier à ces problèmes de financement. A cet égard, l'Etat algérienne s'est retrouvé dans l'obligation d'intervenir sous plusieurs formes, dont la mise en place de deux mécanismes de garantie :le Fonds de Garantie « FGAR » en 2002 et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement aux PME «CGCI PME » en 2004).

A la suite de ce qui a été développé ci-dessus, nous formulons la problématique dans la question suivante :

Quel est l'apport des Fonds de garantie en tant qu'instruments de facilitation du financement des PME ?

A partir de cette problématique, nous pouvons émettre les questions suivantes :

- Quel est l'apport de la nouvelle loi algérienne d'orientation sur le développement de la PME ?
- Quels sont les principes et la nature d'intervention des mécanismes de garantie des crédits octroyés aux PME ?

- Quelle est la différence entre les deux mécanismes de garantie FGAR – CGCI ?

A la lumière de l'analyse des premières lectures, nous formulons les hypothèses suivantes :

- La définition de la PME a été adaptée à l'évolution de la réalité économique actuelle (fluctuations du taux de change du dinar algérien, inflation, activité des banques et établissements financiers).
- La nature de l'intervention d'un fonds de garantie est le partage du risque avec l'établissement de crédit, elle permet l'accès au financement à des PME qui ne pouvaient pas y accéder faute de ne pas pouvoir offrir des garanties suffisantes ;
- La création de deux mécanismes de garantie par les pouvoirs publics en Algérie, a pour but de faire une segmentation entre les deux (par secteur, région, prêteur et/ou type de financement).

A travers cet article, nous allons tenter de répondre à la problématique à travers la présenter la nouvelle loi d'orientation et de la promotion de la PME (2017) et son apport par rapport à celle de 2001 ; puis le passage en revue les points de convergence et de divergence existants entre les deux mécanismes de garantie algériens CGCI – FGAR;

Pour vérifier nos hypothèses et afin de répondre à notre problématique fondamentale et à nos questions secondaires présentées ci-dessus, nous avons utilisé une démarche descriptive et comparative.

En effet, l'approche descriptive mettra l'accent sur les notions de base relatives aux PME. Il sera aussi question du recours aux mécanismes de garantie pour la couverture des risques. La démarche comparative aura

pour objectif de faire ressortir les points de convergence et de divergence existants entre les deux mécanismes de garantie algériens : CGCI et FGAR.

Pour éclairer cela, nous avons scindé notre intervention en trois axes, le premier mettra l'accent sur la nouvelle loi Algérienne d'orientation sur le développement de la PME, afin de mettre en relief les apports de cette loi par rapport à la précédente. Le deuxième traitera le cadre général des fonds de garantie. Tandis que le troisième s'intéresse à la découverte des différents mécanismes de garantie mis à la disposition des PME algériennes, il a été élaboré suite aux entretiens avec les responsables de ces organismes (FGAR et CGCI-pme) et l'exploitation de leurs rapports d'activité.

II. La nouvelle loi algérienne d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) :

La définition de la PME a été adaptée à l'évolution de la réalité économique actuelle (fluctuations du taux de change du dinar algérien, inflation, activité des banques et établissements financiers). Les seuils des chiffres d'affaires et des totaux des bilans sont relevés par catégorie d'entreprises, ce qui rapproche la définition de la réalité et évite l'exclusion d'une grande partie des entreprises du soutien accordé aux PME.

Les objectifs de la nouvelle loi (La nouvelle loi algérienne d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) N° 17-02 du 10.01.2017, Art, 2.):

- l'amélioration de l'environnement, la compétitivité des PME;
- l'encouragement de l'émergence des PME, notamment innovantes, et leur pérennisation ;
- la promotion de la culture entrepreneuriale ;
- l'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance.

La nouvelle définition de la Petite et Moyenne Entreprise(La nouvelle loi algérienne d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) N° 17-02 du 10.01.2017, Art, 5) :

La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services :

- Employant une (1) à deux cent cinquante (250) personnes ;
- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens ;
- Et qui respecte le critère d'indépendance.

1.1.La Moyenne Entreprise (ME) :La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de cinquante (50) à deux cent cinquante (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre cent (400) millions de dinars algériens et quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cent (200) millions de dinars algériens et un (1) milliard de dinars algériens.

1.2. La Petite Entreprise (PE) :La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens.

1.3.La Très Petite Entreprise (TPE) :La très petite entreprise « TPE » est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.

2. Mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME :

Tableau ci-dessous présente une comparaison entre la Loi n°2001/18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME et la nouvelle Loi N° 17-02 du 10 janvier 2017.

Tableau N° 01 : Comparaison entre les deux lois.

	Ancienne Loi N°2001/18 du 12. 12. 2001	Nouvelle Loi N° 17-02 du 10.01.2017
L'objet de la Loi	<u>L'objet de la Loi est le même :</u> La Loi a pour objet de définir la PME, les mesures et les mécanismes de soutien qui leur sont réservés en termes d'émergence, de croissance et de pérennisation.	
La Méthode	Les politiques et mesures d'aide et de soutien aux PME s'appuient sur des études appropriées visant à promouvoir la compétitivité des entreprises.	<u>La concertation économique et sociale privilégiée :</u> La politique de développement de PME s'appuie sur la concertation avec les acteurs publics et privés concernés et sur les études appropriées donnant lieu à des programmes, des mesures et des structures d'appui et d'accompagnement.
Missions locales	<u>Mission locale large :</u> Les <u>collectivités territoriales</u> sont tenues d'initier toutes mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME.	<u>Missions locales détaillées ciblées :</u> Au titre du développement local, <u>les collectivités locales</u> initient toutes mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME, notamment la <u>facilitation d'accès au foncier industriel et la réservation d'une partie des zones d'activités et des zones industrielles.</u>
Limites de la définition	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la définition de la PME par l'augmentation des seuils. • Entreprise indépendante dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises (sans changement). • La classification en termes de nombre d'employés est restée la même sans changement. 	
	Ancienne Loi N°2001/18 du 12. 12. 2001	Nouvelle Loi N° 17-02 du 10.01.2017

<p>La PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Employant une (01) à (250) personnes. • dont le CA annuel n'excède pas 02 milliards de Dinars. • <u>ou</u> dont le total du bilan annuel n'excède pas <u>500</u> millions de Dinars. 	<ul style="list-style-type: none"> • Employant une (01) à (250) personnes. (identique) • dont le CA annuel n'excède pas 04 milliards de Dinars. • ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 01 milliards de Dinars.
<p>La PE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Employant de 10 à 49 personnes • dont le CA annuel n'excède pas 200 millions de Dinars. • ou dont le total bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars. 	<ul style="list-style-type: none"> • Employant de 10 à 49 personnes • et dont le CA annuel n'excède pas 400 millions de Dinars. • ou dont le total bilan annuel n'excède pas 200 millions de Dinars.
<p>La TPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Très petite entreprise TPE ou micro-entreprise employant de 01 à 09 employés • et réalisant un CA inférieur à 20 millions de Dinars • ou dont le total bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars. 	<ul style="list-style-type: none"> • Employant de 01 à 09 employés • et réalisant un CA inférieur à 40 millions de Dinars • ou dont le total bilan annuel n'excède pas 20 millions de Dinars.
<p>La définition de la PME constitue la référence</p>	<p>l'octroi de tout appui, aide et soutien prévus au profit des PME. L'élaboration et le traitement des statistiques.</p>	
<p>Nouveautés de la Loi N° 17-02 du 10.01.2017 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les PME bénéficient de l'aide et du soutien de l'Etat, en fonction de leurs tailles et des priorités définies par filières et par territoires. • Il est créé auprès du Ministère chargé de la PME des <u>fonds de garanties des crédits et des fonds d'amorçage, afin de garantir aux PME des emprunts bancaires et de promouvoir des start-up dans des projets innovants.</u> • Dans le cadre de l'information et de la concertation, et en vue de développer les PME, il est créé auprès du Ministère chargé des PME, un organisme consultatif dénommé « Conseil national de concertation pour le développement de la PME ». • L'exclusion des entreprises cotées en bourses du champ d'application de la loi a également été annulée pour encourager les PME à recourir au marché boursier comme source de financement. 	

Source : Elaboré par nous-mêmes.

A travers le monde, les PME représentent l'écrasante majorité de l'ensemble des entreprises, et contribuent massivement à la création de richesses et d'emplois, leur classement est fait selon des critères bien définis tels que : la

nature des produits fabriqués, l'orientation de l'entreprise et la structure juridique de l'entreprise. Le prochain axe sera consacré pour les différentes formes de mécanismes de garantie.

III. Cadre général des fonds de garantie

Vu le rôle des PME dans l'Economie et les difficultés qu'elles rencontrent pour assurer le financement de leur développement, elles ont besoin des outils spécifiques du soutien de l'Etat en partie les mécanismes de garantie.

1. Définition de la garantie :

Une garantie peut être définie comme suit:

« On entend par garantie un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire »(LOBEZ,19997,p.05).

« Les collatéraux sont les garanties que les emprunteurs offrent au prêteur lors d'une opération de prêt : cautions, hypothèques, apports personnels, gages, titres,...etc. En cas de défaut du débiteur, le collatéral revient au prêteur et réduit donc ses pertes »(LAURENCE,2013,p.51).

2. Les différents modèles de garantie (Servet, 2007) :

Il est possible de distinguer trois modèles de garantie selon les liens établis entre les partenaires de la relation financière dans le processus de couverture du risque du prêt et l'octroi de celui-ci, à savoir : le fonds de garantie, l'établissement prêteur et les clients.

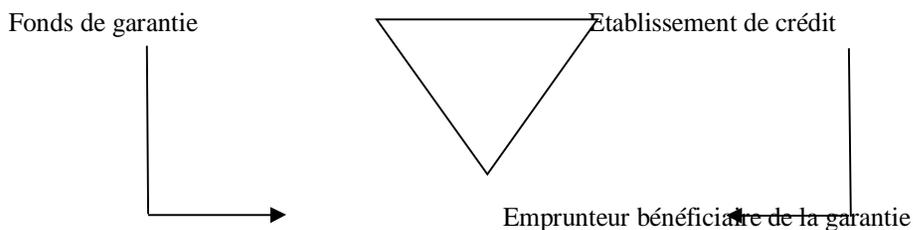
2.1.Le modèle de garantie individuel :

Dans le cas d'un modèle de garantie dit « individuel » (voir schéma N°1), il existe une relation directe entre le fonds de garantie (le garant), le bénéficiaire de la garantie et la banque. Le fonds de garantie accorde une garantie de prêt à un emprunteur potentiel en fonction de ses propres critères

et de sa connaissance du passé financier ou des caractéristiques de l'emprunteur. Muni d'une lettre de garantie, l'emprunteur potentiel s'adresse à un établissement de crédit qui évalue lui aussi cette demande de prêt en fonction de ses propres critères.

En général, le bénéficiaire de la garantie verse une commission au fonds de garantie, le montant de celle-ci dépend du montant du prêt et de la garantie. L'établissement financier consentant le prêt peut dans certains cas percevoir cette commission et la reverser au fonds de garantie.

Schéma n° 01: Le modèle individuel

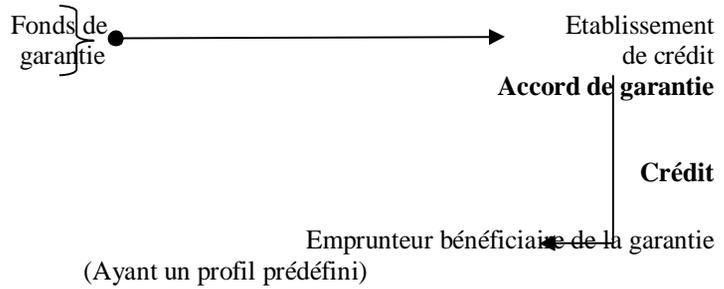


Source :Jean-Michel Servet ; Les fonds de garantie ; Annuaire suisse ; Numéro Vol. 26, n°2 (2007)

2.2.Le modèle de garantie de portefeuille :

Dans le modèle de garantie dit de portefeuille (voir schéma N°2), le fonds de garantie convient avec la banque de se porter garant pour un montant global donné et pour un type déterminé d'emprunteurs potentiels, répondant à des critères prédéterminés. Il s'agit par exemple du plafond individuel de crédit, des caractéristiques des emprunteurs, de la destination du prêt, etc. Dans ce cas, la relation entre le fonds de garantie et les bénéficiaires de la garantie est généralement indirecte car elle est médiatisée par l'établissement faisant le prêt. Le fonds de garantie couvre pour un certain pourcentage du prêt tous les prêts qui lui sont présentés par l'établissement financier pour autant qu'ils répondent aux critères que recherche le fonds et pour un volume global qui, lui aussi, a été fixé par accord avec l'établissement faisant le prêt.

Schéma n° 02: Le modèle de portefeuille

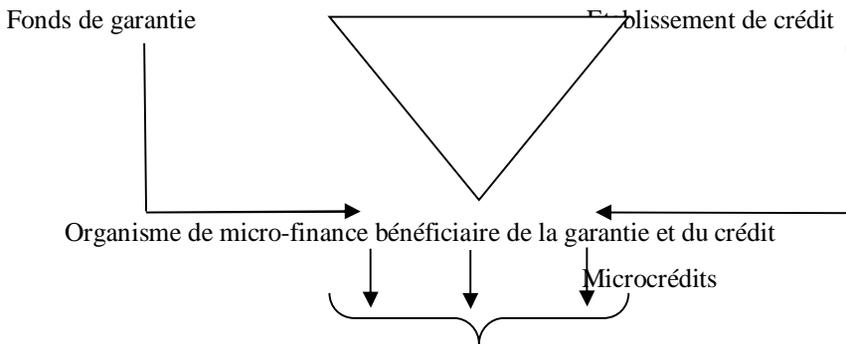


Source :Jean-Michel Servet ; Les fonds de garantie ; Annuaire suisse ; Numéro Vol. 26, n°2 (2007)

2.3.Le modèle de garantie par la médiation d’une organisation de micro-finance :

Le troisième type de garantie (voir schéma N°3) est celui où une organisation de micro-finance obtient la garantie du fonds de garantie et emprunte auprès d’une banque pour reprêter sous forme de micro-prêts à des micro-entrepreneurs (boutiquiers, vendeurs de rue, artisans, transporteurs, etc.) ou à des paysans. L’organisation de micro-finance développe ses propres critères et méthodologies dans la diffusion des prêts.

Schéma n° 03: Le modèle de l’intermédiaire



Source : Jean-Michel Servet ; Les fonds de garantie ; Annuaire suisse ; Numéro Vol. 26, n°2 (2007)

Les trois modèles répondent de manière particulière au manque de garantie des prêts par caution, nantissement ou hypothèque et facilitent l'obtention d'un crédit auprès de la banque.

3. Les raisons de l'existence des mécanismes de garantie publique

(L'Observatoire des PME européennes « L'accès au financement pour les PME », 2003/2, 2000):

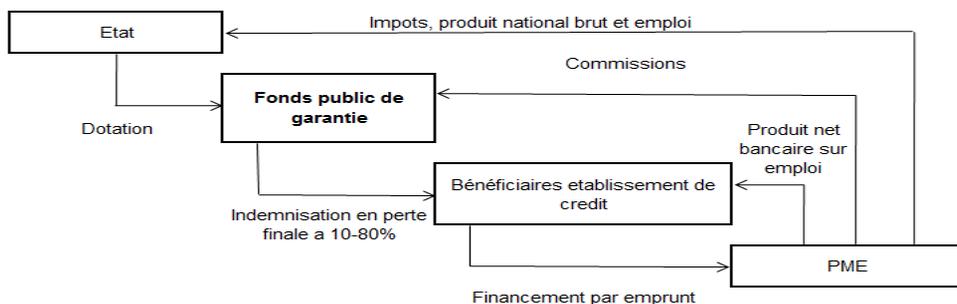
Les mécanismes de garantie publique apparaissent sous certaines conditions, telles que:

- La réduction massive des bonifications d'intérêt ;
- L'ouverture à la concurrence du marché du crédit ;
- La baisse du coût du crédit ;
- Le partage de risque de défaillance.

En général, l'Etat se réserve le rôle de régulateur et de stimulant dans le développement des secteurs productifs de l'Economie.

L'essentiel des mécanismes de garantie publique se traduit par l'intervention indirecte de l'Etat sous forme d'une garantie donnée à l'engagement d'un établissement financier, comme le montre le schéma suivant :

Schéma n° 04: L'essentiel de



s mécanismes de garantie publique

Source: BEDHOUCHE Mohamed, le financement des PME, Mémoire IFID, Tunis, 2008, p64

IV. les mécanismes de garantie en Algérie :

Nous allons présenter dans cet axe les mécanismes de garantie créés par l'Etat Algérienne pour promouvoir et faciliter l'accès au financement bancaire des PME .

1. Fonds de Garantie des Crédits d'Investissement aux PME (FGAR) (<http://www.fgar.dz>):

Le FGAR a été créé par le décret N° 02-373 du 11/11/2002 en application de la loi d'orientation 01/18 pour la promotion de la PME. Il est placé sous la tutelle du ministère de la PME et de l'Artisanat, il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce fonds dispose d'un capital de 1,10 milliard DA souscrit et libéré par l'État (0,1 milliard DA est alloué pour la mise en place du FGAR et 1 milliard DA pour l'exploitation du Fonds).

Le FGAR est opérationnel depuis Avril 2004, il revêt une importance particulière car sa mission principale est la facilitation aux PME l'accès aux financements des projets d'investissements par l'octroi de la

garantie financière et d'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME. En 2009, le Fonds a obtenu la qualité de la garantie d'État afin de renforcer sa position de garant (Loi de finance complémentaire 2009).

1.1. Finalité et objectifs du FGAR :

Le FGAR a été mis en place par l'Etat en vue de faciliter aux PME l'accès aux crédits d'investissement, à travers la mise en place des garanties pour la couverture des crédits octroyés par les banques ou les établissements financiers dont l'objet est de financer:

- La Création d'entreprises.
- La Rénovation d'équipements.
- L'Extension ou le développement d'activité.
- Et les prises de participation.

Le Fonds qui assure également la fonction de conseil et d'assistance technique aux promoteurs porteurs de projets, et par ses statuts, le FGAR a aussi l'habilité de garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales (Fonds MEDA).

1.2. Capacité d'engagement du FGAR:

Doté initialement d'un capital de 1,01 milliards de dinars, détenues en intégralité par le trésor public, le Fonds a bénéficié en 2013 d'une dotation supplémentaire de 300 millions de dinars soit une capacité d'engagement de 6,94 milliards de dinars correspondant à un coefficient multiplicateur de 5.

Outre la dotation du trésor, le Fonds a été le principal bénéficiaire du dispositif de couverture financière MEDA, d'un montant de 1,4 Milliards de Dinars mis en place par la Délégation de la Commission Européenne dans le cadre du programme de mise à niveau des entreprises « PME I»,

correspondant à une capacité d'engagement supplémentaire de 13,18 milliards de dinars au 31/12/2015, calculée sur la base d'un coefficient multiplicateur de 8. Le tableau suivant relate les capacités d'engagement du FGAR :

Tableau n°02 : Capacité d'engagement FGAR 2015

U : Milliards de Dinars

Les dotations FGAR	Montant	Coefficient multiplicateur	Capacité d'engagement	plafond de la couverture
Fonds propres	1,31 MDA	5	6,94 MDA	50 m DA
MEDA	1,4 MDA	8	13,18 MDA	250 m DA

Source : Rapport d'activité FGAR « 2015 »

1.3. Fonctionnement de la garantie FGAR :

Le Fonds peut être sollicité, directement par les promoteurs souhaitant contracter un crédit d'investissement, ou par l'intermédiaire des banques partenaires réalisant des opérations de financement bénéficiant aux PME.

A l'issue d'une étude de faisabilité des opérations d'investissements projetées par les promoteurs, le Fonds s'engage, en fonction des besoins en garantie exprimés par les PME et en fonction de la qualité des projets, à partager le risque crédit avec les établissements financiers à hauteur d'un taux de couverture variant de **10 à 80%** du montant du crédit octroyés aux PME, dans une limite de **50 millions de Dinars**.

Destinés exclusivement à couvrir les crédits d'investissement des PME en développement, la couverture sur fonds MEDA est fixée à un taux de **60%** plafonné à **250 Millions de Dinars** en valeur absolue.

1.3.1. Modalités de garantie :

- Le pourcentage de la garantie se situe entre 10 à 80% du crédit bancaire. Ce pourcentage est établi pour chaque dossier de demande de garantie selon le coût et le risque du projet ;

- Le montant minimal de la garantie par entreprise est de 5 millions DA et le montant maximum est de 50 millions DA;
- Durée maximale de la garantie : 7 ans (crédit classique) et 10 ans (leasing mobilier);
- Une commission d'étude est fixée par le FGAR pour la couverture des frais d'étude du dossier d'un montant de 20 000,00 DA en hors taxes ;
- Une prime d'engagement sous forme de prime unique calculée annuellement sur la base de l'encours de la garantie et payable en une seule fois à la délivrance du certificat de garantie, selon la tarification suivante :
 - 1% par an du montant de l'encours de la garantie du crédit d'investissement ;
 - 0,50% du montant l'encours de la garantie du crédit bail.
- Pour pouvoir bénéficier de cette garantie le projet doit être soit:
 - La création d'une nouvelle activité économique;
 - Le développement et l'extension d'une activité économique existante;
 - Le renouvellement des équipements de l'entreprise ;
 - La prise de participation.

1.3.2. Modalités d'indemnisation (Document FGAR):

Le paiement de l'indemnisation s'effectue en deux versements :

- Le 1^{er} versement : 40% de la garantie consentie (15 j ouvrables) à compter de la mise en jeu de la garantie ;

- Le 2^{ème} versement : le solde de l'indemnité après constat de l'épuisement des recours utiles.

1.4. Activité du FGAR :

Depuis sa création, le Fonds a garanti 625 projets de PME en création pour 53,38 Mds de DA et 924 autres PME en extension pour 79,97 Mds de DA.

Tableau N° 03 : Activité du FGAR depuis sa création au 31/12/2015

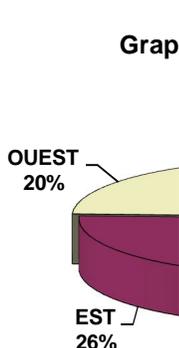
U : Milliard de DA

projet création		projet développement		Total	
Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
625	53,38	924	79,97	1549	133,35
40%	40%	60%	60%	100%	100%

Source : Rapport d'activité FGAR « 2015 »

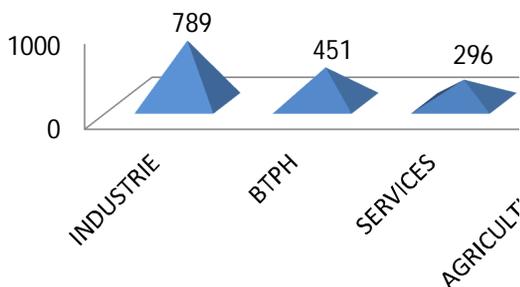
La majorité des projets d'investissement garantis depuis 2004 sont de type extension (60% des projets garantis par le FGAR). Le montant global cumulé des garanties octroyées d'avril 2004 au 31 Décembre 2015, est de 133,36 Mds de DA dont 86,36 Mds de DA en engagements définitifs.

1.4.1. Répartition des accords de garantie du FGAR par région.



La répartition géographique du portefeuille dossiers garanties au 31/12/2015, demeure toujours concentré sur la région CENTRE du pays avec 762 projets, suivie par la région EST avec 400 projets telle qu'illustrée par le graphe.

1.4.2. Répartition des accords de garantie par secteur d'activité.

Graphe n °02 : Répartition des accords par :

Le portefeuille FGAR est dominé par le secteur INDUSTRIEL avec 789 projets garantis, suivie du secteur du BTPH avec 451 projets et le secteur des SERVICES avec 296 projets comme présenté par le graphe

1.4.3. Situation de l'exercice 2015:

Au cours de l'exercice 2015, le FGAR a statué favorablement sur deux cent trente et un (231) demandes de garantie, soit une baisse de l'ordre de 18 % par rapport à l'exercice 2014 et un taux de réalisation de 85% de l'objectif fixé pour l'année 2015, arrêté à deux cent soixante-dix 270 accords.

1.4.3.1. Répartition des accords de garantie par nature du projet :

Le tableau suivant décrit la participation du FGAR dans la création et le développement des PME durant l'exercice 2015.

Tableau n°05 : Répartition des accords de garantie par nature du projet U=MDA

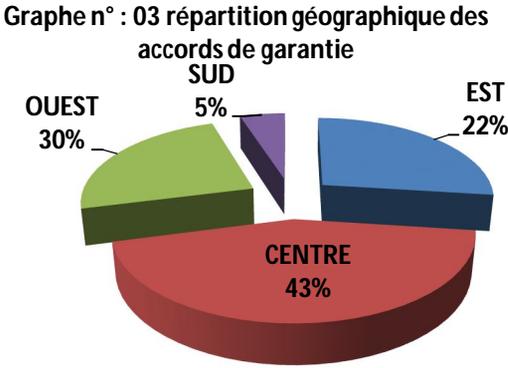
Items	Création	Extension
Nombre des garanties accordées	231	
	84	147
Montant des crédits sollicités	4598	8522
Montant des garanties accordées	1 742	5066
Taux moyen de la couverture	38%	60%
Montant moyen de la couverture	21	35

Source : Rapport d'activité FGAR « 2015 »

On notera que le nombre de demandes de garantie et l'engagement du Fonds relatifs aux projets de création demeurent moins importants que celui des dossiers garantis en phase d'extension, avec un taux de couverture

moyen du risque création de 38 %, contre une couverture moyenne des crédits de développement de 60%.

1.4.3.2.Répartition des accords de garantie par région :

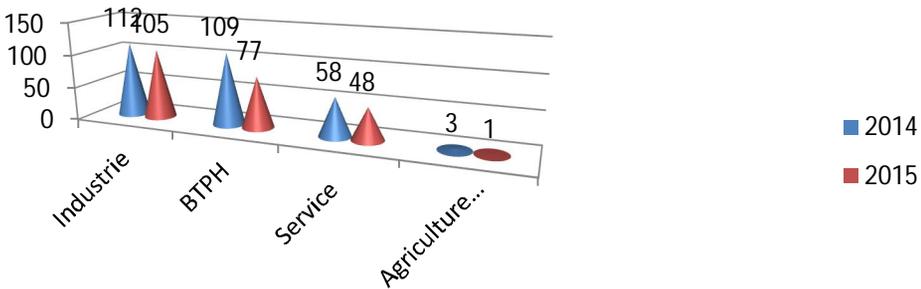


L'activité du FGARest caractérisée par une concentration des projets dans la région du centre avec 105accords de garanties soit 43 % du portefeuille.

1.4.3.3.Répartition des accords de garantie par secteur d'activité.

Les garanties délivrées connaissent une prédominance du secteur industriel avec 105 projets garantis, en deuxième position le BTPH avec 77 projets garantis. Le graph suivant fait ressortir la répartition des offres de garantie par secteur d'activité en 2014 et 2015.

Graph n°04 : Répartition des accords de garantie par secteur d'activité



L'intervention du FGAR dans le secteur de l'agriculture reste faible, cet état de fait est justifié par l'existence d'un fonds de garantie dédié principalement à cette vocation en l'occurrence le « Fonds de Garantie Agricole » doté de 20 milliards de dinars de capital, géré par la CGCI-pme.

2. La Caisse de Garantie de Crédit d'Investissement (CGCI-PME) :

La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement par abrégé CGCI-Pme, est une société par actions régie par le code de commerce et le décret présidentiel N° 04-134 du 19/04/2004 portant statut de la caisse. Créée à l'initiative des pouvoirs publics pour offrir aux banques une meilleure garantie aux crédits octroyés aux PME et ainsi soutenir la création et le développement de ces dernières en leur facilitant les conditions d'accès au crédit, en protégeant les banques des pertes potentielles subites par suite de l'insolvabilité déclarée ou présumée, de l'entreprise bénéficiaire d'un crédit d'investissement ou d'un crédit-bail productifs de biens et de services. Elle est dotée d'un capital social autorisé de 30 milliards DA, souscrit à concurrence de 20 milliards DA, réparti comme suit:

- 60 % détenus par le Trésor Public ;
- 40 % détenus par les 6 banques publiques : BNA, BEA, CPA, BADR, CNEP-Banque et BDL.

Ses fonds propres en font une institution de premier ordre en termes de capacité d'engagement, aussi, ses statuts l'autorisent à contracter des engagements à hauteur de 12 fois ses fonds propres (coefficient multiplicateur), soit 240 milliards de DA.

2.1. Les conditions générales de la garantie CGCI-pme :

- **Les critères d'éligibilité :** Le crédit d'investissement ou le crédit-bail, éligibles à la garantie de la Caisse, doivent respecter les critères d'éligibilité qui sont en nombre de trois :
- **L'entreprise :** Le crédit d'investissement éligible à la garantie de la Caisse, est celui accordé aux Petites et Moyennes Entreprises telles que définies dans la loi d'orientation sur la promotion de PME,

- **Le crédit :**

- Le crédit à l'investissement corporel (mobilier, immobilier, équipement, aménagement) dont la durée de remboursement est égale ou inférieure à sept ans,
- Le crédit-bail dont la durée de remboursement ne peut excéder dix (10) ans.
- La quote-part du crédit éligible à la garantie est plafonnée à 250 millions de DA pour un montant maximum du crédit de 350 millions de DA.

➤ **La mise en place de la garantie :** La demande de garantie doit être transmise à la Caisse dans les quatre vingt dix (90) jours qui suivent la décision d'octroi du crédit, accompagnée d'une copie du dossier de crédit. La Caisse informe l'établissement de crédit de sa décision dans un délai de trente (30) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande de garantie. Deux cas sont possibles :

- En cas d'accord, la Caisse adresse à l'établissement de crédit une notification de garantie ;
- En cas de refus, une décision motivée est notifiée à l'établissement de crédit.

➤ **La quotité, la prime et la commission d'engagement :**

- **La quotité garantie :** La couverture du crédit porte sur les échéances en principal et intérêts dus, au prorata de la quotité couverte, ainsi le niveau de couverture de la créance impayée est arrêté comme suit :
 - 80% lorsqu'il s'agit d'un crédit accordé à une entreprise en création;

- 60% lorsqu'il s'agit d'un crédit accordé à une entreprise en extension d'activité ou en développement.
- **La prime de garantie et la commission d'engagement :** Les primes de couverture du risque sont dues par l'entreprise bénéficiaire du crédit garanti et perçues par l'établissement de crédit et viré au compte de la Caisse. Le montant de la prime est égal au produit de son assiette, représenté par l'encours en principal majoré des intérêts dus, par un taux de la prime égal à 0,5% de l'encours du crédit garanti.
- **La mise en jeu de la garantie :** Le sinistre se traduit par la réalisation du risque garanti et donc, l'insolvabilité présumée ou déclarée de l'entreprise bénéficiaire. La garantie de la Caisse est ainsi mise en jeu dans les conditions prévues, notamment :
 - La défaillance de remboursement du crédit octroyé par l'établissement de crédit et garanti par la Caisse ;
 - La faillite ou règlement judiciaire.

2.2. L'activité de la CGCI-pme au 31/12/2015 :

Le portefeuille de garanties de la CGCI a enregistré **284** garanties octroyées contre 223 garanties en 2014. L'encours du portefeuille de garanties représente un nombre total de garanties accordées et notifiées de 741. Toutefois, la production réelle de la Caisse au 31-12-15 est de l'ordre de **1 548 garanties octroyées** en y incluant les garanties annulées pour divers motifs auxquelles s'ajoutent les expirations de garanties et les sinistres déclarés.

La Caisse a reçu et traité globalement, depuis le démarrage effectif de son activité, **2 365 dossiers** de garantie au 31-12-2015.

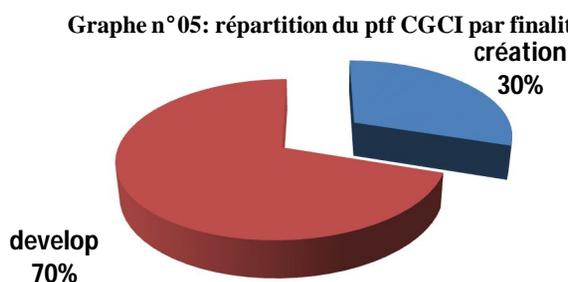
En termes financiers, le portefeuille a enregistré une évolution appréciable grâce à l'élargissement du champ de couverture de la garantie (relèvement de la limite de l'éligibilité du « total bilan » à 1 milliard de dinars / Cf. art. 65 LFC 2014). En effet, la tranche des crédits garantis >100 MDA est passé à 46% au 31-12-2015 contre 38% au 31-12-2014.

Il est à observer que l'analyse des statistiques au 31-12-2015 permet de faire le constat ci-après :

- 70% des dossiers garantis sont des développements,
- 30% des dossiers garantis sont des créations de PME.

2.3.La répartition du portefeuille CGCI :

2.3.1. La répartition par nature d'investissement (Création – Développement)



La composition du portefeuille par rapport à la nature de l'investissement (création et développement) montre la prédominance des projets de développement (70%) sur les projets de création (30%).

Tableau n°06 : répartition du portefeuille CGCI par finalité

Finalité	31.12.2013		31.12.2014		31.12.2015	
	Nombre dossiers	%	Nombre dossiers	%	Nombre dossiers	%
Création	198	32%	198	30%	220	30%
Développement	422	68%	473	70%	521	70%
Total	620	100%	671	100%	741	100%

Source : Rapport d'activité CGCI « 2015 »

2.3.2. La répartition du portefeuille par secteur d'activité

On notera une concentration sur trois filières principales, Industrie, BTPH et Transport, qui représentent à elles seules 85% des projets garantis ; le secteur de la santé et des services se positionnent au 4^{ème} et 5^{ème} rang avec respectivement 55 et 53 dossiers garantis et représentant un taux de 15% du portefeuille.

Tableau n°08 : répartition du portefeuille CGCI par secteur d'activité

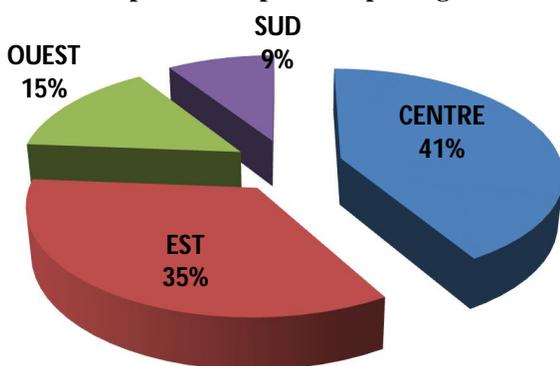
U : millions DA

TOTAL GARANTIE	Secteur	Nbr de dossiers	%	Mt crédit	%
	BTPH	230	31%	6 670	22%
TRANSPORT	84	11%	1 124	4%	
INDUSTRIE	319	43%	19 361	62%	
SANTE	55	8%	2 432	8%	
SERVICE	53	7%	1 420	4%	
TOTAL	741	100%	31 007	100%	

Source : Rapport d'activité CGCI « 2015 »

2.3.3. La répartition du portefeuille CGCI par région :

Graphe n°06 répartition par région



La région Centre et Est occupent la pole position avec respectivement 42% et 35%, alors que la région Ouest et Sud présentent respectivement des taux de 15% et 9%.

2.3.4. La répartition du portefeuille des garanties par institutions financières :

On note que 85% des garanties octroyées ont bénéficié aux banques actionnaires, les 15% restants sont partagés entre les Institutions financières et les banques privées dont le recours à la garantie financière est extrêmement marginal.

Tableau n°09 : répartition du portefeuille CGCI par institutions financières

U : millions DA

BANQUES	Nombre	%	MT crédits	%	MT Garanties	%
CPA	295	40%	13 003	41,94%	7 569	40,90%
BDL	113	15%	5 398	17,41%	3 162	17,09%
BNA	128	17%	2 741	8,84%	1 580	8,54%
BEA	61	8%	3 773	12,17%	2 444	13,21%
BADR	31	4%	2 531	8,16%	1 896	10,25%
SNL	94	13%	2 387	7,70%	1 377	7,44%
AL BARAKA	11	1%	484	1,56%	287	1,55%
ILA	1	0,10%	176	0,57%	105	0,57%
CNEP	4	0,50%	163	0,53%	47	0,25%
FRANSABANK	1	0,10%	200	0,65%	26	0,14%
SGA	1	0,10%	27	0,09%	7	0,04%
EDI	1	0,10%	124	0,40%	4	0,02%
TOTAL GENERAL	741	100%	31 007	100%	18 504	100%

Source : Rapport d'activité CGCI « 2015 »

Conclusion:

Les mécanismes de garantie constituent une technique largement utilisée pour faciliter l'accès au financement des PME, quel que soit leur niveau de développement, en assumant une part des risques au côté des établissements prêteurs. Ces mécanismes sont financés par des dotations généralement publiques, des commissions de garantie facturées aux emprunteurs et des revenus de leurs placements, et d'une façon générale, ils sont gérés par des sociétés spécialisées.

La nature de l'intervention d'un fonds de garantie est le partage du risque avec l'établissement de crédit, elle permet l'accès au financement à des PME qui ne pouvaient pas y accéder faute de ne pas pouvoir offrir des garanties suffisantes ; ces mécanismes de garantie apportent aussi aux prêteurs, la garantie financière qui les met à l'abri du risque de non

remboursement et apporte aux PME des conditions d'emprunt plus favorables.

En Algérie, la définition de la PME a été adaptée à l'évolution de la réalité économique actuelle (fluctuations du taux de change du dinar algérien, inflation, activité des banques et établissements financiers). Les nouveaux seuils des chiffres d'affaires et des totaux des bilans sont relevés par catégorie d'entreprises, ce qui rapproche la définition des PME, de la réalité et évite l'exclusion d'une grande partie des entreprises du soutien accordé à ces PME. Quant aux mécanismes de garantie en Algérie, les pouvoirs publics ont mis en place deux institutions dans ce cadre, en l'occurrence le Fonds de Garantie « FGAR » et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement aux PME «CGCI PME », faisant bénéficier les PME d'une garantie de qualité supérieure (assimilée à une garantie de l'Etat).

Les deux mécanismes ont le même but qui est la facilitation de la création et du développement des PME, en visant quasiment la même catégorie d'entreprises et de type de financement (crédit d'investissement), mais avec deux approches différentes en termes relationnelle à savoir : relation directe FGAR-PME-BANQUE (Approche client), relation indirecte CGCI-BANQUE-PME (Approche banque).

Bibliographie :

Ouvrage :

1. Servet, Jean-Michel.(2007). Les fonds de garantie ; Annuaire suisse ; Numéro Vol. 26, n°2 .
2. L'Observatoire des PME européennes .(2000).« L'accès au financement pour les PME », **2003/2**, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.
3. LAURENCE, Scialom.(2013). Economie bancaire. Paris : collection repères économie.
4. LOBEZ, F.(1997). Banques et marchés du crédit, Paris : PUF.

Thèses :

1. BEDHOUCHE, Mohamed.(2008). le financement des PME, Mémoire IFID, Tunis.

Lois :

1. La nouvelle loi algérienne d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) N° 17-02 du 10.01.2017,

Rapports :

1. Rapport d'activité CGCI-pme « 2015 »
2. Rapport d'activité FGAR « 2015 »
3. Document CGCI, mise en jeu de la garantie et modalités d'indemnisation.
4. Document FGAR, mise en jeu de la garantie FGAR et modalités d'indemnisation.

Sites web :

1. <http://www.cgci.dz>(dernière consultation le 02/01/2018).
2. <http://www.fgar.dz>(dernière consultation le 02/01/2018).

Niveau d'engagement RSE des entreprises du secteur agroalimentaire. Cas de la région de Bejaia

Level of CSR commitment of companies in the agri-food sector. Case of the region of Bejaia

Sabrina DJEMAI,
Université de Bejaia, Algérie

Abderrahmane ABEDOU
(CREAD), Alger, Algérie
sabrina_djemai@yahoo.fr

تاريخ التسليم: (2018 /01/ 12)، تاريخ التقييم: (2018 /03/ 05)، تاريخ القبول: (2018/03 /13)

Le présent travail de recherche vise principalement à déterminer la spécificité de la RSE en Algérie. La littérature souligne que la RSE couvrait une multitude de domaines et comportait des spécificités sectorielles, culturelles et géographiques. Pour atteindre cet objectif, nous avons mené une étude de cas sur quelques entreprises du secteur industriel parce qu'elles répondent au mieux aux trois piliers fondamentaux de la RSE à savoir : l'aspect social (sponsoring, mécénat, dons), l'aspect économique (recherche du gain pécuniaire), et l'aspect environnemental (lutte contre la pollution). L'étude montre que les activités de RSE se déclinent en deux dimensions : une dimension volontaire qui intègre tous les membres de la société, et une dimension légale qui, pour l'entreprise, représente un impératif ou une contrainte.

Mots-clés : RSE, Secteur industriel, Algérie.

The current research aims to determine the specificity of corporate social responsibility in Algeria. The literature emphasizes that CSR covered a multitude of fields and included sectoral, cultural and geographical specificities. To achieve this goal, we conducted a case study on some industrial sector companies because they best meet the three fundamental pillars of CSR, namely: the social aspect (sponsorship, patronage, donations), the economic aspect (seeking financial gain), and the environmental aspect (pollution control). The study shows that CSR activities come in two dimensions: the voluntary dimension that encompasses all members of society, and the legal dimension that, for the company, represents an imperative or constraint.

Keywords: Corporate Social Responsibility, Industrial Sector, Algeria

Introduction

Les réflexions sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE ci-après) oscillent entre deux visions radicalement opposées. Une vision néoclassique réduisant la responsabilité de l'entreprise à la seule satisfaction des actionnaires, et une conception élargie de firme prenant en considération les intérêts de ses parties prenantes (Postel, Rousseau, 2008). Ces deux visions ont donné naissance à un paysage de théories qui sont souvent controversées et complexes. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise peut être mise en œuvre de plusieurs façons et ce dans plusieurs domaines. En ce qui concerne les pratiques de RSE proprement dites, la littérature distingue l'approche sociétale française de l'approche d'inspiration anglo-saxonne. Dans l'une ou l'autre approche de la RSE, les domaines d'application de la RSE ont deux grandes orientations ou dimensions à savoir : la responsabilité sociale interne et la responsabilité sociétale externe.

En Algérie, compte tenu du respect des normes environnementales, il existe une légère hésitation quant à la fixation des entreprises algériennes dans l'une ou l'autre approche de la RSE. On note principalement la présence d'actions philanthropiques de la part de quelques multinationales opérant en Algérie ; à l'instar Henkel, Danone, Peugeot, carrefour, Renault, Suez, société générale, Mechelin, Sell qui, en plus des emplois qu'il offre aux citoyens, fait des dons de toute nature notamment dans les communes urbaines et aux clubs sportifs (Serir, 2012). On peut aussi énumérer le cas de Sonatrach, Djezzy et Sonelgaz, les sponsors phares en Algérie sponsorisent massivement les grands événements tels que les jeux sportif, les foires et concerts entre autres. Toutefois, au niveau des entreprises nationales et au sein des filiales étrangères, on est un tout petit peu confus quant au respect des normes environnementales et des valeurs des populations riveraines qui sont pourtant des stakeholders à part entière. L'équivocité de la notion de RSE aboutit parfois à des situations paradoxales d'entreprises autoproclamées responsables, se félicitant de respecter les droits de l'homme, tout en interdisant les syndicats et toute forme d'expression collective. Il est en effet difficile, vu l'étendue de la notion de se prétendre socialement responsable ou labellisé RSE par quelque organisme que ce soit et prétendre satisfaire simultanément

les attentes de chaque partie prenante. Face à ces deux situations extrêmes, il serait difficile de statuer sur les habitudes réelles des entreprises algériennes en termes de responsabilité sociale ou sociétale. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes intéressés à la problématique de la spécificité de la RSE en Algérie.

Le choix du secteur industriel n'est pas neutre pour étudier les démarches de RSE des entreprises du fait d'une conjoncture économique très difficile, dans laquelle l'écologie, les principes de base de la RSE peuvent ne pas être forcément une priorité, avec un cadre réglementaire loin d'être contraignant mais qui se resserre de jour en jour sous la pression interne et externe au pays (Mathieu, 2008). Pour répondre aux questions posées plus haut, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs. De manière générale, ce travail vise à **caractériser la Responsabilité Sociale des Entreprises en Algérie**.

Pour y arriver, il faudra spécifier :

- la réalité de la RS des entreprises étudiées ;
- Ressortir la spécificité de la RSE dans les entreprises algériennes ;

Revue de la littérature

1. Evolution du concept de RSE

Ce ne sont pas les théoriciens ni les universitaires qui ont élaboré le concept de RSE. Ce sont plutôt les hommes d'affaires de l'époque par leurs propos au sujet du service public et du paternalisme. Ainsi, Andrew Carnegie, producteur d'acier, une des figures les plus représentatives du rêve américain, considéra à la fin du XIX^{ème} siècle qu'il était du devoir des riches hommes d'affaires de mener une vie non ostentatoire et que les surplus de richesse dont ils bénéficiaient devaient être gérés et redistribués en vue de l'intérêt public. Pareillement, le producteur d'automobiles Henry Ford accordait beaucoup d'importance au bien-être et à la santé de ses employés ; il tenait à leur offrir les meilleurs soins surtout qu'il n'y avait pas de sécurité sociale en ce début du XX^{ème} siècle. De telles actions ont été par la suite reproduites par la majorité des entreprises et il y a eu un virement de la charité individuelle à des actions sociales de la part des firmes, leurs directions et leurs employés.

Le «paternalisme de l'entreprise » avec ses fondements religieux protestants s'est développé aux Etats-Unis afin de préserver le capitalisme. Les penseurs protestants n'ont soutenu la propriété privée que dans la mesure où elle sert l'intérêt public et accroît le bien être de la société. Ils craignaient le pouvoir absolu des dirigeants d'entreprise et ils appelaient à une participation à la prise de décision de la part des groupes concernés. Ils critiquaient les abus de l'entreprise capitaliste et les conditions de travail des enfants et des femmes. Les confrontations entre les visions protestante et capitaliste étaient fortes. Ainsi, l'entreprise a dû reconsidérer les implications sociales de ses actions et agir en vue d'un équilibre entre ses intérêts privés et l'intérêt public, d'où la nécessité d'un exercice responsable du pouvoir au sein de l'entreprise (Mardam-Bey Mansour, 2009).

La RSE restée jusqu'alors un phénomène quasi-exclusivement nord-américain et perçue dans ce contexte comme une entrave à la logique libérale. Par la suite, la RSE connaîtra un regain d'intérêt en redevenant un phénomène de plus en plus présent sur la scène politique et économique en ce début de siècle mais, cette fois-ci, bien au-delà du seul continent nord-américain. En Europe, on a commencé à s'intéresser à la RSE dès le milieu des années 1990 suite aux actions des organismes de la société civile à l'encontre des entreprises ayant causé un tort environnemental (Shell, Total ...), social (Danone, Renault...) ou sociétair (Parmalat, Vivendi...). D'un autre côté, le regain d'intérêt pour la question s'est accentué à partir du début des années 2000 aux États-Unis avec les faillites touchant de grands groupes américains (Enron, Arthur Andersen, Worldcom, Xerox...). Il y a donc deux éléments qui expliquent le regain d'intérêt pour la RSE : la montée de la société civile, d'un côté, et les scandales financiers des grandes entreprises, de l'autre (Yedder, Zaddem, 2009). Les responsabilités de l'entreprise se sont de plus en plus élargies, notamment pour compenser les pouvoirs accrus que les entreprises ont acquis dans le monde économique, voir politique.

2. Les différentes conceptions et modèles de la RSE

Deux modèles sont universellement reconnus comme modèles de référence en matière de RSE. Il s'agit du modèle américain ou anglo-saxon qualifié de modèle normatif et du modèle européen encore

appelé approche légale de la RSE. Dans le contexte de mondialisation actuel qui prône le libéralisme économique, grand est le besoin d'opérer un accommodement entre ces deux modèles antagonistes. En effet, les différentes conceptions de la responsabilité sociétale diffèrent selon les cultures, particulièrement entre les Nord-Américains et les Européens. Ainsi, (Capron, 2009) identifie trois grandes conceptions de la responsabilité sociale des organisations :

□ **Conception éthique** : Celle-ci est plus présente aux États-Unis qu'en Europe et est surtout basée sur le mécénat et les actions philanthropiques. Elle est donc uniquement volontaire et son caractère réactif fait que l'objectif principal est la réparation des dommages causés par les activités de l'organisation.

□ **Conception stratégique utilitariste** : Cette conception, davantage présente en Europe, permet de faire le lien entre la performance sociale et la performance économique et a pour objectif principal l'utilitarisme, c'est-à-dire la satisfaction des parties prenantes. La démarche est toujours volontaire (la commission européenne, 2006), mais souvent accompagnée de systèmes de régulation avec certaines parties prenantes.

□ **Conception politique de « soutenabilité »** : Cette conception est plus récente que les deux précédentes. Elle situe l'organisation au sein même de la société où elle évolue en mettant l'emphase sur sa nécessaire contribution au bien commun. Cette démarche, toujours volontaire, est toutefois plus encadrée par des normes internationales et implique que les pratiques de responsabilité sociétale soient bien intégrées dans les pratiques de management de l'organisation. À l'inverse des conceptions plus réactives, celle-ci travaille en prévention et cherche à anticiper les impacts négatifs des activités de l'organisation.

La définition proposée par la norme ISO 26000 a pour mérite de faire un compromis entre les différentes conceptions existantes en cherchant à inclure les points majeurs de chacune d'entre elles. Ainsi, toute organisation désirant entamer une démarche d'intégration de sa responsabilité sociétale se doit impérativement de garder en tête ces différents paradigmes, particulièrement les organisations œuvrant à l'échelle internationale (Capron, 2009). La norme ISO 26000 définit la responsabilité sociétale d'une organisation comme la maîtrise par celle-

ci : des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement. Traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations (Doucin, Sery, 2010).

3. La RES en Algérie

En Algérie, les pratiques de la RSE en pleine croissance depuis plusieurs années déjà, témoignent d'un intérêt crucial pour les entreprises de tous secteurs confondus. La mondialisation et l'ouverture internationale oblige les entreprises à porter un intérêt à cette problématique et à s'identifier par rapport aux dispositifs internationaux de management. Ainsi, la RSE constitue une source de compétitivité de l'entreprise Algérienne. L'intégration de la question de la RSE au sein des entreprises dans les pays développés a été largement traitée dans la littérature mais cette question reste loin d'être satisfaite dans les pays émergents hors que les plus grands enjeux sociaux et environnementaux de ces concepts se trouvent dans les pays en développement (Trépart, 2008) à cause de l'expansion rapide de l'économie qui peut engendrer des conséquences dramatiques pour la société et l'environnement. Dans ce sens, l'Algérie un pays qui possède l'ensemble des caractéristiques d'un pays en voie de développement (une économie dominée par un secteur majeur, celui de l'hydrocarbure, un taux de chômage élevé notamment chez les jeunes, une situation économique fragile, un faible taux d'alphabétisation, un système légal qui manque de contrainte et de transparence, etc.).

Il faut souligner que plusieurs limites font obstacle à un développement d'une démarche RSE en Algérie on peut les citer dans les points suivant (Chenntouf, 2008) :

- L'absence d'un encadrement réglementaire du reporting social et environnemental et d'un marché de consulting en la matière en Algérie
- L'importance des coûts pour l'adoption des normes standards ou de certification ;

- La négligence des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement à cause des déséquilibres dans les mesures de gouvernance.
- Les défaillances de la mise à niveau et de la certification ;
- Les menaces du réseau informel et la contrefaçon ;
- Un manque d'intérêt de la part des organisations professionnelles ;
- Un niveau de syndicalisation faible dans les entreprises privées ;
- Un retard de mise en place des indicateurs de l'économie de marché dû à la récente transition d'une économie administrée vers une économie de marché;
- Une culture d'entreprise qui n'incite pas à consulter les parties prenantes de celle-ci.

En fait, il existe des divergences majeures au niveau de la RSE selon qu'on appartienne au Nord ou au Sud. En effet, les critères de la RSE sont généralement définis par le Nord parce que la participation du Sud, bien qu'en augmentation, est encore naissante. Le problème que cela pose est que les critères établis par les pays du Nord sont différents de ceux établis par les pays du Sud dans la mesure où les enjeux diffèrent sensiblement d'un bloc à l'autre, selon le niveau de développement des pays. Il y a aussi de grandes différences dans la manière de définir et d'adopter la RSE. Une autre différence de taille est l'existence et la qualité des institutions entre le Nord et le Sud. Les entreprises dans les pays du Nord disposent de solides structures gouvernementales disposées et capables d'agir en tant que régulateurs. Il existe également une société civile bien développée capable de contrôler de près les activités des entreprises aux niveaux national et international.

Enfin, la situation socio-économique dans les pays du Sud fait que la RSE s'impose d'elle-même. Des facteurs tels que la pauvreté d'une grande partie de la population, les fortes inégalités sociales, le faible développement des services publics de pauvre qualité nécessite; tout cela appelle à une plus forte mobilisation et implication des firmes dans ces régions (El MALIKI, 2010). Les pays ex-socialistes sont à leur majorité des pays émergents, le souci primordial de ces pays est de réaliser une croissance économique (Hamidi, Khelfaoui, 2012).

4. Méthodologie de recherche

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les activités de RSE se déclinent en deux dimensions : une dimension volontaire qui intègre tous les membres de la société, et une dimension légale qui, pour l'entreprise, représente un impératif ou une contrainte. Nous avons décidé d'appliquer la méthode de recherche qualitative. Le volet qualitatif ayant pour objectif de comprendre le phénomène étudié, consiste en une approche constructiviste (par voie d'entretiens semi-directifs). Notre recherche étant exploratoire, la collecte des données s'est faite par voie d'entretiens avec les responsables de la mise en œuvre de la RSE. Nous nous sommes limités à l'étude de cas de quatre entreprises agroalimentaires leader dans leur secteur à savoir : Cevital, Soummam, Ifri, NCA Rouiba. Ce secteur étant très sensible à la RSE. Nous avons opté pour l'analyse factorielle du contenu des interviews. Le tableau suivant illustre les différents entretiens effectués auprès des entreprises prospectées.

TABLEAU 1 : DEROULEMENT DES ENTRETIENS

	Nombre d'entretiens	Responsables rencontrés	Durée de l'entretien
Cevital	2	DRH	90 min
			60 min
		Directeur QHSE	85 min
Ifri	2	Responsable HSE	45 min
		responsable Formation	60 min
NCA Rouiba	1	Responsable HSE	50 min
Soummam	1	Adjoint au DRH	60 min
Totaux (nombre et durée)	6	-----	450 min
Durée Moyenne des entretiens	(Durée Totale des entretiens)/(nombre d'entretiens)= 450/6= 75 minutes		

Source : synthèse des entretiens

Le tableau ci-dessus nous donne une durée moyenne des entretiens de 75 minutes soit, une heure dix-neuf minutes (01 heure 15 minutes). Ce qui est nettement supérieur à 45 minutes et inférieur à 1h30mn. Ce qui nous permet de conclure que, du point de vue de Jolibert et Giordano, nos entretiens sont valides (Giordano, Jolibert, 2012). Les personnes interrogées lors de ces entretiens sont en grande majorité des directeurs généraux et des responsables du département ressources humaine. Seulement deux entretiens se sont déroulés avec des responsables qualité et une seule interview avec un responsable formation.

Dans le but de vérifier la crédibilité des informations recueillies, nous avons chaque fois pris la peine, avant de quitter les sites qui nous avaient accueillis, de vérifier la crédibilité de ces informations en reprenant partiellement ou totalement les thèmes du guide d'entretien avec un employé rencontré au hasard. Bien qu'informelle, cette façon de procéder permet de rendre plus fiables, les résultats de la recherche, l'objectif étant de minimiser voire d'annuler les biais dans la recherche et d'inférer ces résultats sur une population plus large. Nous nous sommes rendu compte qu'à chaque fois, les argumentations des nouveaux interviewés étaient en phase avec ceux fournis par leurs prédécesseurs. Ce qui fut d'ailleurs très rassurant. Une fois les données collectées, il ne nous reste plus qu'à les analyser afin d'en tirer les conclusions nécessaires quant aux réalités de la RSE dans les entreprises industrielles algériennes.

5. Résultats de la recherche qualitative : Comprendre les comportements des entreprises Algérienne en matière de responsabilité sociale

5.1 Analyse des résultats des entretiens : Au terme de l'analyse du contenu de nos différents entretiens, nous avons identifié au sein des entreprises qui ont fait l'objet de notre étude, des pratiques revêtant à la fois des aspects volontaristes et légaux que nous qualifions ici de démarche mixte. Les pratiques de RSE sont tantôt purement volontaires, tantôt tachetées de pratiques réglementaires.

Tableau2 : Récapitulatif de l'engagement responsable des entreprises prospectées

Entreprises	Domaines de RSE identifiés	Cadre des actions menées	Certifications identifiées
CEVITAL	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Santé - Éducation - Sécurité - Développement local - Culture et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement ; - Programmes d'enseignement, stages ; - Stabilité et sécurité de l'emploi, du personnel, des consommateurs, stages académiques ; - Sponsoring et mécénat, sport, dons ; - Hygiène et salubrité ; - des activités caritatives notamment pendant le mois Sacré de Ramadhan ; - Parrainage d'élèves-ingénieurs, stages académiques, sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ISO 9001 :2008 ISO 14001 :2004 ISO 22000 :2005 OHSAS 18001/2007 Mise en marche de la nouvelle norme ISO 26000
SOUMMAM	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Santé - Éducation - Sécurité - Développement local - Culture et loisirs - Développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - traitement des déchets, sensibilisation; - Prise en compte des préoccupations des populations de la région ; - Offres de stages de vacances ; - Conditions, de travail, climat social ; - Sponsoring, mécénat... - Hygiène et salubrité ; - des activités caritatives (réhabilitation de un cimetière de choudhada et offre un complexe sportif et culturel à la jeunesse). 	<ul style="list-style-type: none"> ISO 9001 :2008 ISO 14001 :2004 ISO 22000 :2005 OHSAS 18001/2007
IFRI	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Santé - Éducation - Sécurité - Développement local - Culture et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des eaux usées, réduction de déchets ; - Scolarisation, stages ; - Sécurité du personnel, parties prenantes, consommateur, processus de lutte contre les incendies ; - Hygiène et salubrité ; 	<ul style="list-style-type: none"> ISO 9001 :2008 ISO 14001 :2004 ISO 22000 :2005 OHSAS 18001/2007

		- Sport dans les écoles, participation à la journée de la femme, émissions télé...	
NCA ROUBA	- Environnement - Santé - Éducation - Sécurité - Développement local - Culture et loisirs	- Recyclage déchets industriels ; - Protection du personnel ; - Parrainage d'élèves-ingénieurs, stages académiques, sensibilisation ; - Dialogue permanent, recours à la sous-traitance ; - Sponsoring, mécénat, excursions.	ISO 9001 :2008 ISO 14001 :2004 ISO 22000 :2005 OHSAS 18001/2007 Mise en marche de la Norme iso 26000

Synthèse : synthèse des entretiens des entreprises prospectées

Les activités de responsabilité sociale identifiées dans le tableau ci-dessus relève de préoccupations extra économiques. IL s'agit notamment des entreprises dont les préoccupations sociales sont au cœur des inquiétudes des dirigeants. La tâche qui nous incombe à présent est de découvrir dans un premier temps, les principales sources d'inspiration des activités RSE identifiées (volontarisme ou réglementaire), puis, dans un deuxième temps, de concevoir et proposer un modèle de RSE pour les entreprises prospectées.

5.2 Caractérisation de la RSE des entreprises prospectées : Une RSE mixte.

Au terme de l'analyse du contenu de nos différents entretiens, nous avons identifié au sein des entreprises qui ont fait l'objet de notre étude, des pratiques revêtant à la fois des aspects volontaristes et légaux que nous qualifions ici de démarche mixte (Crifo, Forget, 2013). En effet, tel que nous l'avons appris le ministre d'aménagement du territoire et de l'environnement, chaque année, les inspections environnementales chargées de l'environnement de chaque wilayas effectuent chaque année, une descente sur le terrain afin de contrôler le respect des normes et procédures en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises de la place. Le rapport fait état d'une nette amélioration chaque année. Ces actions légales sont couplées à la dimension volontaire indéniable des activités socialement responsables des entreprises en Algérie.

a. Le volontarisme : d'une RSE réactive à une RSE proactive

En effet, nous avons constaté que les activités de RSE volontairement pratiquées au sein des entreprises étudiées sont très nombreuses. A titre d'exemple, Soummam s'est volontairement engagée dans la sécurité de son personnel en mettant sur pied, une politique de lutte contre les incendies. Le volontariat se traduit également en interne par des programmes de formation tels que ceux initiés par Cevital, Ifri, Soummam, Rouiba. En externe, dans le but de répondre aux attentes des collectivités nationales et étrangères, ces entreprises s'illustrent également à travers des investissements dans les domaines de la santé, l'éducation et le développement local. Ces entreprises sont engagées depuis plus de dix ans dans le financement des clubs sportifs.

On note aussi au sein de toutes ces entreprises, l'existence des assurances maladies pour le personnel de l'entreprise et leurs familles ou encore des infirmeries destinées au personnel. Il faut cependant préciser que le degré d'implication et de couverture sanitaire n'est pas le même pour toutes ces entreprises. Les rémunérations au sein de ces entreprises sont régulières et il y existe des pratiques complémentaires comme des primes, des gratifications, des trophées, des médailles entre autres prix offerts aux employés lors des différents anniversaires de ces sociétés. Il faut aussi relever que dans toutes ces entreprises, les employés ont droit à des réductions sur leurs achats internes, et même, certaines bénéficient gratuitement des produits de leur exploitation. En ce qui concerne le développement des ressources humaines, il existe aujourd'hui au sein de chacune de ces entreprises un service de ressources humaines qui est de plus en plus à l'écoute du personnel employé et gère les problèmes de suivi de carrières, octroie des stages de perfectionnement et de formation à l'étranger à certains employés.

Nous pouvons citer ci-dessous quelque bonnes pratiques volontaire des entreprises prospectées.

Cas Soummam : se positionne comme l'un des premiers initiateurs d'une stratégie de développement de la filière du lait en Algérie en mettant en place un programme d'accompagnement et d'engagement des paysans producteurs de lait. Grâce au dynamisme de Soummam, le marché algérien des produits laitiers frais est le marché le plus

développé et dynamique en Afrique. Le développement de la filière laitière en Algérie à permet de réduire la facture d'importation du lait en poudre et de créer des conditions propices au renforcement de l'activité de transformation laitière qui nécessite d'importantes quantités de lait frais dans la fabrication de leurs produits.

En 2008, Soummam met en place une chaîne de valeur durable ingénieuse qui lui a permis d'accorder plus de 8 900 vaches laitières à un peu plus de 4 000 éleveurs en échange de lait frais de qualité. Cela a été rendu grâce à un réseau de distribution solide de 2 000 camions frigorifiés et 32 centres de collecte de lait répartis à travers une grande partie du territoire national. Tout cela a été réalisé à une vitesse record depuis 1996 (Sofiane Baba, 2016). L'engagement de la Laiterie Soummam à apporter une contribution durable à l'ensemble de la chaîne de production nationale.

Cas de NCA-ROUIBA a créé un observatoire nommé « Observatoire Bien Etre& Motivation ». Son but : mesurer à travers des enquêtes, à un moment précis de la vie de l'entreprise, le climat général qui la caractérise. Un comité SPI « Savoir-Performance-Innovation », est créé pour traiter les résultats de l'observatoire et suivre les projets lancés. A l'origine de cette innovation la conviction du top management que seules la conjugaison des talents, le dialogue et l'innovation peuvent contribué à améliorer les pratiques de l'entreprise et cela en intégrant les principes du développement durable et la notion d'équité sociale.

Cas de Cevital : Formation ADN touchant l'ensemble du personnel (qui somme nous, d'où venons-nous et où allons-nous) qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance donner du sens à ce que nous faisons, comprendre la signification de chaque valeur et la mettre en œuvre au quotidien (nouvel état d'esprit). Corriger et circonscrire les comportements déviants. CEVITAL s'engage, depuis sa création en 1998, dans de nombreuses actions bienveillantes ayant pour vocation, entre autres : d'aider les populations dans le besoin, de promouvoir la recherche et les activités scientifiques, de contribuer à la préservation de l'environnement...etc. En outre, nous avons pu déduire, des entretiens réalisés, que l'intégration des principes de la RSE au sein de

l'entreprise s'inscrit dans la continuité des valeurs originelles de CEVITAL.

Cas de Ifri réalise depuis 1995, 20 millions de bouteilles par an. Elle exploite une source située dans le village d'IFRI. Cette entreprise fait partie de l'association l'APAB (Association des Producteurs Algériens de Boissons) pour réglementer la profession et lutter contre la production informelle.

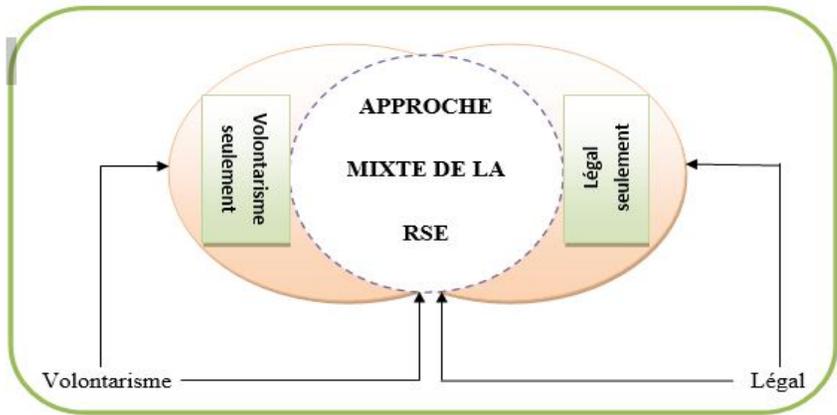
b. Le respect de la réglementation : une RSE sous l'influence de l'État

Au sein des entreprises étudiées, nous avons constaté que la RSE est pratiquée non seulement par respect de la réglementation nationale, mais aussi par respect des normes et règles internationales en la matière. Les entreprises étudiées sont certifiées par des organismes internationaux. C'est le cas par exemple de Cevital, Soummam, Ifri, NCA Rouiba dont les activités sont en phase avec les exigences des normes de standardisations internationales, et qui est standardisé OHSAS 18001 version 2007 et ISO 14001 version 2004, ISO 9001 version 2008. En dehors des cas étudiés, plusieurs autres entreprises situées en Algérie obéissent désormais aux normes et standards internationaux. Sur le plan national, nombreuses sont les entreprises qui adoptent une démarche RSE. Ceci est en phase avec la loi nationale, selon laquelle, « *tout producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination* » qui leur sont imposées par le gouvernement.

C'est dans cette perspective que Soummam, Ifri, Rouiba et la Cevital s'investissent d'avantage dans le traitement des déchets de leur activités et la réduction au maximum de leur production de carbone. Elles investissent dans le recyclage et le retraitement des eaux, avant de les rejeter dans la nature, l'incinération des déchets industriels, dans la réduction et la valorisation des gaz, dans la gestion écosystèmes. En Algérie, le cadre réglementaire de la RSE est marqué par un suivi rigoureux d'émission des gaz à effet de serre.

Le modèle ci-dessous permet d'illustrer schématiquement, les pratiques de responsabilité sociale des entreprises en Algérie.

Figure 1 : Essai de modélisation de responsabilité sociale des entreprises en Algérie



Source : résultat de la recherche

Conclusion

Bien que la RSE corresponde aux pratiques qui vont au-delà de la conformité aux lois, le degré d'engagement des entreprises et leurs positionnements en matière de développement durable diffèrent et s'expliquent selon deux approches : Une approche réactive qui correspond à une réponse aux pressions contraignantes auxquelles elles sont soumises ; Une approche proactive qui correspond à un engagement volontaire qui dépasse les réglementations ou mieux encore, les devance.

Nous pouvons conclure que la RSE revêt une dimension mixte, c'est-à-dire, une combinaison des dimensions légales et volontaires. De plus, les entreprises mènent des activités qui visent à satisfaire les attentes de toutes leurs parties prenantes (internes comme externes). Toutefois, ces activités telles que décrites, ne sont propres qu'aux quatre entreprises qui ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs. Dans les entreprises étudiées, les pratiques de RSE sont tantôt purement volontaires, tantôt tachetées de pratiques réglementaires. Malgré un cadre réglementaire peu contraignant, les entreprises algériennes optent pour des pratiques RSE en externe et en interne. L'objectif de notre travail est double, d'une part, d'identifier les dimensions RSE et, d'autre part, spécificités la responsabilité sociale des entreprises en Algérie.

Mais il convient tout de même de rappeler que les responsables rencontrés nous ont fait comprendre qu'ils rencontrent de sérieuses difficultés tant en interne qu'en externe lors de la mise en œuvre de leurs démarches RSE. En interne, les difficultés sont relatives à la mise en place d'une culture d'entreprise. En effet, dans certaines entreprises, nombreux sont les employés qui refusent de s'arrimer aux prescriptions établies par la direction. C'est ainsi qu'on peut témoigner l'entrée en atelier de certains ouvriers, sans mesures de sécurités, la raison avancées étant que les vêtements et autres casquettes de protection empêchent l'exécution rapide du travail. C'est-à-dire qu'en interne, tout réside dans la culture individuelle de chaque employé qu'il faut concilier à la culture d'entreprise, car la responsabilité sociale de l'entreprise c'est aussi la somme des responsabilités individuelles des personnes qui la constitue. En externe, les difficultés sont principalement relatives à l'absence de moyens techniques et financiers permettant soit d'évacuer les déchets, soit de les traiter en vue de leur recyclage. Dans cette perspective, les résultats de la présente recherche peuvent être élargis à un échantillon plus grand et plus représentatif de la population des entreprises industrielles situées en Algérie.

Références bibliographiques

- Postel, N., Rousseau, S. (2008). **“RSE et éthique d'entreprise: la nécessité des institutions”**. Revue Management, (Vol. 11), p 137-160.
- Serir, N. (2012). **“La responsabilité sociale de l'entreprise”**. Mémoire de magister en management, université d'Oran. p 69.
- Mathieu, P., (2008). **“La RSE: Fondements théoriques et problématiques gestionnaires, Entreprise Ethique”**. Association Francophone de Comptabilité. Pp 13-21.
- Mardam-Bey Mansour. F. (2009). **“La Responsabilité sociale de l'entreprise: Définitions, théories et concepts”**. Directeur du Centre d'Etudes Bancaires à l'USJ Liban.2009, p 2.
- Ben Yedder, M., Zaddem, F. (2009). **“La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements”**. Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST), vol. 4, N° 1, <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

- Doucine, M., Sery, M. (2010). **“La responsabilité sociale des entreprises : l’engagement de la France”**. Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, p 4
- Trépart, I., (2008). **“Pays émergents et nouvel équilibre des forces”**. Courrier hebdomadaire du CRISP. p 34.
- Chenntouf, T. (2008). **“L’Algérie face à la mondialisation, conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique”**. Africain books collective. Codesria ; Sénégal, p77. www.condesria.org
- El MALIKI, T., (2010). **“Environnement des entreprises, responsabilité sociales et performance : analyse empirique dans le cas du Maroc”**. université de la méditerranée AIX- Marseille.
- Hamidi, Y., Khelfaoui, M. (2012). **“La perception de la RSE chez les dirigeants d’entreprises (PME) algériennes: Quelle forme de RSE implicite ou explicite?”**. Séminaire national, université Kasdi Merbah. Ouargla, comportement des entreprises économiques face aux enjeux du développement durable et de l’équité sociale, p 23.
- Giordano, Y., Jolibert, A. (2012). **“Spécifier l’objet de la recherche”**. Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion, Pearson Education, pp 47-86.
- Crifo, P., Forget, V., (2013). **“La responsabilité sociale et environnementale des entreprises: mirage ou virage?”**. Cahier de recherche, école polytechnique Paris Tech, CNRS. p3-4.
- Baba, S., (2016). **“Innovation sociale: vecteur de développement de l’Algérie”**. Chambre algérienne de commerce et d’industrie, revue de presse.
- Site de la RSE en Algérie : www.rse-algerie.org

Les obstacles à la croissance des entreprises en Algérie : une analyse à partir de données d'enquêtes des PME de la wilaya de Bejaia.
The obstacles to business growth in Algeria: an analysis based on survey data of SMEs in the Bejaia wilaya.

BERRAH Kafia
Université de Bejaia, Algérie.
Kafiaecokafia@yahoo.fr

BOUKRIF Moussa
Université de Bejaia, Algérie
bukrifmoussa@yahoo.fr

تاريخ التسليم: 2018/02/07، تاريخ التقييم: 2018/04/22 تاريخ القبول: 2018/05/06

Résumé :

La problématique de développement des entreprises (croissance par taille) en Algérie est aujourd'hui posée en termes d'obstacles. Une enquête réalisée auprès de 50 PME de la wilaya de Bejaia (secteur agroalimentaire), à laquelle ont répondu plusieurs propriétaires-dirigeants à cette question, semble démontrer que ces entreprises ont d'importants défis à relever si elles veulent se développer. Un environnement bien déficient, notamment en terme de financement et les pratiques reliées au climat des affaires, ce sont les défis les plus majeurs pour les dirigeants de PME, qu'ils ne peuvent relever seuls.

Mots clés : PME, Croissance organique, Emploi, Enquêtes entreprises, Obstacles.

Abstract :

The problem of business development (growth by size) in Algeria is now posed in terms of obstacles. A survey of 50 SMEs in the Bejaia wilaya, to which several managers responded to this question, demonstrate that these companies have significant obstacles if they want to grow and even ensure their sustainability. Financing and practices related to the business climate are the most important challenges for SME managers.

Keywords: SMEs, Organic growth, Employment, Surveys companies, Obstacles.

-INTRODUCTION

Dans la plupart des économies du monde, les PME sont considérées comme les véritables vecteurs de la création d'emplois et de la croissance (World Bank, 2014). Ces entreprises, par leurs investissements, créeraient de la valeur ajoutée et produiraient de multiples biens et services, contribuant ainsi, de façon significative au financement des services publics et au dynamisme de l'économie locale (Goudreault et Hébert, 2013).

Selon la Banque Mondiale (2004), la contribution de ces entreprises dans la société est largement déterminée par le climat d'investissement. Celui-ci est défini comme étant l'environnement politique, institutionnel et réglementaire dans lequel les entreprises opèrent. Un bon climat d'investissement fournit des possibilités pour les entreprises d'investir de façon rentable, de créer des emplois et d'accroître la production, ce qui augmente par conséquent l'investissement privé et la croissance (Escribano et Guasch, 2005).

En Algérie, les PME notamment celles privées occupent aujourd'hui une place prépondérante dans le tissu économique national ; leur investissement représente la quasi-totalité des projets déclarés auprès de l'Agence nationale de développement des investissements (plus de 1839044 millions de DA¹).

Portant, malgré l'importance de ce secteur et les résultats relativement positifs en termes de création d'entreprise². L'analyse des statistiques disponibles révèle que le tissu des PME algériennes est caractérisé par la prédominance des très petites entreprises (TPE)³, entités par nature fragiles, prouve un déficit flagrant et chronique en entreprises de taille moyenne (Merzouk, 2009). Aussi ces entreprises ne parviennent pas à se transformer avec l'envergure nécessaire pour participer avec succès au développement de pays et d'être compétitives face à la concurrence étrangère.

L'objet de cet article est justement, d'analyser la problématique de la croissance des entreprises en Algérie en nous appuyons principalement sur les contraintes qui entravent les entreprises pour se développer d'une taille à

¹ Bulletin d'information statistique de la PME n°30, mai 2017

² En 2016, le nombre des PME a enregistré 1 022 621 entreprises avec plus de 108 538 nouvelles PME créées (Selon le bulletin d'information statistique de la PME n°30, mai 2017)

³ En effet, cette catégorie représente plus de 97 % en fin 2016 contre 2,57 % pour la catégorie des petites entreprises et 0,31 % pour la catégorie des moyennes entreprises.

l'autre, ceci à travers d'une enquête réalisée au sein de 50 PME de la wilaya de Béjaïa (secteur agroalimentaire).

Dans le présent article, nous commencerons par l'étude de l'aspect théorique et conceptuel de notre recherche, suivie d'une présentation de quelques repères historiques sur l'évolution institutionnelle de la PME en Algérie, de la période de l'économie administrée à la période de l'ouverture à l'économie de marché. Après, nous présenterons la méthodologie et les différents résultats de notre étude.

2-Cadre théorique

2-1-L'environnement entrepreneurial

Le courant de la contingence part de l'idée que les dirigeants d'entreprise structurent leur organisation et élaborent leur stratégie en fonction de l'évolution de l'environnement de leur firme, et que dans ces conditions l'adaptation de l'entreprise est un impératif de survie pour elle (Friesen .P.H et Miller. D et 1982). Ses activités se développent en interdépendance étroite avec l'environnement, qui lui impose des contraintes. L'entreprise s'adapte aux types et aux conditions de l'environnement, en vue de faire face aux incertitudes qu'elle engendre et de les contrôler au maximum (Thompson. J.D, 1967).

D'autres travaux soutiennent que les relations entre une organisation et son environnement ne sont pas toujours harmonieuses, l'environnement externe pouvant être de nature hostile ou facilitatrice pour cette dernière. Dans la perspective hostile, les turbulences ou les forces environnementales auraient donc plus d'impact que la volonté ou les choix des dirigeants, sur la pérennité des organisations. (Rouleau, 2007; Hannan et Freeman, 1977). Dans une perspective contraire à la précédente, d'autres auteurs (Spilling,1996 ; Moore,1993) mettent en valeur l'importance des facteurs externes dans le développement des entreprises. L'environnement de l'entreprise est perçu ici comme un espace de ressources et d'acteurs qui, peuvent contribuer à la réussite de celle-ci.

2-2-La croissance des entreprises : Aspects définitionnels

Dans le monde des affaires, la polysémie du mot croissance renvoie le succès, la performance, le développement, la rentabilité, la réussite financière. Le concept de croissance est un concept très répondu qui fait partie du vocabulaire de tout gestionnaire.

La croissance de l'entreprise correspond à l'augmentation de la taille de celle-ci dans le temps, (NEGRE C, 1988, p 25).

BIENAYME.A., définit la croissance de l'entreprise « comme un phénomène dont le caractère multidimensionnel découle des critères retenus pour en mesurer la taille », (BIENAYME A, 1973, p 14).

Le concept de taille est difficile à cerner pour les entreprises du fait que sa mesure dépend du critère choisi (volume de production, chiffre d'affaire, effectif, moyens matériels, etc.). Les indicateurs de taille sont de deux natures: ceux qui se réfèrent aux facteurs de production (inputs), ce sont les moyens nécessaires à la production d'un bien ou d'un service et ceux se référant aux résultats de l'entreprise. La façon de définir la croissance de l'entreprise est expliquée selon le type de processus d'augmentation concerné : ses moyens de production, ses résultats ou les deux en même temps (puisque l'augmentation peut concerner les deux notions).

Habituellement, néanmoins, la croissance est l'un des objectifs primordiaux que poursuit l'entreprise. Toutefois, elle nécessite une prise de risque importante par des dépenses ou des investissements supplémentaires dont les retours ne sont pas certains. Or, comme le soulignent Donckels et Frohlich (1991), le dirigeant de la PME préfère un revenu constant et certain à un revenu plus élevé mais forcément plus incertain. La croissance nécessite par ailleurs, en cas d'insuffisance des fonds personnels et de l'autofinancement, le recours à des parties externes telles que les banques, les organismes de capital-risque ou bien les partenaires de l'entreprise.

La façon dont la croissance a été conceptualisée varie fortement d'une étude à l'autre. En effet, elle a été mesurée sur la base d'un nombre impressionnant de variables telles que le profit, les actifs, les immobilisations, la valeur ajoutée, l'emploi, les ventes. Dans ce sens, la croissance peut relever de valeurs absolues ou de valeurs relatives.

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu la variation relative de l'emploi comme mesure de la croissance de l'entreprise⁴.

3-Rappel sur l'évolution du secteur des PME en Algérie

L'entrepreneuriat en Algérie est parvenu dans sa majorité après l'indépendance ; la période de 1962 à 1982 s'est caractérisée par une

⁴ Ici, notre préférence pour l'emploi par rapport aux autres se trouve être le fait que, c'est souvent la seule donnée disponible et facile d'accès dans les entreprises.

économie planifiée et par la prédominance de l'entreprise étatique et la focalisation des investissements sur les industries lourdes (ISLI.M.A, 2005. P 60). Durant la période de 1982 à 1993, la loi n° 82 - 11 du 21- 08-82, relative à l'investissement économique privé national a marqué le début d'ouverture de la politique économique à l'initiative privée. En 1988, la loi 88-25 est promulguée pour clarifier les modalités d'orientation des investissements privés, suivie en 1990 par une autre loi (loi 90-10), qui, en matière d'investissement privé, a introduit le principe de la liberté de l'investissement étranger. L'apogée des efforts entrepris dans le sentier de la libéralisation économique a culminé avec la promulgation du code d'investissement de 1993⁵. Ce nouveau code des investissements a eu des conséquences sur l'expansion et la dynamique du secteur privé. La période de 1993 à nos jours a vu des actions en faveur du désengagement de l'Etat du fonctionnement de l'économie à travers la privatisation des entreprises publiques. L'environnement institutionnel des entreprises s'est enrichi en 2001 par une loi d'orientation sur la promotion de la PME⁶. Dans ce cadre, différentes mesures publiques sont mises en place en Algérie pour soutenir le développement de ce secteur⁷. A partir de cette période, la création d'entreprises a globalement et nettement évolué dans le temps ; en 2016 le nombre des PME a enregistré 1 022 621 entreprises⁸, avec un nombre d'emploi créé est de 1489443 emplois, 97% du total de ces entreprises est composé de très petite entreprise(TPE), qui demeure la catégorie la plus dominante dans le tissu économique

4- Méthodologie

L'échantillon de notre étude est composé de 50 entreprises (PME) de la wilaya de Bejaia de secteur agroalimentaire. L'instrument de mesure utilisé pour recueillir l'information a été l'enquête par questionnaire. Ce questionnaire est composé par plusieurs questions de natures différentes (questions fermées, questions ouvertes et questions aux choix divers), qui

⁵ Décret législatif 93-12 du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.

⁶ La loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME).

⁷ Cette évolution revient à la création de plusieurs agences, telles que l'ANSEJ, l'ANDI, l'ANGEM et la CNAC ANDPME, et les autres structures d'appui qui s'est vu confiée un nouveau rôle, celui d'aide à la création d'entreprises.

⁸ Bulletin d'information statistique de la PME n°30, mai 2017

permettent de cerner toutes les informations liées à la croissance des entreprises de notre échantillon .

Nous avons choisi notre échantillon de manière à réaliser notre enquête dans les bonnes conditions (recueillir l'information, éviter les non réponses, réduire les délais de récupération des questionnaires déposés).

Au début de l'enquête, on a essayé de toucher à un nombre plus important d'entreprises, mais le refus de certains entrepreneurs de participer à notre enquête nous a obligé de fixer ce nombre d'entreprises.

Dans le cadre de notre étude, la valeur de la croissance de l'entreprise est mesurée par la variation relative du nombre d'emploi créé entre deux années (2012/2015)⁹. Le traitement des données s'est effectué à l'aide du logiciel *SPSS 20*.

5-Résultats de la recherche

5-1-Quelques données globales sur la structure de notre échantillon

D'abord, l'une de nos premières constatations de notre enquête, est que 94% des promoteurs interrogés sont du sexe masculin. Quant à la situation matrimoniale, notre échantillon est composé de 78% d'entrepreneurs mariés. Pour la répartition de notre échantillon par tranche d'âge, il ressort la prédominance des entrepreneurs âgés entre 30 et 40 ans. Concernant la répartition des entreprises par taille, il indique la prédominance des entreprises ayant un effectif entre 50 et 249 salariés, voir le tableau suivant :

Tableau1: Répartition des PME par nombre d'employés

Type de PME	Nombre de PME
TPE (effectif moins de 10 salariés)	3
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	21
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	26
Total	50

Source : résultat de l'enquête

D'autres constatation est que 74% des entrepreneurs enquêtés, affirment que c'est leur première entreprise créée. Il ressort des résultats de

⁹ Les données de cette variable sont prises directement par la CNAS de Bejaia.

notre enquête que plus de 50% des entrepreneurs enquêtés possèdent un diplôme (universitaire ou formation professionnelle). En outre 90% des entrepreneurs interrogés s'estiment confiants dans le développement de leurs entreprises dans l'avenir, et ce, malgré toutes les entraves qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leur activité.

Les résultats montrent que 2% des entreprises ont connu une décroissance, 22% n'ont connu ni de décroissance ni de croissance (stagnation) ; 76% ont connu une croissance¹⁰, voir le tableau suivant.

Tableau 2 : Nature de la situation de l'entreprise

Situation de l'entreprise	Effectifs	Pourcentage
décroissance	1	2,0
stagnation	11	22,0
croissance	38	76,0
Total	50	100,0

Source : résultats de l'enquête

En outre, les entreprises dont l'âge est compris entre 0 et 5 années révolues ont connu plus de croissance (45%), ensuite suivent celles qui ont entre 5 et 9 ans ; ce qui permet de conclure que les entreprises les plus jeunes sont celles qui ont connu le plus de croissance. 47% des entreprises ayant connues une croissance, ont mobilisées plus 2000000 DA à la création. Au niveau de la forme juridique, la SARL a enregistré le plus fort taux de croissance soit 45% puis EURL avec 24 %. On constate que les croissances sont obtenues chez les groupes d'individus ayant une expérience d'avant la création de leur entreprise soit 85%. D'autres résultats est que la croissance est positivement corrélée avec les promoteurs ayant l'âge moins 40 ans, voir le tableau suivant.

Tableau3 : structure croisée entre l'âge des entrepreneurs et la situation de l'entreprise.

¹⁰ Lorsque la variation relative du nombre d'emplois : est inférieure à zéro entreprise en décroissance : égale à zéro entreprise en stagnation et supérieure à zéro entreprise en croissance.

âge des entrepreneurs	situation de l'entreprise			Total
	croissance	stagnation	décroissance	
20 à 30 ans	<u>12</u>	4	0	16
30 à 40 ans	<u>11</u>	5	1	17
40 à 50 ans	8	2	0	10
50 à 60 ans	6	0	0	6
60 ans et plus	1	0	0	1
Total	38	11	1	50

Source : Résultats de l'enquête

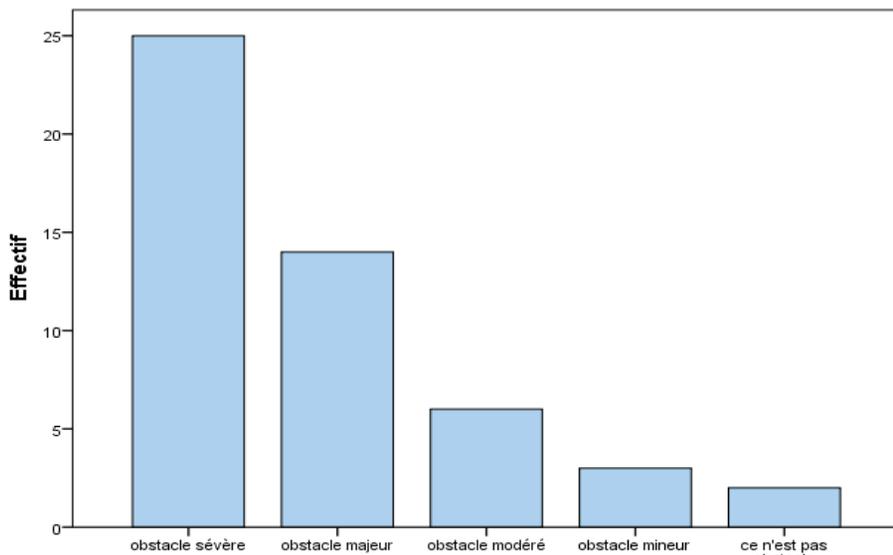
5-2-Les contraintes au développement organique des entreprises

Nous allons articuler notre analyse sur l'ordre des difficultés que les dirigeants des PME enquêtées ont rencontrées dans le développement de leur entreprise.

5-2-1-La problématique de financement

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit. Selon le schéma ci-dessous, le financement des entreprises est une contrainte très sévère pour 50% (soit 25/50) des dirigeants enquêtés et une contrainte majeure pour 28%.

Graphique 1 : Degré de sévérité des contraintes liées au financement



Source : Résultats de l'enquête

La plupart de ces dirigeants confirment que l'obtention du crédit est difficile face aux conditions d'accès et la méfiance des banquiers. Les délais de réponse sont jugés très longs, ils varient entre 6 et 10 mois et parfois dépassent 12 mois. Les garanties exigées sous plusieurs formes sont excessives et leurs dossiers sont soumis à plusieurs consultations au niveau de la banque. Ainsi les procédures pour la constitution des dossiers (documents administratifs, juridiques, comptables, fiscaux et techniques) sont jugées excessives.

Dans le classement Doing Business (DB) 2017, l'Algérie figure à la 177ème place sur les économies classées en terme d'obtention de prêts. Dans cet classement Doing Business de l'Algérie, globalement, est mis en cause un environnement contraignant où les entrepreneurs souffrent énormément du manque de collaboration et de l'absence d'intégration des banques qui, elles, se trouvent réticentes et se méfient de l'important "risque" qu'ils représentent. C'est ainsi que le poids des garanties demandées par les banques en bloquant le processus de développement et de la création des entreprises.

5-2-2-Contraintes liées au climat des affaires et relation avec l'administration

Les obstacles indiqués par les entrepreneurs enquêtés sont rédigés dans les points suivants :

- Le foncier constitue une ressource clé limitée et un élément déterminant dans toutes les politiques de développement économique. Il est l'un des plus importants problèmes socioéconomiques rencontrés dans la création et le développement des PME en Algérie et il demeure incontestablement une contrainte majeure pour les investisseurs. Selon les résultats de notre enquête 42% de personnes ont déclaré c'est un obstacle sévère dans le développement et l'extension de leur entreprise et un obstacle majeur pour 26%, voir le tableau suivant :

Tableau2 : Degré de sévérité des contraintes liées au foncier

Degré de contrainte	Pourcentage
ce n'est pas obstacle	16,0
obstacle mineur	6,0
obstacle modéré	10,0
obstacle majeur	26,0
obstacle sévère	<u>42,0</u>
Total	100,0

Source : Résultats de l'enquête

- La pression fiscale, la concurrence déloyale et la corruption, figurent aussi parmi les obstacles les plus gênants au développement de leur entreprise. Selon les résultats de notre enquête, 53% des enquêteurs affirment que ces contraintes sont très sévères dans le processus de développement de l'activité entrepreneuriale

5-2-3-Contraintes liées aux compétences managériales et au marché de travail

On peut citer les plus importantes recensées par les dirigeants des PME enquêtées :

- Parvenu lors de nos rencontres avec les entrepreneurs diplômés, estiment que malgré l'influence de leurs études dans la réussite de la création de leurs projets, ils ont encore des lacunes dans la gestion et le développement de leurs entreprises, et cela à cause du manque de formation dans le domaine de mangement ;

- En ce qui concerne les qualifications de la main-d'œuvre, les problèmes sont à la fois d'ordre macroéconomique et microéconomique puisque à l'inadaptation du système de formation professionnelle aux exigences de l'économie de marché et aux besoins de l'entreprise de production s'ajoutent les pratiques de recrutement en fonction du lien de parenté, de la proximité familiale etc. (9,4% seulement font recours à l'embauche par qualification), toutes choses qui sont aux antipodes de l'efficacité productive du système de salariat en vigueur dans les économies de marché constituées.

6-Conclusion

Cette étude, est réalisée à partir de l'enquête menée auprès de 50 PME de secteur agroalimentaire de la wilaya de Bejaia, notre contribution vise à identifier la problématique de la croissance organisationnelle de l'entrepreneuriat en Algérie.

Lors de l'analyse les résultats de notre enquête, nous pourrions conclure que la croissance des entreprises en Algérie s'exerce sous plusieurs contraintes; l'accès au financement et l'environnement d'affaires dans lequel opèrent les PME présentent des lacunes qui peuvent nuire significativement à leur croissance.

Les dirigeants des PME font preuve d'une grande volonté de se distinguer et de s'intégrer à une économie plus dynamique et concurrentielle, mais leur volonté devient insuffisante face aux limites de l'environnement actuel dans lequel ils opèrent leur activité.

Suite à ces contraintes, nous pouvons dire que pour pallier à toutes ces insuffisances et pour participer avec succès au développement de la taille des entreprises, il est nécessaire que l'Etat revoie sa politique sur l'activité entrepreneuriale, avec une meilleure prise en charge de son rôle dans ce domaine. Il s'agit aussi de redynamiser les organismes de soutien et de procéder au classement des buts et évaluer de manière continue les performances des entreprises. L'appui de l'État « devrait permettre le développement de la compétitivité des PME en intervenant : sur les sources et la qualité de l'information technologique et commerciale; au niveau des opportunités ou de l'adéquation des technologies offertes aux entreprises; et en coopération avec les autres paliers de gouvernement, pour soutenir les conditions favorables micro et macro-économique pour leur appropriation »

De même, le succès d'une activité entrepreneuriale doit être obligatoirement lié à l'émergence d'entrepreneurs animés du goût du risque afin de pouvoir penser au développement de leur propre entreprise et sont appelés ainsi à ce qu'ils soient confiant et disposent d'une grande volonté de changer, de développer et d'innover, en passant de celle de « gestionnaire contrôlant » à celle de « gestionnaire développeur ».

Références bibliographiques

- ABDELLAOUI. M & HADOUDI. A, Octobre 2009, «Outils de financement et contraintes de développement des PME au Maroc » in revue Economie et management, N°09 , Tlemcen ;
- Abor, J. & Quartey, P. (2010). *Issues in SME development in Ghana and South Africa*. International Research Journal of Finance and Economics. ISSN 1450-2887, 39. Retrieved from <http://www.eurojournals.com/finance.html>.
- Banque Mondiale. (2004). World development report 2005. *A better investment Climate for everyone*. Washington DC: Banque Mondiale.
- Banque Mondiale. 2013. *Doing Business 2014 : Comprendre les régulations pour les petites et moyennes entreprises*. Washington : Groupe de la Banque mondiale
- BIENAYME A.: 1973, *la croissance des entreprises, analyse dynamique des fonctions de la firme*, édition, bordas.
- Escribano, A. et Guasch, J. L. (2005). *Assessing the impact of the investment climate on productivity using firm-level data: Methodology and the cases of Guatemala, Honduras, and Nicaragua*. World Bank Publications (3621).
- Friesen Peter H et Miller Danny « *Innovation in conservative and entrepreneurial firms : two models of strategic momentum* », Strategic Management Journal, vol.3, 1982, pp. 1-25.
- Goudreault, S., et Hébert, M. (2013). *Pour développement économique misant sur les PME concernant le Projet de loi numéro 36 : Loi sur la Banque de développement économique du Québec*.
- Hannan, M. T., et Freeman, J. (1977). *The Population Ecology of Organizations*. American Journal of Sociology, 82(5), 929-964.

- Ishengoma, E. K., et Kappel, R. (2011). *Business Environment and Growth Potential of Micro and Small Manufacturing Enterprises in Uganda*. African Development Review, numéro 23.
- ISLIM .A, *La création d'entreprise en Algérie*, Les Cahiers du CREAD n°73, 2005.
- JANSSEN .F: mars 2011, *la croissance de l'entreprise une obligation pour les PME*, Bruxelles, Boeck.
- MENARD .C : 2003/1, *L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats*, Cahiers d'économie politique, n° 44, p. 103-118.
- Merzouk F, (2009). *PME et compétitivité en Algérie*, in revue Economie et management N° 9, Université de Tlemcen.
- Moore, J. F. (1993). *Predators and prey: a new ecology of competition*. Harvard business review, 71(3), 75-86.
- MOUNGOU.S. mars 2005, *croissance de l'entreprise, le cas des industries agroalimentaires de L'économie camerounaise*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion ; université de Nantes, Institut d'administration des entreprises Ecole doctorale droit et sciences sociales.
- NEGRE. C, fev, 1988, *la croissance de l'entreprise*, cahier français, n°234, p21- 25.
- Rouleau, L. (2007). *Théories des organisations: approches classiques, contemporaines et de l'avant-garde*.
- Spilling, O. R. (1996). *The entrepreneurial system*. *Journal of Business research*, 36(1), 91-103.
- Thompson James D. *Organizations in action*, Mc Graw-Hill, New york, 1967.
- TREHAN .N : 2000, *les stratégies de croissance externe des entreprises personnelles et familiales*, thèse de doctorat de science de gestion, université Pierre Mendès France.

Autres documents

- Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.
- Ministère de la PME et de l'Artisanat : « Bulletin d'information économique », Bulletin d'information statistique de la PME n°30, mai 2017.

- Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, article 04, journal officiel.
- www.pmeart-dz.org/fr, Ministère de Petite et Moyenne entreprise et de la Petite et Moyenne Industrie, Article 4 - Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, décembre 2001.

**L'Efficacité de la Gestion de la Masse Monétaire dans le Cadre du
Financement non Conventionnel
Etude Analytique de la Période 2011-2022**

**The Effectiveness of Monetary Mass Management in the Non-
Conventional Financing Framework
Analytical Study of the Period 2011-2022**

BOUAKEL Mustapha
Université de Sidi Belabbes
Dr.Bouakel@gmail.com

LABIAD Naima
Université de Sidi Belabbes
Labiad.naima.88@gmail.com

تاريخ التسليم: 2018/03/12، تاريخ التقييم: 2018/05/09 تاريخ القبول: 2018/05/22

Résumé:

Cette étude expose sous un angle différent les amendements apportés par la loi sur la monnaie et le crédit n° 17-10. Elle a pour objectif d'une part, d'étudier les principaux indicateurs budgétaires et monétaires avant l'introduction du financement non conventionnel (2011-2016). Et d'autre part, d'explorer de nouveaux mécanismes dans la gestion de la masse monétaire injectée durant la période 2017-2022 dans le cadre du financement non conventionnel.

L'étude cerne quelques mécanismes permettant de gérer la masse monétaire à savoir, déterminer le taux de surimpression pour la détermination de masse monétaire à injecter, se concentrer sur la masse monétaire en circulation et non pas le volume nominales et la prise en compte du taux de croissance du volume des transactions commerciales.

Mots Clés: Masse Monétaire, Financement Non Conventionnel, Loi n°17-10.

JEL Code:E61, P43.

Abstract:

This study sets out in a different light the amendments made by the Currency Law and Vote 17-10. Its objective is to study the main monetary indicators before the introduction of non-conventional financing (2011-2016). On the other hand, to explore new mechanisms in the management of the money supply injected during the period 2017-2022 in the context of non-conventional financing.

The study identifies some mechanisms to manage the money supply namely, to determine the rate of overprint for the determination of the money supply to be injected, to concentrate on the money supply in circulation and not the nominal volume and the taking into account of the rate growth in the volume of commercial transactions.

Key Words: Monetary Mass, Unconventional Financing, Law No. 17-10.

JEL Code: E61, P43.

1. INTRODUCTION:

Le financement non conventionnel ou la planche à billets fabrique des signes monétaires, de la liquidité par la banque centrale, ce qui augmente la masse monétaire dans l'économie. Sachant qu'il faut impérativement que les deux puissent grandir dans les mêmes proportions. Il s'agira, d'accroître la production de biens et de services. La relation entre la masse monétaire et la production de biens et de services, a été mise en évidence et en équation par l'économiste Irving Fisher (1867-1947) dans la célèbre formule dite quantitative : $M.V = Q.P^1$. Imaginons V stable pour simplifier les choses, si M augmente, il faut que Q et/ou P augmentent pour conserver l'équilibre de Fisher (Olivier, Décembre 2011, P8).

Plusieurs gouvernements font appel à la planche à billet, qui reste une opération très simple. Mais, Q qui représente la production des entreprises peut-elle augmenter aussi vite que M , alimentée par la planche à billets ? En effet, pour que Q augmente, il faut que les entreprises produisent plus, embauche plus, investissent plus, trouvent plus de financements, etc. Mais, cela prend du temps. Beaucoup de temps et aussi une prise de risque importante pour les entreprises. Donc, comme on le voit, Q l'activité de production ne pourra jamais rivaliser de vitesse avec une planche à billets créatrice de milliards de signes monétaires M . Dans une telle situation, Q ne pouvant jamais rééquilibrer M qui a grossi trop vite, la seule façon qu'a l'équation de Fisher de retrouver son équilibre, c'est que P augmente ; C'est-à-dire l'inflation.

L'Etat algérien parmi plusieurs pays du monde à mis en place le financement non conventionnel en introduisant des amendements dans la loi du crédit et de la monnaie (Loi n° 17-10, 11 octobre 2017), permettant ainsi d'avancer de la liquidité par de la banques central au trésor public. Cette politique monétaire non conventionnelle s'est imposée suite à la chute du prix du pétrole car le financement conventionnel n'a pas pu résoudre les

¹Dans cette équation, désormais admise par tout le monde, quel que soit le régime économique, politique et idéologique, M est la quantité de monnaie – M3 pour les puristes –, Q la quantité de biens et services produits et vendus (ou nombre de transactions entre agents économiques), P le niveau général moyen des prix et V , la vitesse à laquelle circulent les signes monétaires entre les agents économiques.

questions posées entre les ressources qui existent et les besoins de financement.

Le ministre des finances a indiqué que les besoins en matière de financement non conventionnel sont estimés à 570 milliards de dinars en 2017 et devraient augmenter à 1815 milliards de dinars en 2018 et à 580 milliards de dinars en 2019 (Ould Mohamed, 23/10/2017). Le gouvernement recourt au financement non conventionnel nous semble à risques très sérieux, sachant que les inquiétudes ne cessent de monter en lisant les statistiques.

1.1. La problématique:

Aujourd'hui le financement non conventionnel fait l'objet de débat sans précédent en Algérie. Certaines économistes avancent que cette politique non conventionnelle n'est pas une mauvaise solution, il peut être une nécessité de survie. Olivier Hubert (2011) a argumenté que l'adoption d'une politique monétaire non-conventionnelle sous les révolutions économiques contemporaines est nécessaire. La solution aux problèmes des banques privées et des finances publiques ne peut-être que monétaire, car c'est le seul moyen de libérer les États de la dictature des marchés financiers. Plusieurs pays tels que les États-Unis et Japon l'ont compris et ont mis en œuvre cette politique en utilisant des mécanismes très efficaces rependent aux exigences de ses économies afin de garantir un certain succès d'ailleurs (Olivier, Décembre 2011, P8).

Dans le contexte algérien, nous formulons notre problématique sous la question principale suivante:

Quels sont les mécanismes permettant une meilleure gestion de la masse monétaire injectée dans le cadre du financement non conventionnel en Algérie?

1.2. Objectifs de l'étude:

- Exposition des amendements apportés par la loi sur la monnaie et le crédit n° 17-10 du 11 octobre 2017.
- Evaluation des principaux indicateurs budgétaires et indicateurs monétaires durant la période 2011-2016.
- Exploration des nouveaux mécanismes de gestion de la masse monétaire injectée durant la période 2017-2022.

1.3. Méthode et outils de l'étude:

- **Les références de l'étude:** Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes basés sur les rapports établis par les institutions nationales à savoir : l'Office National des Statistiques (ONS) et Banque Centrale d'Algérie. Ajoutant aussi le rapport établi récemment par le Fond Monétaire International FMI.
- **Les indicateurs de l'étude:** L'étude vise à identifier et analyser les indicateurs relatifs à la masse monétaire (M2), Crédit à l'économie, Ratio de liquidité, Taux d'intérêt, Taux de change, Produit Intérieur Brut PIB.
- **La période d'étude 2011-2022:**
 - ✓ **Jan 2011- Juin 2014:** Cette période a été caractérisée par une reprise économique due aux revenus pétroliers élevés et à la stabilité des dépenses publiques consacrées aux projets de développement en général.
 - ✓ **Juill 2014- Oct 2017:** Cette période a connu un cours du pétrole a baissé de plus de 65 %, passant de 110 à 35 dollars par baril, ainsi qu'une déflation qui a touché la plupart des secteurs économiques.
 - ✓ **Nov 2017 - Prév 2022:** L'Algérie a adopté le mécanisme du financement non conventionnel par la délivrance de la loi sur la monnaie et le crédit n°17-10 du 11 octobre 2017, qui permet d'injecter une masse monétaire supplémentaire

1.4. Plan d'étude:

- Le Cadre Conceptuel du Financement Non Conventionnel;
- L'Evaluation des Indicateurs Monétaires Durant la Période 2011-2016;
- La Problématique de la Gestion de la Masse Monétaire Injectée.

2. CADRE CONCEPTUEL DU FINANCEMENT NON CONVENTIONNEL

2.1. Définition du financement non conventionnel:

La modification des conditions de prêt qui accorde l'éligibilité aux emprunteurs ayant une solidité financière très limitée. Le terme "non conventionnel" est utilisé comme une indication des outils employés pour

modifier les termes du prêt et non comme une référence aux institutions financières (Law Dictionary, 22/03/2018).

Le financement non conventionnel consiste à permettre à l'Etat de pouvoir utiliser les ressources de la Banque central pour couvrir des obligations du trésor.

2.2. Définition de la planche à billets:

Par extension, la planche à billets désigne par la suite toute création de monnaie fiduciaire à la discrétion d'un organisme central, tel que la banque centrale, et ceci sans utiliser forcément le support papier, car le mécanisme est entièrement virtuel et informatique. Des périphrases sont employées pour cacher la nature arbitraire et inflationniste du procédé, comme : "assouplissement quantitatif", "mesures non conventionnelles", "rachat d'actifs", "laisser filer la monnaie", etc. La pratique de la planche à billets s'est généralisée dans tous les pays après l'abandon de l'étalon-or en 1971.

La planche à billets au sens large peut prendre différentes formes:

- forme historique : émission arbitraire de billets ou de pièces, billets sur-imprimés (république de Weimar), rognage de la monnaie, etc. (le cours forcé permet au monopole monétaire de pratiquer toutes sortes de manipulations)
- "monnaie fondante" (monnaie qui se déprécie avec le temps, ce qui oblige ses détenteurs à s'en débarrasser à terme)
- "monnaie fiscale", qui permet à l'Etat de payer ses factures par de simples reconnaissances de dette
- assouplissement quantitatif (la nouvelle monnaie est destinée à certains marchés seulement, comme celui des obligations d'État)
- hélicoptère monétaire (la nouvelle monnaie est censée être distribuée à la population, directement ou indirectement par un accroissement de la dépense publique)
- taux négatifs (répression financière cherchant à obtenir les effets de l'inflation en son absence)
- en dernier recours, comme mesures exceptionnelles envisagées par certains analystes, il y a l'émission de DTS par le FMI (créant ainsi une sorte de "monnaie mondiale" à partir de rien) et la fixation

autoritaire d'un cours de l'or très élevé (ce qui survaloriserait artificiellement le stock d'or des banques centrales, mais se répercuterait immédiatement sur l'ensemble des matières premières et conduirait à une inflation des prix).

2.3. Définition de la masse monétaire:

En 1975, la Banque Nationale de Suisse (BNS) a pour la première fois élaboré un concept de masses monétaires comprenant trois agrégats de tailles différentes. En 1984, la BNS a révisé ses définitions des masses monétaires pour la première fois.

La définition actuelle des masses monétaires remonte à 1995. Lors de la deuxième révision de cette définition, les dépôts d'épargne ont été ventilés en trois catégories: les comptes de transactions, les autres dépôts d'épargne et les comptes d'épargne traditionnels et enfin, les fonds de la prévoyance liée (comptes de libre passage et fonds du pilier 3a)(Sandra, Février 2007, P 10).

Le troisième changement a consisté à attribuer les dépôts d'épargne à M2 et les dépôts à terme à M3. Ce changement se justifie par le fait que le titulaire d'un compte d'épargne peut à tout moment retirer des fonds dans une certaine limite.

Les agrégats monétaires se composent des éléments suivants (Sandra, Février 2007, P 11):

- **Masse monétaire M1** = Numéraire en circulation (billets et pièces, sans les montants détenus par les banques, la Poste et la Confédération)+ Avoirs en comptes de virement du commerce et de l'industrie et avoirs des déposants à la banque + Dépôts à vue détenus par les résidents (y compris les comptes de transactions) + Avoirs en comptes postaux (sans les avoirs des banques et de la Confédération).
- **Masse monétaire M2** = M1+ Dépôts d'épargne, carnets et livrets de dépôts dans les banques.
- **Masse monétaire M3** = M2+ Dépôts à terme.

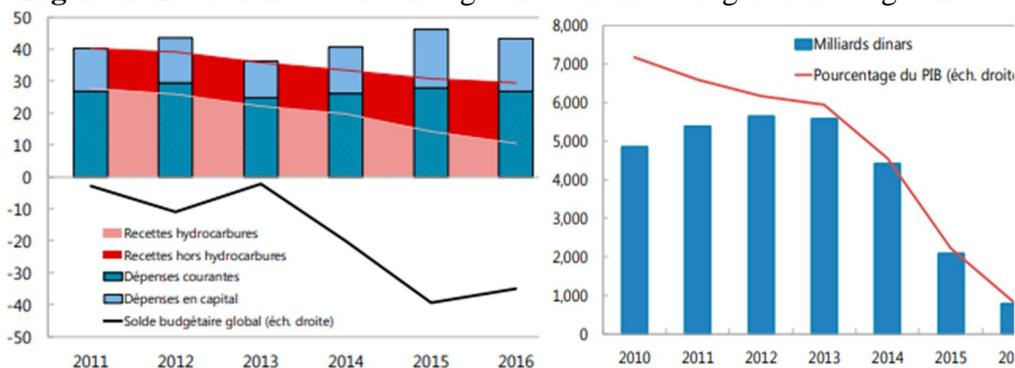
3. L'EVALUATION DES INDICATEURS MONETAIRES POUR LA PERIODE 2011-2016 :

3.1. Diagnostique global de situation budgétaire pour la période 2011-2016:

Globalement, la situation économique de l'Algérie est très anxiogène. Même si le gouvernement vient d'annoncer une hausse de 21% en 2017 comparé à 2016, la baisse des revenus des hydrocarbures est chronique et s'avère très critique pour un pays concentré sur un faible nombre d'activités exportées ou exportables (Boualem, Janvier 2018, P23). La croissance du PIB réel a fléchi quelque peu à 3,5 % en 2016, contre 3,8 % en 2015. L'activité a été portée par la forte croissance du secteur des hydrocarbures.

Les dépenses globales ont été réduites de 3,6 % en termes nominaux, réduction équivalente à 5,8 % du PIB hors hydrocarbures. Même si cette réduction a été inférieure en termes nominaux à celle de 9 % prévue au budget, elle a permis, conjuguée à un dividende exceptionnel de la Banque d'Algérie (BA), de réduire le déficit budgétaire hors hydrocarbures, qui est ainsi passé de 37,1 % du PIB hors hydrocarbures en 2015 à 28,9 % en 2016 (base caisse)³. Le déficit global de 14,0 % du PIB a été essentiellement financé en tirant sur l'épargne du Fonds de régulation des recettes pétrolières qui a atteint son plancher statutaire de 740 milliards de dinars en 2016, et en empruntant sur le marché intérieur. Le déficit budgétaire est resté important en raison d'une baisse continue des recettes d'hydrocarbures.

Figure 1: Evolution du Solde Budgétaire et Fond de régulation budgétaire



Source: Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec l'Algérie, Département de la Communication, FMI, 01 Juin 2017, P8.

3.2. Evaluation des indicateurs monétaires pour la période 2011-2016:

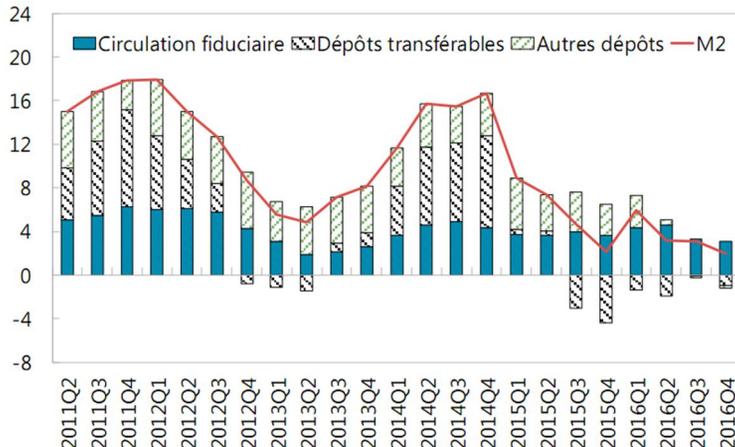
3.2.1. Croissance et déterminants de M2:

La croissance de la monnaie au sens large a ralenti en 2016, principalement du fait d'une baisse des dépôts bancaires, et malgré une diminution des réserves obligatoires.

L'évolution des composantes de la masse monétaire M2 n'est pas aussi contrastée qu'elle l'a été en 2015. L'agrégat M1, qui avait reculé de 3,6 % en 2015, enregistre une hausse de 1,6 % en 2016 sous l'effet de l'augmentation de la circulation fiduciaire (9,5 %) et des dépôts auprès des CCP (7,4 %) malgré la diminution des dépôts à vue dans les banques (-4,2 %) et auprès du Trésor (-24,6 %). En ce qui concerne les liquidités quasi monétaires (dépôts à terme), elles ont aussi baissé, bien que plus légèrement que les dépôts à vue, de 0,81 % contre une hausse de 8,8 % en 2015 (Banque d'Algérie, 2016, P95).

Ces évolutions des agrégats monétaires indiquent, au final, que contrairement à l'année 2015, la baisse des dépôts dans les banques résulte de celle des dépôts des secteurs hors hydrocarbures, notamment les dépôts des entreprises publiques. Elles indiquent aussi la poursuite de la hausse tendancielle de la part de la monnaie fiduciaire dans M2 qui passe de 26,7 % en 2014 à 30 % en 2015 puis à 32,6 % à fin décembre 2016.

Figure 2: Croissance et Déterminants de M2 2011-2016



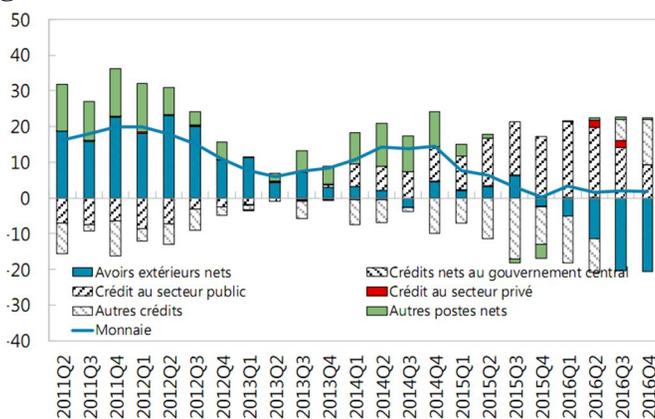
Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P8.

3.2.2. Contribution à la croissance de M2:

Côté actifs, le ralentissement de la croissance de la monnaie au sens large tient au net repli des avoirs extérieurs nets (FMI, 01 Juin 2017, P8).

L'évolution des contreparties de la masse monétaire M2 indique que les crédits du système bancaire à l'Etat, notamment la forte érosion du FRR, constituent encore en 2016 comme en 2015, la source principale de l'expansion monétaire (M2). En effet, la très faible progression de la masse monétaire M2, de 109 milliards de dinars en 2016, résulte, quasiment, de la conjonction de flux positifs liés à l'expansion des flux de crédits à l'Etat de 2 115,3 milliards de dinars et des flux de crédits à l'économie pour 634,4 milliards de dinars (injection de liquidités monétaires) et de flux négatifs liés à la diminution des avoirs extérieurs nets (AEN) de 2 779,4 milliards de dinars (destruction de liquidités monétaires).

Figure 3 : Contribution à la croissance de M2 2011-2016

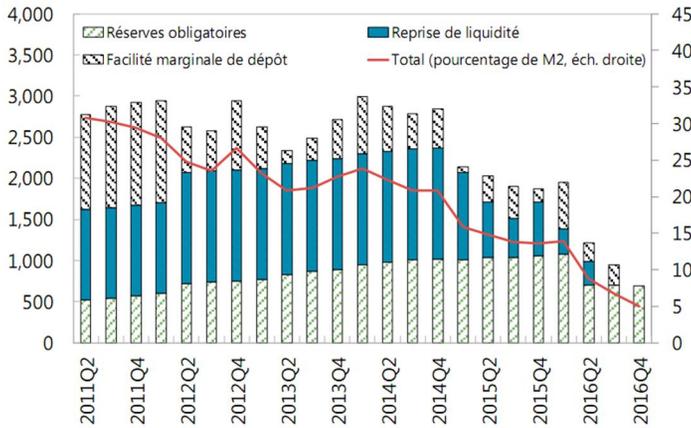


Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P8.

3.2.3. Gestion de liquidité:

L'évolution des facteurs autonomes (ponctions et injections), en dépit du refinancement de la Banque d'Algérie (injection) à partir d'août 2016, s'est traduite par un amenuisement de la liquidité bancaire de 1 011,7 milliards de dinars. Face à la tendance baissière de l'excès de liquidité bancaire, lié au fait que les montants des ponctions de liquidité sont devenus supérieurs aux montants des apports de liquidité (Banque d'Algérie, 2016, P98).

Figure 4: L'évolution de liquidité 2011-2016



Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P8.

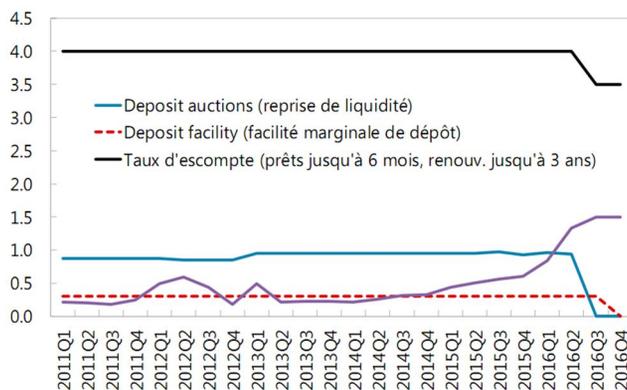
3.2.4. Taux d'intérêt:

A partir de février 2015, la Banque d'Algérie:

- a suspendu les opérations de reprise de liquidité après en avoir réduit graduellement les seuils de reprise et ramener à zéro la rémunération des opérations de facilités de dépôts. Ce qui a incité les banques à offrir leurs excédents de ressources sur le marché monétaire interbancaire,
- a réduit à la baisse le taux de réserves obligatoires de 12 à 8 % en 2016,
- a réactivé les opérations de réescompte d'effets privés et publics et a baissé son taux de 4 à 3,5 % tout en se préparant à lancer les opérations d'Open Market début 2017.

Pour la Banque d'Algérie, ce nouveau taux constitue un signal aux acteurs du marché du crédit, de l'engagement de l'autorité monétaire à promouvoir davantage le financement sain de l'investissement, conjugué à la prudence requise dans un contexte de risque latent de poussées inflationnistes. Ainsi, une instruction relative aux modalités de fixation des taux d'intérêts excessifs a été destinée aux banques et établissements financiers.

Figure 5: L'évolution du taux d'intérêt 2011-2016



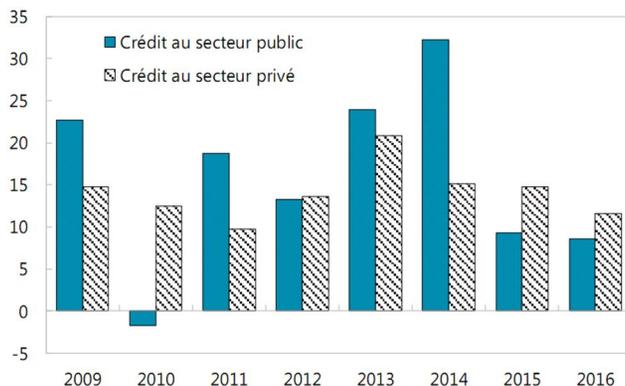
Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P8.

3.2.5. Croissance des crédits:

Par secteurs juridiques et institutionnels et sur la base de la situation monétaire consolidée, les crédits accordés aux entreprises publiques, hors rachats de créances non performantes, ont atteint 3 954 milliards de dinars à fin 2016 en progression de 7,2 % contre 3 957,1 milliards de dinars de crédits accordés au secteur privé (entreprises et ménages), soit une expansion de 10,3 % ; ces évolutions ont abouti à une très légère hausse de la part des crédits au secteur privé, dans le total des crédits à l'économie, qui passe de 49,3 % en 2015 à 50 % en 2016. Pour mémoire, cette part, qui était de 52,8 % en 2013, a baissé à 48 % en 2014 pour remonter à 49,3 % en 2015.

Dans les crédits au secteur privé, les crédits accordés aux ménages, qui sont essentiellement des crédits hypothécaires, ont atteint 536,6 milliards de dinars à fin décembre 2016 contre 465,1 milliards de dinars à fin décembre 2015, soit une hausse de 15,4 %, quasi identique à celle de 2015 (Banque d'Algérie, 2016, P97).

Figure 6: Croissance des crédits 2009-2016



Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P8.

4. LA PROBLEMATIQUE DE GESTION DE LA MASSE MONETAIRE INJECTEE:

4.1. Les amendements apportés à la loi sur la monnaie et le crédit:

La lecture des indicateurs budgétaire affiche une situation critique en termes de financement. Cela a poussé le gouvernement à adopter le financement non conventionnel en portant des amendements à la loi sur la monnaie et le crédit.

La première Loi sur la monnaie et le crédit remonte à avril 1990. Elle a été élaborée par le gouvernement dans le cadre de réformes qui ont modernisé le fonctionnement de la Banque d'Algérie. Elle a été amendée une première fois en 2003 pour devenir l'Ordonnance sur la monnaie et le crédit et a ensuite subi une seconde modification en 2010 (Lounes, 04 Septembre 2017).

Conformément à la loi n° 17-10 du 11 octobre 2017, le Trésor Public peut largement bénéficier des services financiers de la Banque Centrale durant les 5 ans suivis la date d'exécution de cette loi (Loi n° 17-10, 11 Octobre 2017, P4), et en plus de la méthode traditionnelle des prêts et avances, le Trésor sera en mesure de collecter des ressources financières par le biais de nouveaux mécanismes directement et sans les limites traditionnelles fixées par la Loi sur la monnaie et le crédit, comme suit (Djawadi, 13 Septembre 2017):

- Conformément à l'article 46 de la loi sur la monnaie et le crédit, la Banque d'Algérie ne peut pas prêter au Trésor public plus de 10% du total des recettes publiques ordinaires de l'année écoulée. Le Trésor

n'a pu emprunter que 343,5 millions de dinars en 2017 sur la base des recettes totales pour 2016. Le budget a été comptabilisé à 3435 milliards de dinars, hors recettes fiscales pétrolières. Toutefois, avec le nouvel amendement, le Trésor a été exempté de cette condition et a pu ouvrir un compte à découvert sans plafond de crédit et à des conditions plus favorables, ce qui a permis au Trésor public de disposer d'une nouvelle ressource financière non conventionnelle.

- traditionnellement, la banque centrale n'est pas autorisée à acheter des bons du Trésor, sauf sur le marché secondaire (marché des transactions) et auprès des banques commerciales et des institutions financières, mais avec la nouvelle modification elle permettra à la Banque d'Algérie d'acheter des bons du Trésor. Ce qui n'est pas traditionnel dans le processus de financement direct par rapport à ce qui a été fait précédemment.
- Traditionnellement, la banque centrale a seulement souscrit à des titres de haute qualité, et conformément aux règles d'indépendance elle est un opérateur économique indépendant qui gère le marché monétaire en fonction des méthodes d'investissement en vigueur. Ce qui a empêché la banque d'acquérir des "bons du trésor" en raison de son mauvais état "actifs de moindre qualité". Cependant, avec ce schéma de financement non conventionnel adopté, la Banque d'Algérie achètera les actifs financiers du Trésor algérien quel que soit le taux de risque associé, sa qualité financière, et prolongera la durée de ses emprunts. Ce qui fournira une énorme liquidité à la trésorerie pour leur permettre de payer et couvrir le déficit et desoutenir les ressources du Fonds national d'investissement.
- Conformément à la loi sur la monnaie et le crédit, la Banque centrale ne peut pas émettre des argents supplémentaires si ce n'est en fonction de calculs économiques précis sur l'état de l'économie. Cependant, selon le nouvel amendement, la Banque d'Algérie a éliminé cette restriction et elle est en mesure de faire la planche à billets pour répondre aux besoins du trésor public. Ceci est une ressource de financement non conventionnelle pour l'économie.

4.2. La masse monétaire injectée:

La planche à billets tourne à grande vitesse. En effet, l'Algérie a imprimé 19 milliards de dinars pendant Novembre 2017, et cette masse monétaire augmentera à l'horizon de l'année 2019 environ 30 milliards de dollars de nouveaux billets de banque. Ces chiffres ont été communiqués subrepticement par le ministère des Finances.

Table1: L'Evolution Prévisionnelle de la Masse Monétaire 2014-2022 (Mds DZD)

Elements	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Monnaie et Quasi-Mon (M2)	13,66	13,70	13,94	14,95	15,59	16,38	17,29	18,36	19,47
Dépôts Exclu Sonatrach	12,83	13,21	13,44	14,26	14,89	15,66	16,50	17,50	18,58
Monnaie	9,58	9,26	9,54	10,12	10,56	11,11	11,71	12,41	13,18
Quasi-monnaie	4,08	4,44	4,40	4,82	5,02	5,27	5,58	5,94	6,29

Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P33

Ce dernier a expliqué que les besoins de financement de notre pays s'élevaient à 570 milliards de dinars (5,5 milliards de dollars) en 2017, à 1815 milliards de dinars (18 milliards de dollars) en 2018 et à 580 milliards de dinars (5,6 milliards de dollars) en 2019 (Semmar, 14 Décembre 2017).

Table2 : L'Evolution Prévisionnelle des Indicateurs Monétaires 2014-2022 (%)

Elements	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Monnaie et quasi-mon (M2)	14.4	0.3	1.8	7.2	4.3	5.1	5.5	6.2	6.1
Dont: Monnaie	16.1	-3.3	3.0	6.1	4.4	5.2	5.4	6.0	6.2
Crédit à l'économie	26.0	11.3	9.8	6.0	2.0	5.2	7.9	9.2	8.9
Dont: Secteur privé	15.1	14.8	11.6	6.9	2.9	6.3	9.1	10.4	10.1
Ratio liquidité (moy M2/PIB)	79.4	82.6	81.6	79.5	79.5	79.9	80.1	80.3	80.4
Vitesse M2	1.259	1.211	1.225	1.258	1.258	1.252	1.248	1.246	1.243
Crédit à l'économie/PIB	38.4	44.3	47.3	45.5	44.5	44.8	45.9	47.3	48.7

Source: Le Conseil d'administration du FMI, Op. cit. P33

Et afin d'éviter les inconvénients de la planche à billet sur l'économie nationale, tels que l'augmentation du niveau de pression inflationniste et la diminution du pouvoir d'achat des citoyens, les experts ont cité des nouveaux mécanismes de la gestion de la masse monétaire dans le cadre du financement non conventionnel.

4.3. Les nouveaux mécanismes de la gestion de la masse monétaire Injectée:

Selon les recherches antérieures on peut distinguer trois catégories de mesures non conventionnelles (Jean, le 12 Mars 2018):

- Contrôler les anticipations.
- Financer directement l'économie par achat de titres (CreditEasing).
- Augmenter directement la quantité de monnaie en circulation (Quantitative Easing).

Pour l'Algérie, les nouveaux mécanismes proposés sont principalement liés à trois facteurs centraux (Djawadi, 20 Septembre 2017):

- Le taux de surimpression "le volume de la masse monétaire nationale à imprimer": ce facteur est improbable, d'autant que le gouvernement n'a pas précisé officiellement le volume de la masse monétaire qui sera émise du dinar algérien, ainsi qu'elle n'a pas précisé ni annoncé les critères qui seront retenus pour déterminer la taille de ce bloc, ce qui rend prématuré les effets négatifs.
- Le volume réel délibérant et non pas le volume nominal de la masse monétaire imprimée: Compte tenu du niveau élevé de la monnaie nationale par les opérateurs économiques et consommateurs algériens en dehors du système financier formel, on émerge le "Piège de liquidité économique", qui empêche la survie de cette masse sur le marché pour jouer son rôle traditionnel et augmente l'inflation, d'autant plus que les chiffres indiquent qu'entre 35% et 45% de la masse monétaire en Algérie est située en dehors du système bancaire formel, cette valeur est estimée par l'ex Premier ministre à 37 milliards de dollars, tandis que certains sont allés à 60 milliards de dollars. Ces chiffres ne sont que des tensions qui ne reflètent pas précisément la taille du phénomène du fait de la fragilité du système statistique algérien et de la faiblesse des outils d'estimation adoptés.

- Le taux de croissance du volume des transactions commerciales sur le marché intérieur dans la mesure où il peut absorber l'impact négatif de cette nouvelle masse: Ce facteur est attendu, la banque centrale est obligée d'émettre beaucoup plus de monnaie correspondant à la croissance du volume des transactions au sein de l'économie nationale algérienne, ce qui garantit l'équilibre entre la croissance des échanges et la demande sur la monnaie. Ainsi, à la lumière de cet excès, la planche à billet est une mesure nécessaire pour éviter le ralentissement économique.
- Encadrer un mécanisme efficace pour attirer la masse monétaire à court d'argent vers les concessionnaires et la population dans son ensemble

5. CONCLUSION:

L'augmentation de la masse monétaire ou la création d'une monnaie artificielle sans qu'il y ait en contrepartie de la production engendrera de l'inflation, ce qui peut ouvrir la porte à une vraie surenchère financière. Plusieurs économistes algériens préconisent que la Banque d'Algérie doit favoriser le marché financier au lieu d'imprimer des billets pour répondre aux besoins du trésor. Ajoutant aussi, Si ce financement s'adresse aux secteurs productifs concurrentiels en termes de coût/qualité, tenant compte de la quatrième révolution économique mondiale, les tensions à court terme seront amorties par les effets positifs à moyen terme du fait de la création de valeur ajoutée.

Les mécanismes proposés dans l'étude permettent de gérer la masse monétaire, à savoir définir le taux de surimpression pour la détermination de masse monétaire à injecter, se concentrer sur la masse monétaire en circulation et non pas le volume nominales, la prise en compte du taux de croissance du volume des transactions commerciales et enfin adopter une politique afin d'attirer la masse monétaire non mise en circulation. Ces mesures ne sont pas suffisantes, il est impératif d'introduire des réformes budgétaires et structurelles.

Un ajustement budgétaire important a été effectué en 2016, à travers un ensemble de mesures visant à accroître les recettes hors hydrocarbures, à réduire les dépenses courantes, y compris la masse salariale, réformer le

système des subventions et revoir les investissements à la baisse, tout en renforçant leur efficacité.

La mise en œuvre de réformes structurelles demeure nécessaire car la décision du gouvernement d'introduire le financement non conventionnel pour financer l'économie nationale engendrera des conséquences graves notamment l'inflation, ce qui accentue encore plus la crise financière que connaît actuellement le pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, le décret exécutif n° 18-86 du 17 Jomada Ethania 1439 correspondant au 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles des mesures et des réformes structurelles économiques, financières et budgétaires visant à rétablir, au plus tard, dans un délai de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2018, les équilibres de la trésorerie de l'Etat et de la balance des paiements:

- Maîtrise et rationalisation des dépenses publiques,
- Renforcement des capacités de prévision et de gestion des dépenses publiques de l'Etat et modernisation de l'ensemble des systèmes servant à la préparation et à l'exécution du budget,
- Amélioration des recettes fiscales ordinaires
- Rationalisation des importations de biens et services
- Promotion des exportations hors hydrocarbures
- Réforme bancaire et financière pour une diversification de l'offre de financement et une dynamisation du marché du crédit.

REFERENCES:

1. Olivier Hubert, **“Faut-Il Faire Tourner La Planche à Billets?”**. (Décembre 2011). Revue ETOPIA.
2. La loi n° 17-10.(11 octobre 2017). Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire. n° 57.
3. Hakim Ould Mohamed (23/10/2017).**“Financement non conventionnel : Un besoin de 1800 milliards de dinars en 2018”**.Reporters: Quotidien national d'information N°1518.
4. **“What is non-conventional finance?”**. (20/03/2018). The Law Dictionary. Featuring Black's Law Dictionary Free Online Legal Dictionary 2nd Ed thelawdictionary.org.
5. Sandra Balmer. (Février 2007).**“Monnaie centrale et masses monétaires M1, M2 et M3”**, Banque nationale suisse. Fotorotar AG. CH-8132 Egg/ZH.

6. BoualemAliouat. (Janvier 2018), **“La monnaie, le crédit et l’adoption du financement non conventionnel, s’ils sont nécessaires, ne changeront pas tout”**.Revue de presse. Forum des Chefs des Entreprises (FCE). Algérie.
7. Rapport annuel de la Banque d'Algérie.(2016).
8. Rapport FMI. (01 Juin 2017). **“Le Conseil d’administration du FMI achève les consultations de 2017 au titre de l’article IV avec l’Algérie”**. Département de la Communication. FMI.
9. LounesGuemache. (04 Septembre 2017).**“Pourquoi Ouyahia veut amender l’Ordonnance sur la monnaie et le crédit”**. Article publié sur TSA Algérie.
10. Noureddine Djawadi. (13 Septembre 2017).**“Sources de financement non conventionnel pour le Trésor algérien: Les mécanismes de financement modernes dans une économie traditionnelle!”**. Article publié sur: altahrironline.com.
11. Abdou Semmar. (14 Décembre 2017). **“Planche à billets: l’Algérie va imprimer l’équivalent de 30 milliards de dollars de nouveaux billets de banque”**, Article publié sur algeriepart.com.
12. Jean François Goux. (12 Mars 2018). **“La planche à billets”**. Article publié sur: monnaie-finance.com, le 01 Avril 2016.
13. Noureddine Djawadi. (20 Septembre 2017).**“La planche à billet est un mécanisme efficace et n'a pas nécessairement d'effets négatifs sur l'économie ou sur le pouvoir d'achat du citoyen algérien”**. Article publié sur: altahrironline.com.

Un essai d'analyse sur les risques bancaires et les accords de Bâle II

An analysis test on banking risks and the Basel II agreements

GODIH Djamel torqui
Université de Mostaganem, Algérie
goudihdjamel@hotmail.fr

LAZREG Mohammed
Université de Sidi bel abbés, Algérie
m.lazreg222@yahoo.fr

تاريخ التسليم: 2018/04/03، تاريخ التقييم: 2018/05/27 تاريخ القبول: 2018/06/02

Résumé

Le risque est inhérent à l'activité bancaire. Il est inévitable parce que c'est dans la nature de la banque de prendre des risques. Pour autant, ces derniers se doivent de demeurer acceptables dans la mesure où une majorité des ressources est apporté par les déposants et d'autres bailleurs de fonds qu'il conviendra de rembourser à un moment ou un autre. L'objectif central de notre article est de mettre en relief les différents risques bancaires et les accords internationaux de Bâle (Suisse) en la matière d'une part, d'autre part mettre en exergue la réglementation et le contrôle du crédit bancaire en Algérie après les conséquences de la liquidation des banques El Khalifa et de la BCIA.

Le résultat principal de notre article est le suivant : la réglementation prudentielle permet de limiter la probabilité de défaillance d'une banque. Les accords de Bale visent à améliorer la résilience des banques.

Mots clés : Risques bancaires, Les accords de Bâle, Réglementation prudentielle, Contrôle bancaire.

Abstract

The risk is inherent in the banking business. It's inevitable because it's in the nature of the bank to take risks. However, they must remain acceptable to the extent that a majority of resources are provided by depositors and other donors that should be reimbursed at one time or another.

The central objective of our article is to highlight the different banking risks and international agreements of Bale (Switzerland) on the one hand, on the other hand to highlight the regulation and control of bank credit in Algeria after the consequences of the liquidation of banks El Khalifa and BCIA.

The main result of our article is that prudential regulation limits the likelihood of bank failure. The Basel agreements aim to improve the resilience of banks.

Key words: Bank risks, Basel agreements, Prudential regulation, banking supervision.

Introduction

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques externes et internes qui doivent être appréciés. L'évaluation des risques consiste en l'identification et l'analyse des facteurs susceptibles d'affecter la réalisation de ces objectifs. Cette identification doit déboucher sur une cartographie des risques et une évaluation de la perte potentielle récurrente ou exceptionnelle attachés à ces risques soulignent **(Bertin, Godowski et Khelassi ,2013)**.

En effet, toute activité comporte d'une manière ou d'une autre des risques et des dangers. Entreprendre... c'est prendre des risques. A l'instar des institutions financières, les entreprises ne sont pas épargnées par les crises et paraissent plus vulnérables que les banques par l'insuffisance des structures, des moyens, ou des compétences. Mais le succès d'une entreprise dépend notamment de la façon dont elle sait cerner les risques auxquels elle est exposée afin d'éliminer ou de réduire, autant que faire se peut, les dangers ainsi identifiés.

On a coutume de reprocher au banquier, sa trop grande prudence en matière d'octroi de crédit. Le secteur bancaire est souvent l'objet de multiples attaques. Ces attaques prennent quelque fois un tour paradoxal. D'une part, on reproche aux banques une attitude trop frileuse, un soutien insuffisant aux entreprises. D'autre part, on condamne assez souvent la stratégie audacieuse de certaines banques, leur stratégie de croissance et leur prise de risque excessive note en ce sens **(Bouyacoub ,2000)**. L'industrie bancaire est une industrie de gestion du risque. C'est cette gestion du risque qui spécifie l'intermédiation et qui justifie la marge bancaire. Sans risques à gérer, il n'est pas de banque. Cependant, ce qui a changé au cours de la dernière décennie, ce n'est pas tant le poids des risques que la diffusion de ceux-ci ainsi que les modes de gestion qui leur ont été appliqués. De ce point de vue, l'explosion récente des dérivés de crédit oblige à définir en des termes nouveaux le statut de l'intermédiation bancaire. En effet, parallèlement au développement des transactions sur les marchés de capitaux, les investisseurs ont besoin de se protéger contre une trop grande fluctuation du prix de leurs actifs physiques ou financiers. Les produits dérivés peuvent répondre à cette préoccupation. Il s'agit des options, des contrats à terme et, dans une moindre mesure, des warrants. De même, l'externalisation de la gestion des risques par les banques constitue sans doute le changement dont les conséquences sont les plus

importantes du point de vue des institutions financières bancaires en Occident. Elles ont donné à l'externalisation une dimension stratégique en transférant au marché et à des acteurs financiers non bancaires une part croissante de leurs risques. Cette politique d'externalisation s'est appuyée sur deux instruments principaux : la titrisation des créances et les produits dérivés. Les transferts de risque de crédit ont décollé depuis 1988 aiguillonnés par la réforme du ratio de capital (Bâle II); ils sont un puissant accélérateur de l'hybridation entre l'intermédiation bancaire et l'intermédiation par les marchés financiers mettent en évidence (Aglietta et Reberieux ,2004). De fait, les dérivés du crédit ont explosé en 2001 et 2002 lorsque la qualité des crédits s'est détériorée. Les banques se font concurrence pour augmenter leurs parts de marché quand la confiance est haute ; elles se précipitent pour se débarrasser du risque quand la confiance est basse. Les banques soumises à des provisions exigeantes contre le risque non anticipé l'ont massivement transféré à des compagnies d'assurance en mal de rendement sur leurs placements après la crise boursière et la baisse des taux obligataires.

En Algérie, les conséquences de la liquidation des banques El Khalifa et de la BCIA ont mis en évidence le manque de contrôle, le fait qu'elle ait touché les deux plus importantes banques du secteur privé, l'absence d'informations adéquates concernant ces deux banques ou leur tombée tardive, leur liquidation a conduit à une panique générale de leurs déposants d'une part et entamé d'une manière décisive et presque irréversible la confiance des clients sur les institutions financières bancaires privées qui ont retiré leurs dépôts de la plupart de celles-ci pour les placer, soit dans les banques publiques qui bénéficient d'un préjugé favorable d'être garanties par l'Etat, c'est-à-dire de leur remboursement par le trésor en cas de liquidation ou dans les banques étrangères réputées mieux gérées. Aussi, l'affaire Khalifa a dévoilé les failles dans la législation, elle a dévoilé les faiblesses des structures de supervision. Il ne s'agit pas là uniquement de la banque centrale, mais aussi de l'administration des finances. Ainsi, la fonction de supervision passe d'abord par le diagnostic avancé des situations de fragilité financière et par la résolution précoce des faillites afin d'éviter la propagation des risques. Nous espérons dans ce cadre que les accords de Bâle en matière de supervision bancaire en Algérie seront effectifs pour éviter à l'avenir des événements fâcheux à l'instar de la banque Khalifa et de la BCIA.

Dans ce cadre, les nouvelles réglementations et pratiques récentes en matière de gestion des risques bancaires influencent l'organisation des banques et leurs décisions stratégiques. La réforme de Bâle II affecte non seulement les méthodes d'évaluation du risque crédit, mais elle entraîne également la prise en compte des risques opérationnels dans l'évaluation des fonds propres réglementaire indiquer (**Figuet ,2005**).

Un triple questionnement va structurer notre modeste contribution à travers cet article :

- Quels sont les différents risques bancaires ?
- Quels sont les principes du nouveau système appelé : les accords de Bâle ?
- Quelles sont les grandes lignes ayant trait à la réglementation et le contrôle bancaire en Algérie ?

Objectifs et intérêt du thème

Plusieurs objectifs sont mis en évidence dans ce cadre :

- Mettre en exergue d'une manière générale les différents risques bancaires ;
- Mettre en relief les accords internationaux de Bâle en la matière ;
- Mettre en lumière que le secteur bancaire doit être contrôlé et cette mission échoit aux autorités monétaires. En Algérie, la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit remplacée par l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 Prévoit notamment :
 - ✓ La mise en place d'un conseil de la monnaie et du crédit qui agit en tant qu'autorité monétaire édictant des normes et en assurant l'exécution.

Le message central de notre article est le suivant :

En Algérie, les conséquences de la liquidation des banques El Khalifa et de la BCIA ont mis en évidence le manque de contrôle, le fait qu'elle ait touché les deux plus importantes banques du secteur privé. Ainsi, la fonction de supervision passe d'abord par le diagnostic avancé des situations de fragilité financière et par la résolution précoce des faillites afin d'éviter la propagation des risques.

Méthodologie

Nous avons eu recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages et documents pour faciliter notre recherche ayant trait au thème de notre article. Nous tenterons en fait, dans notre partie méthodologique de développer certains apports

personnels quant à la gestion des risques bancaires tout en contribuant modestement à l'amélioration et à l'approfondissement des connaissances à travers de nouveaux éclairages dans le domaine en question.

Aussi, et dans le cadre de notre recherche pour résoudre les questionnements afférents à notre problématique citées ci-dessus, notre article est structurée en plusieurs axes fondamentaux intitulés respectivement :

- Les risques bancaires : un survol théorique ;
- L'analyse des risques bancaires et les préventions y afférentes ;
- Principe du nouveau système appelé accord de Bâle ;
- Réglementation et contrôle du crédit bancaire en Algérie : un aperçu global.

1. Les différents risques bancaires

(Thauvron et Guyvarch ,2007) mettent en relief que le risque est un paramètre fondamental en finance. On parle de risque dès lors qu'une somme future est incertaine dans son montant ou sa date d'apparition. C'est l'alea qui est à l'origine du risque et non le fait que l'on puisse perdre de l'argent.

1.1. Les risques bancaires : un survol théorique

Ayant pour fonction de transformer les caractéristiques des actifs financiers qu'ils achètent et revendent, les intermédiaires financiers supportent naturellement des risques. Ceux-ci traduisent le fait qu'à un instant donné les caractéristiques des actifs et des passifs détenus par l'intermédiaire ne sont pas rigoureusement identiques. L'exposition globale à un ensemble de risques se traduira par une certaine volatilité des résultats, ainsi que par une probabilité non nulle de défaillance. La connaissance des risques bancaires représente un enjeu capital. L'argument principal des partisans de la régulation est lié à la nécessité d'avoir un système bancaire stable qui inspire confiance au monde des affaires. Dans un tel cadre, les agents sont convaincus que les banques honoreront leurs engagements sans interruption et leurs anticipations influenceront positivement toute l'activité économique souligne (Amrouche ,2004). Ainsi, la stabilité du système bancaire s'attache aux phénomènes des crises financières et du risque systémique.

1.1.1. Origine et propagation du risque systémique

La crise systémique fait référence à une situation dans laquelle l'interaction d'un volume croissant de prêts non rentables, l'augmentation des pertes bancaires provoquées par l'instabilité des variables financières et la baisse (la rentabilité des investissements pose la question de la solvabilité d'une banque puis du système financier dans son ensemble). Cette situation entraîne, in fine, des liquidations et des restructurations bancaires et rétroagit à son tour sur l'économie, déclenchant un véritable risque de système. L'expérience des pays ayant connu de telles crises permet de préciser les conditions de leur déclenchement.

1.1.2. Les composantes du risque de système

Pour (Aglietta ,1993) le risque de système peut se définir Comme "*l'éventualité pour une économie qu'apparaissent des états dans lesquels les réponses des agents aux risques qu'ils perçoivent loin de conduire à une meilleure répartition des risques individuels, amènent à élever l'insécurité générale*". Ces interactions, qualifiées d"*externalités négatives*", se fondent souvent, soit sur l'absence de marchés (marchés incomplets) ne permettant pas la séparation optimale des risques, soit sur l'imperfection des marchés ceux-ci ne reflétant pas toute l'information disponible. La crise éclate car les déposants n'ont pas les moyens de mettre en place une solution coopérative. Le point de départ de la crise systémique peut être un choc macro-économique ou sectoriel qui affecte la confiance des déposants dans un ensemble de banques, ou simplement les difficultés de paiement d'une seule banque qui se diffusent à l'ensemble du système, du fait de l'interdépendance bancaire, par un mécanisme de panique bancaire.

1.1.3. L'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information apparaît lorsqu'une des parties contractantes possède plus d'informations que l'autre. Elle se manifeste sous forme de sélection adverse ou d'aléa moral. La sélection adverse se présente avant la transaction, alors que l'aléa moral surgit après. En effet, une fois le prêt octroyé, le principal (le prêteur) ne sait pas comment l'agent (l'emprunteur) va réellement utiliser ses fonds.

Les mauvais emprunteurs peuvent se lancer dans des projets plus risqués pour couvrir le renchérissement du coût du prêt et mettre en péril le remboursement du principal. La théorie de l'asymétrie de l'information révèle une autre source de la vulnérabilité du système bancaire.

En situation d'information asymétrique dans l'appréhension du risque de crédit et dans un contexte de risque endogène non mesurable par les méthodes statistiques des modèles standard d'évaluation, les banques ont pu sous-évaluer le risque et le transmettre à des partenaires financiers qui étaient moins en situation de l'évaluer. Lorsque le risque de crédit est sous-évalué, le transfert n'améliore pas la répartition du risque. Il déplace la fragilité des banques sur les non banques estime (Aglietta, 2005). Plusieurs causes peuvent engendrer une instabilité financière dont le manque d'informations qui peut mener à la panique bancaire.

2. L'analyse des risques bancaires et les préventions y afférentes

(Bodie, Merton, Thibierge, 2011) définissent le risque comme étant l'incertitude qui a un impact sur notre richesse. La gestion du risque est le processus qui évalue l'arbitrage entre les gains et les coûts d'une réduction des risques et qui décide quelle stratégie choisir ; tous les risques sont finalement supportés par les individus, en tant que consommateurs ; parties prenantes des entreprises et autres organisations, ou contribuables.

2.1. Les risques bancaires classiques

2.1.1. L'analyse du risque de non remboursement du crédit

Dans l'hypothèse d'une liquidation de l'entreprise, le banquier s'assure que la valeur liquidative de ses actifs permet de rembourser l'ensemble des créanciers dont la banque.

Aussi, l'analyse financière d'une entreprise consiste en l'étude et l'interprétation de sa situation financière. L'analyste financier se propose d'étudier les comptes d'une entreprise dans le but d'un diagnostic financier. Il entreprend des rapprochements entre divers postes pour déterminer des rapports (ratios) financiers qui mettent en évidence les caractéristiques économiques et financières de l'entreprise. Rappelons, que les normes comptables internationales IAS/IFRS permettent de diminuer l'asymétrie d'information selon deux dimensions : une dimension qualifiée de microéconomique qui permet une meilleure appréhension et compréhension de l'entreprise considérée et une dimension qualifiée de macroéconomique qui permet une meilleure comparaison entre des entreprises de nationalités différentes.

2.1.2. Le risque d'immobilisation du crédit

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant éventuellement au

refinancement de ses crédits. Cet équilibre peut être rompu par un crédit non remboursé à échéance ou encore par la détérioration de la situation financière de l'entreprise emprunteuse conduisant la Banque Centrale à refuser son accord de mobilisation.

2.1.3. Le risque de non paiement des intérêts du crédit

Le banquier apprécie son risque de non paiement des intérêts par l'étude de rentabilité globale de l'entreprise.

La préoccupation du banquier est de deux ordres :

- Les charges d'intérêts imputées au débit du compte du client doivent être couvertes, sinon elles constitueraient une augmentation des concours consentis ;
- L'entreprise doit être en mesure de supporter la hausse de ses charges financières engendrée par les crédits susceptibles de lui être accordés.

Après avoir conduit son analyse des risques, le banquier est amené à décider :

- Soit que l'entreprise présente des risques importants et il ne peut la soutenir financièrement.
- Soit que l'entreprise est capable de rembourser les crédits et il accordera les concours appropriés.

2.1.4. Les autres risques

Des risques complémentaires existent et qui sont liés à la situation économique et à la situation de la banque, nous pouvons citer par exemple :

- Risque systémique, lié à l'interdépendance des banques entre elles ;
- Risque de réputation de la banque, quand elle accumule des pertes importantes ;
- Risque stratégique, quand les orientations de la banque conduisent à ces pertes.

Une autre difficulté soulevée par l'analyse des risques relève de leur processus d'enchaînement. En effet, le déclenchement d'un risque peut entraîner celui d'un autre qui lui-même déclenche le suivant, jusqu'à un enchaînement en cascade de tous les risques.

2.2. L'organisation des risques majeurs

Les autres risques sont considérés comme majeurs : s'ils se concrétisent, ils engendrent des pertes de fonds propres et mettent en cause la solvabilité de la banque. C'est sur ceux que porte le ratio Mac Donough (les accords de Bâle II).

Il s'agit donc :

- Du risque de marché ;
- Du risque de change.

Toutes les entreprises qui exportent et facturent leurs clients en devises ou qui importent et sont facturés en devises supportent un risque de change. Le risque apparaît dès la décision de réalisation de l'opération : achat ou vente (Mollet et Langlois, 2007).

(Chiha, 2009) met en lumière également dans ce cadre, que le risque de change peut être lié à l'activité commerciale en matière de transactions et également, il peut être lié au financement en cas de réalisation d'opérations d'emprunt et de prêt dans une devise étrangère pouvant générer un risque de change sur le capital initial et sur les intérêts.

- Du risque de crédit,
- Du risque opérationnel.

2.2.1. Le risque de marché

Globalement, il s'agit du risque de réaliser des moins-values ou des pertes à la revente des titres détenus. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de cet effet :

- La baisse générale des cours des titres ;
- L'illiquidité du marché des titres à vendre : il n'y a pas suffisamment d'acheteurs ;
- L'obligation de vendre rapidement les titres même à un cours inférieur.

Parmi la mesure, le ratio est calculé sur les titres du portefeuille de négociation (transaction et placement) et sur les produits dérivés.

En quelques mots, l'exigence de fonds propres est fonction :

- Des valeurs marchées des titres au jour du calcul ;
- De leur durée ;
- Des écarts de prix de marché.

2.2.2. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel porte sur l'ensemble des processus de gestion de la banque. Il implique les événements suivants :

- Fraudes internes ;
- Fraudes externes ;
- Pratiques contraires aux lois ;
- Erreurs et fautes envers les clients et produits ;
- Dommages aux biens ;

- Interruption d'activité ;
- Défaillance des processus ;
- Bugs informatiques ;
- Contrats-types mal rédigés ;
- Comptabilité défectueuse.....

La survenance de l'un ou l'autre de ces événements peut être source de perte. La réforme de Bâle II contraint les institutions financières à mieux comprendre, quantifier et surveiller le risque opérationnel. Les banques devraient dans les prochaines années se focaliser sur la collecte des données et les données analytiques de mesure de risque. En se focalisant sur la compréhension et la quantification du risque opérationnel sous toutes ses formes les banques font un pas de géant vers une gestion du risque plus performante. Il est indéniable que la capacité d'évaluer les différents aspects du risque opérationnel est devenue une condition primordiale de la réussite et de la survie de l'institution financière.

2.2.3. Le risque de crédit

Ce risque peut être assimilé au risque de non remboursement du crédit cité ci-dessus. C'est le risque de perte, en cas de défaillance de l'emprunteur. Pour les crédits, il s'agit du risque d'impayé ou risque de défaut. La gestion opérationnelle du risque crédit est la résultante des orientations stratégiques (développement, risque, rentabilité) arrêtées par les organes dirigeants de la banque.

Elle va consister à définir et à mettre en œuvre les outils de gestion du risque approprié aux choix de développement effectués en cohérence avec la politique de maîtrise des risques élaborée par la banque. Rappelons que le risque de crédit a été le premier risque bancaire et financier placé au centre de la réglementation prudentielle. En 1988, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire recommande aux institutions financières de respecter le ratio de solvabilité Cooke, selon lequel le rapport entre fonds propres réglementaires sur actifs pondérés doit être d'au moins 8%. Cependant, dès 1998, le comité de Bâle a lancé des groupes de travail sur la réforme de ce ratio avec comme objectif une convergence entre le capital économique et le capital réglementaire. En fait, la préoccupation du comité de Bâle a été d'aligner le dispositif prudentiel sur les meilleures pratiques de la profession bancaire, notamment en matière d'estimation du risque crédit.

2.2.4. Les risques de la nouvelle finance

(Langlois et Mollet ,2011) soulignent que la mondialisation conduit à une intégration totale des marchés financiers. Un événement qui se produit à un maillon quelconque de la chaîne se répercute sur l'ensemble de celle-ci. En avril 2000, le Nasdaq marché des valeurs technologiques américaines, chute de 27, 17% en un mois, après avoir atteint des sommets vertigineux. L'indice Euro NM ; qui regroupe les principaux nouveaux marchés de valeurs de croissance européens perd également plus de 30% de sa valeur. Cette forte baisse est d'abord celle des valeurs de nouvelle économie et plus particulièrement des groupes liés au secteur de l'Internet. Depuis ; les cours ont chuté. Les turbulences financières conduisent à mettre en place des réglementations prudentielles. Les années 1990 sont celles de la mise en place du contrôle prudentiel des institutions financières et des activités de marché

2.3. Prévention et limitation du risque de crédit

Quels sont les moyens pour se prémunir du risque ?

2.3.1. Les sources d'information

Additivement à ce que nous avons pu développer ci-dessus, nous pouvons ajouter également que les informations qui émanent d'origines diverses peuvent constituer pour le banquier des atouts précieux en matière de prévention concernant une multitude de risques. Il s'agit selon (Bouyacoub ,2000) :

- Des renseignements obtenus du client ;
- Des renseignements obtenus de l'extérieur ;
- Le recours à la Centrale des Risques de la Banque centrale qui permet de savoir si le client est déjà engagé auprès des confrères.

On justifie aujourd'hui le rôle des intermédiaires financiers par leur aptitude à résoudre les problèmes d'asymétrie d'information qui provoquent des défaillances de marchés. Toutefois, il demeure possible de produire l'information sans recourir à l'intermédiation ; par exemple, en demandant à des agences de notation rémunérées par l'emprunteur de collecter et de diffuser publiquement cette information. Il est impératif pour les banques de développer un système d'information susceptible de centraliser au sein de la structure « risques » de la banque l'ensemble des données nécessaires à la quantification et à la gestion des risques bancaires. Les emprunteurs avec des projets d'investissement risqués sont les agents qui ont le plus à gagner si ces projets sont couronnés de succès, et ils sont les

désireux d'emprunter. Cependant, ce sont clairement les emprunteurs les moins souhaitables à cause de leur forte probabilité d'être incapable de rembourser leurs prêts note (Miskhin ,2007).

2.3.2. Comment la banque peut-elle limiter le risque dans le domaine du financement ?

Il existe en ce sens, diverses formes que nous résumons ci- dessous.

2.3.2.1. Limitation des risques par sa division et la surveillance de l'entreprise depuis son entrée en relation avec la banque

Il s'agit pour la banque d'opter pour une diversification de ses emplois en finançant des entreprises ayant des secteurs d'activités différents. La banque doit également aborder l'étude économique et politique de l'environnement de l'entreprise.

2.3.2.2. Limitation du risque par le respect des règles prudentielles

Le processus de surveillance prudentielle vise d'une part à garantir que les banques disposent de fonds propres adéquats pour couvrir l'ensemble des risques auxquels elles sont exposés dans leurs activités, mais également à les inciter à élaborer et à utiliser de meilleurs techniques de surveillances et de gestion des risques.

2.3.2.3: Quels sont les principes essentiels de la surveillance prudentielle ?

- Les banques devraient disposer d'une procédure permettant d'évaluer l'adéquation globale de leurs fonds propres par rapport à leur profil de risque, ainsi que d'une stratégie permettant de maintenir leur niveau de fonds propres.
- Les autorités de contrôle devraient examiner et évaluer les mécanismes internes d'appréciation du niveau de fonds propres et la stratégie des banques à cet égard, ainsi que leur capacité à surveiller et garantir le respect des ratios de fonds propres réglementaires.
- Les autorités de contrôle devraient attendre des banques qu'elles maintiennent des fonds propres supérieurs aux ratios réglementaires et devraient pouvoir exiger qu'elles détiennent des fonds propres au-delà des montants minimaux.
- Les autorités de contrôle devraient s'efforcer d'intervenir rapidement afin d'empêcher que les fonds propres ne deviennent pas inférieurs aux niveaux minimaux correspondant aux caractéristiques de risque ; elles devraient

en ce sens imposer la mise en œuvre de mesures correctives si le niveau de fonds n'est pas maintenu ou rétabli.

3. Principes du nouveau système appelé "Accord de Bâle "

Le 31 décembre 2006, les accords de Bâle II devaient être appliqués par les banques internationales des Pays membres du comité de Bâle. Le texte définitif a été adopté le 26 juin 2004. En Europe, les établissements de crédit des 27 Pays de l'union devaient observer cette nouvelle réglementation prudentielle. Les Pays qui ne sont pas membres du G 10 devaient commencer à l'appliquer à plus ou moins brève échéance. Les accords de Bâle II avaient donc une dimension planétaire. La réglementation prudentielle est de permettre la résilience aux chocs du système bancaire. Elle permet d'atteindre au moins trois objectifs simultanément :

- Assurer le fonctionnement efficace des systèmes de paiement. Toute rupture du système de paiement a le potentiel de dégénérer en crise systémique ;
- Concourir à l'efficacité de la politique monétaire ;
- Protéger les déposants.

La réglementation prudentielle permet ainsi de limiter la probabilité de défaillance d'une banque, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie. Les justifications de la supervision bancaire sont aujourd'hui communément admises. Les discussions se concentrent désormais sur les modalités d'un contrôle efficace des banques, des assurances, des marchés de valeurs mobilières et des autres investisseurs institutionnels qui interviennent. Ainsi, ce sont les défaillances du marché qui justifient traditionnellement l'intervention des pouvoirs publics dans certains secteurs d'activité économique. Dans le secteur bancaire et financier la régulation par les seuls mécanismes du marché se heurte à deux principaux points :

- Les problèmes d'asymétrie d'information, dont pâtissent les déposants ou les petits épargnants ;
- Les effets de contagion (externalités) associés aux faillites bancaires et aux crises financières.

Par conséquent, **le comité de Bâle (Suisse)**, groupe de réflexion d'organisations financières du G10 et de quelques autres pays réunis autour de la banque des règlements internationaux, a lancé en janvier 2001 le processus de mise au point et de mise en place d'un nouveau

système de détermination du capital économique, que les banques doivent détenir pour faire face aux risques qui se présentent à elles.

Les relations des entreprises avec leurs banques vont être touchées par ce nouveau système, qui définira l'adéquation des fonds propres des institutions financières aux risques.

La profession bancaire est actuellement soumise à la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, mise en place en 1988 sous la terminologie de ratios Cooke. Celui-ci avait pour objectif de renforcer la solidité et la stabilité financière du système bancaire international et de promouvoir des conditions d'égalité de concurrence entre banques internationales.

La libéralisation des échanges, l'internationalisation des activités bancaires et l'interdépendance croissante des marchés financiers, notamment à partir des années 80, devaient être accompagnées par une coordination de plus en plus efficace pour la réglementation et une surveillance capable d'harmoniser les conditions de concurrence et de protéger la stabilité et la solidité du secteur financier mondial.

L'échange d'informations sur les principes, pratiques et expériences concernant la réglementation et l'inspection des activités bancaires contribue à améliorer l'efficacité du système de sécurité et de surveillances en les alignant sur les techniques et les innovations les plus performantes.

3.1. Crises bancaires et comité de Bâle

La plus grande complexité du monde bancaire et l'apparition de nombreux produits innovants, mais mal appréhendés, ont incité le régulateur à remettre à niveau une réglementation devenue obsolète et ne représentant plus la réalité des risques encourus par les établissements. En juillet 1988, le comité de Bâle a publié les accords de Bâle, définissant un besoin minimum de capital (relations avec le risque de crédit) pour les banques des pays de l'OCDE, ces accords ont instauré les ratios Cooke.

Dans ce ratio les risques pondérés sont calculés à partir des encours de manière forfaitaire. Les contreparties sont classées par grands groupes de contreparties, et à chaque groupe est affectée une pondération de risque unique.

Une des limites du ratio Cooke est qu'il ne tient pas compte des différences de risques liées aux produits. Ces limites ont conduit le comité de Bâle à publier de nouveaux accords.

Les calculs très forfaitaires de ratios Cooke, s'ils présentaient l'avantage d'être assez simples à calculer, ne prennent pas assez bien en compte la diversité et la complexité des marchés et des produits qui peuvent être utilisés. De plus, ils couvrent principalement des risques de crédit, et, depuis 1996, les risques de marché, laissant de côté des risques opérationnels.

3.2. Champs et date d'application

Bâle II s'applique à toutes les sociétés de portefeuille contrôlant les groupes à dominance bancaire, ainsi qu'à toutes les banques internationales, à tous les niveaux du groupe : ensemble des opérations bancaires, autres activités financières pertinentes, filiales d'assurances, investissements dans les sociétés commerciales au-delà de certains seuils.

Le but de Bâle II n'est pas de durcir les conditions d'accès au crédit pour les entreprises ou pour certains types d'entreprise, puisque l'adéquation du volume des capitaux propres par rapport aux risques encourus doit rester globalement de 8 %.

Le ratio Cooke représente une norme de gestion a posteriori, tandis que l'accord de Bâle II est l'opportunité pour les établissements de tendre vers un véritable outil de pilotage des risques de la banque.

L'accord de Bâle II vise à mettre en place des méthodologies adaptées au contexte de chaque établissement basé sur des pratiques vigoureuses de gestion des risques, garantes de la sécurité des déposants et gages de transparence.

(**Mc Carroll ,2005**) indique que Bâle II est une réforme monumentale : quelque 300 pages de texte, trois études d'impacts mondiales ; un flot incessant d'articles exprimant les réactions de la communauté financière, tant sur le plan académique que technique ; voire politique. Bâle II va beaucoup plus loin que les précédents ratios de solvabilité : de par les nouvelles exigences en matière de gestion, les banques sont affectées jusque dans le pilotage de leurs métiers.

(**Karytis et Nekhili ,2008**) soulignent pour leur part que les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers indissociables dont la finalité est de renforcer les relations entre contrôle interne et externe des risques. Le premier pilier concerne les exigences minimales en fonds propres définies par le nouveau ratio MC Donough. L'objectif du deuxième pilier est de renforcer le processus de surveillance des autorités de contrôle sur les établissements de crédit. Enfin ; le troisième pilier consiste en un dispositif de discipline

par le marché. Il définit les règles à respecter par les banques en matière de communication financière pour permettre au public l'accès en toute liberté aux informations sur l'actif, les risques ainsi que sur leur gestion.

3.2.1. Les objectifs de l'accord de Bâle II

Les accords de Bâle II ont donc pour objectif de réformer le ratio Cooke, afin d'avoir une mise en adéquation plus juste des fonds propres et du profil de risque réel des établissements de crédit. Un nouveau ratio a été créé : **le ratio Mac Donough**. Ce ratio est un ratio de solvabilité, dont le niveau d'exigence reste inchangé par rapport au ratio Cooke (8%), mais dont le calcul du dénominateur est considérablement infini.

L'objectif du comité de Bâle est de faire converger les fonds propres économiques et réglementaires. Pour ce faire, la définition et l'évaluation des risques bancaires ont été améliorées. Le ratio de solvabilité, le ratio MC Donough qui constitue le pivot de la réglementation, est plus exhaustif.

Cependant, la réglementation prudentielle permet de limiter la probabilité de défaillance d'une banque, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie. Aussi, les accords de Bâle visent à améliorer la résistance du système bancaire et financier aux chocs. Un système bancaire et financier solide constitue un élément incontournable de la stabilité macro-économique.

En Algérie, comme nous l'avons souligné ci-dessus les conséquences de la liquidation des banques El Khalifa et de la BCIA ont mis en évidence le manque de contrôle, le fait qu'elle ait touché les deux plus importantes banques du secteur privé, l'absence d'informations adéquates concernant ces deux banques ou leur tombée tardive, leur liquidation a conduit à une panique générale de leurs déposants d'une part et entamé d'une manière décisive et presque irréversible la confiance des clients sur les institutions financières bancaires privées qui ont retiré leurs dépôts de la plupart de celles-ci pour les placer, soit dans les banques publiques qui bénéficient d'un préjugé favorable d'être garanties par l'Etat, c'est-à-dire de leur remboursement par le trésor en cas de liquidation ou dans les banques étrangères réputées mieux gérées. Aussi, l'affaire Khalifa a dévoilé les failles dans la législation, elle a dévoilé les faiblesses des structures de supervision.

Pour (**Bouzar ,2010**) il est devenu inévitable pour les banques d'œuvrer dans le cadre strict des règles prudentielles, fixées par

référence aux recommandations du comité de Bâle I puis Bâle II ; Les banques n'étant pas suffisamment capitalisées, l'application des règles prudentielles contribue à freiner l'octroi de certains prêts. Ainsi. Par exemple, le seuil de 25% de fonds propres mobilisables pour les banques, fixé pour un seul client, empêche de faire face aux grands projets à coûts élevés.

Toutefois ; (Attali ,2008) souligne dans ce cadre ; que les banques n'oseront pas prêter avec autant d'audace qu'auparavant, y compris à des entreprises rentables en raison des problèmes qu'elles peuvent cacher. De plus, les règles fixées par les accords de Bâle II les forceront à augmenter leurs provisions en capital ; et des normes IFRS les forceront à dévaloriser leurs actifs, ce qui réduira d'autant leurs capacités de prêter.

4. Réglementation et contrôle du crédit bancaire en Algérie : un aperçu global

De tout temps, le secteur bancaire a joué et jouera dans l'avenir un rôle stratégique, dans le financement, dans la mesure où il procure une grande partie des capitaux qu'utilisent les différents agents économiques pour l'acquisition de leurs équipements et pour le financement de leur exploitation. Ce rôle d'intermédiation financière joué par les banques présente cependant de nombreux risques dont les plus importantes peuvent se manifester globalement sous trois aspects :

- Soit sous forme d'un dérapage monétaire lorsque les flux financiers ne s'équilibrent pas avec les flux réels de biens et des services (excédent des premiers sur les seconds), ce qui engendre des phénomènes inflationnistes ;
- Soit sous forme d'une absence de maîtrise des mouvements de capitaux avec l'étranger, ce qui a pour corollaire un effet néfaste sur la balance des paiements et sur la stabilité de la monnaie nationale ;
- Soit enfin sous forme d'une insuffisance de protection des dépôts de la clientèle dans les banques, ce qui peut entraîner une perte de confiance préjudiciable à la collecte des ressources.

En raison de toutes ces implications, l'activité bancaire doit être strictement réglementée. D'autre part, le secteur bancaire doit être contrôlé et cette mission échoit aux autorités monétaires.

En Algérie, la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit remplacée par l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 Prévoit notamment :

- La mise en place d'un conseil de la monnaie et du crédit qui agit en tant qu'autorité monétaire édictant des normes et en assurant l'exécution ;
- La création d'une commission bancaire chargée de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés.

4.1. La responsabilité pénale du banquier en Algérie

La responsabilité pénale du banquier est engagée tant en application du droit commun que du droit spécifique à la profession. Les règles de droit commun sont celles qui s'appliquent à tous les dirigeants des sociétés par action : donc des banques et des établissements financiers et les règles de droit spécifiques sont celles qui concernent les dirigeants des banques et établissements financiers.

(Nouioua ,2017) note dans ce cadre que la mise en place du conseil de la monnaie et du crédit (autorité monétaire) au niveau de la banque centrale a fait évoluer la réglementation bancaire et la politique monétaire

Le conseil de la monnaie et du crédit est composé des membres du conseil d'administration de la banque d'Algérie et de trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique et monétaire et nommées par le Président de la république (Mansouri ,2006).

4.2. Quelques aspects sur l'ordonnance N° 03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

L'ordonnance en question a abrogé la loi N° 90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit et maintenu l'ensemble des textes d'application jusqu'à leur remplacement par des règlements pris en application de la présente ordonnance. Cette ordonnance a été modifiée et complétée par les textes suivants :

- L'article 107 de l'ordonnance N° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;
- L'ordonnance N° 10-04 du 26 aout 2010.

L'ordonnance N° 03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit met en évidence à travers ses différents articles ce qui suit :

- La structure, l'organisation et les opérations de la banque d'Algérie ;
- Les attributions et opérations de la banque d'Algérie ;
- Le conseil de la monnaie et du crédit ;
- L'organisation bancaire ;
- Le contrôle des banques et établissements financiers ;
- Le commissariat aux comptes, conventions avec les dirigeants ;
- La commission bancaire ;
- Changes et mouvements bancaires ;
- Sanctions pénales.

(Benachhou ,2015) souligne à cet effet ; que contrairement à la pratiquer d'autres pays, la supervision bancaire et la politique monétaire sont placées entre les mêmes mains celles de la banque d'Algérie. Celle-ci se satisfait régulièrement de la solidité du système bancaire algérien qui respecte les conditions de liquidité et de solvabilité fixées. La solidité financière proclamée des banques algériennes à laquelle la banque d'Algérie veille avec raison ; ne doit pas cacher leur engagement encore déséquilibré en matière de financement de l'investissement des entreprises et la fragilité d'une partie de portefeuille.

4.3. Quelques règlements du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie en matière de règles prudentielles

Depuis le 1 janvier 1992 (instruction N° 34-91 de la banque d'Algérie) du 14 novembre 1991 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, la règle prudentielle que les dénominations Françaises appellent « Ratio Cooke » et anglo saxonne Capital Adequacy Ratio est devenue obligatoire.

L'application progressive de ce ratio aux banques et établissements financiers a été assurée selon des périodicités fixées par instructions de la banque d'Algérie. L'actuel accord sur les fonds propres appelé Ratio Cooke-Bâle I, en tant que rapport entre les fonds propres et les risques pondérés, a permis d'harmoniser avec succès la réglementation des risques de crédit sur le plan international. En complément du Ratio Cooke, un nouveau ratio a été mis en œuvre en 2007 en Europe et en 2008 en Algérie, **il s'agit du ratio MC Donough**. En Algérie, le règlement N°02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements

financiers prévoit ces différents ratios. Aussi, et dans ce cadre, la Banque d'Algérie et la commission bancaire continuent de veiller à ce que toutes les banques réalisent des efforts requis pour l'amélioration durable de leur gestion des risques de crédits, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de ces nouvelles règles prudentielles Bâle II en 2008.

4.4. Règlement CMC N° 92-02 du 22 mars 1992 portant organisation de la centrale des impayés

Ce règlement a pour objet l'installation des structures de la banque d'Algérie, d'une centrale des impayés à laquelle doivent adhérer tous les intermédiaires financiers. La centrale des impayés est chargée d'organiser et de gérer un fichier central des incidents de paiements et des éventuelles suites qui en découlent, de diffuser périodiquement auprès des intermédiaires financiers et de toute autorité concernée, la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites.

4.5. Eléments principaux du règlement du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie N° 02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers

- Le règlement dans son article 2 définit certains risques, notamment le risque de taux d'intérêt global, le risque de règlement, le risque marché, le risque opérationnel, le risque juridique.
- Les articles 3, 4, 5 et 6 mettent en relief le système de contrôle des opérations et des procédures internes.
- Les articles 16-33 mettent en évidence les systèmes de mesure des risques et des résultats.
- Les articles 34-39 mettent en exergue les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Les articles 40-47 expliquent le système d'information et de documentation.

4.6. Règlement CMC N° 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garanties des dépôts bancaires

Ce règlement stipule entre autres :

- Article 2 : les banques ainsi que les succursales de banques étrangères sont tenues d'adhérer dans les conditions prévues par le règlement au système de garantie de dépôt ;
- Article 6 : Le fonds de garantie des dépôts bancaires est géré par la société par actions dénommée « société de garantie des

dépôts bancaires ». Les banques doivent souscrire au capital de la société de garantie des dépôts bancaires qui est réparti à parts égales entre elles.

- Article 7 : Les banques sont tenues de verser au fonds de garantie des dépôts bancaires, une prime annuelle calculée sur le montant global des dépôts en monnaie nationale enregistrée au 31 décembre de chaque année.

Nous constatons entre autres à travers ces différents règlements que la banque d'Algérie et la commission bancaire mettent en évidence les accords de Bâle.

4.7. Règlement CMC N° 08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

Ce règlement du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie a pour objet de fixer le capital minimum que doivent libérer, à leur constitution les banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

L'article 2 du règlement stipule en ce sens : Les banques et établissements financiers, constitués sous forme de société par actions de droit algérien, doivent disposer à leur constitution, d'un capital libéré en totalité et en numéraire au moins égal à :

- Dix milliards de dinars (10.000.000.000.DA).
- Trois milliards cinq cents millions de dinars (3.500.000.000.DA) pour les établissements financiers.

4.8. Règlement CMC N° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers.

- Ce règlement a pour objet de fixer le plan de compte bancaire et les règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers en Algérie.
- Applicable, à partir du 1 janvier, ce règlement met en évidence la nomenclature de la comptabilité bancaire.

4.9. Règlement CMC N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers

Ce règlement fixe les conditions d'établissement et de publication des états financiers. Il stipule entre autres :

- Les états financiers doivent être préparés sur la base des principes comptables et des règles d'évaluation et de

comptabilisation portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux états financiers.

4.10. Règlement N° 09-08 du 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers

Ce règlement à pour objet de fixer les règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers. Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

4.11. Règlement CMC N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers (En application de l'article 103 de l'ordonnance N° 03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit)

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'établissement et de publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

4.12. Règlement CMC N° 02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers (En application de l'article 62 N° 03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit)

Ce règlement a pour objet de définir le contenu du contrôle interne que les banques et les établissements financiers doivent mettre en place, en particulier, les systèmes de mesure et d'analyse des risques et les systèmes de leur surveillance et maîtrise.

4.13. Instruction N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.(En application du Règlement N° 91-09 du 14 aout 1991) et en application de l'article 62 de l'ordonnance N°03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

Cette instruction a pour objet de fixer les règles prudentielles de gestion. Les banques et établissement financiers doivent veiller à tout moment à ce que le montant des risques encourus sur un bénéficiaire n'excède pas certains taux suivants le montant de leurs fonds propres.

4.14. Règlement CMC N°94-12 du 2 juin 1994 relatif aux principes de gestion et d'établissement de normes dans le secteur financier. (En application de l'article 97 de l'ordonnance N° 03-11 du 26

aout 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit)

Ce règlement a pour objet de poser les principes de la normalisation des échanges entre banques, établissements financiers et administrations financières. En effet, suivant l'ordonnance N° 10-04 du 26 aout 2010, les banques et établissements financiers sont tenus, dans les conditions définies par règlement pris par le conseil, de mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace qui vise à s'assurer : de la conformité aux lois et règlement et les respects des procédures.

Conclusion

Arrivé à la fin de notre modeste article ; nous tenterons de mettre en relief une synthèse récapitulative de nos principaux résultats.

Certes, les risques bancaires ont crû de manière exponentielle au cours des dernières décennies, faut-il cependant avoir peur et renoncer au risque ? Le risque n'est-il pas inhérent à l'action et nécessaire au progrès ? Vouloir tuer toute prise de risque ne devient il pas en soi un risque ? La réglementation prudentielle permet de limiter la probabilité de défaillance d'une banque, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie. Aussi, les accords de Bâle II (ratio MC Donough) visent à améliorer la résilience du système bancaire et financier aux chocs. Il est évidemment prématuré de prédire avec certitude les impacts futurs de la réforme de Bâle II. Au niveau mondial, le marché des dérivés de crédit a pris une taille considérable, conséquence d'un gigantesque processus de transfert des risques. Une proportion importante des risques est portée par des investisseurs moins contrôlés que les banques. Cette nouvelle donne ayant trait à ces risques n'est-elle pas la conséquence de la crise actuelle et qui risque d'aggraver le risque systémique et donc l'instabilité du système financier international ? Il y a urgence en la matière afin que soit renforcée la supervision des acteurs financiers non bancaires. Un système bancaire et financier solide constitue un élément incontournable de la stabilité macro- économique. Toutefois, le développement de la société Occidentale n'est- il pas lié à la multiplication des risques ? Le risque bancaire et financier ne constitue t'il pas le miroir de cette société ? La recherche effrénée d'une rentabilité financière maximale, de manière à faire croître la valorisation boursière n'a-t-elle pas été le véritable moteur des dérives financières de ces dernières années ?

En Algérie et dans le contexte des mesures de libéralisation en cours de l'économie, il s'agit pour la banque de soutenir la relance économique dans tous les secteurs d'activité. Les besoins du marché sont importants. Mais cela ne peut se faire que par une autre vision des entreprises et un autre type de relations que celles qui ont souvent prévalu jusqu'à maintenant.

Cependant les pouvoirs publics doivent mettre en exergue avec un suivi rigoureux la réglementation prudentielle pour éviter les expériences du passé (cas d'El Khalifa Bank par exemple).

Bibliographie :

Ouvrage:

- **Aglietta M(1993)**: Comportement bancaire et risque de système. Revue d'économie financière ; Paris
- **Aglietta M. et A. Reberieux (2004)** : Dérives du capitalisme financier. Edition Albin Michel Economie ; Paris, p 216
- **Aglietta M (2005)** : Banques et marchés : le risque systémique n'est plus ce qu'il était. Ouvrage la nouvelle économie bancaire. Economica ; Paris, p 87
- **Amrouche R (2004)** : Régulation, risque et contrôle bancaires. Editions Bibliopolis (Algérie) pp 33-41.
- **Attali J (2008)** : La crise et après ? Editions Fayard ; Paris, 113.
- **Benachenhou A (2015)** : L'Algérie, sortir de la crise. Editions El Diwan, p 247
- **Bertin E, Godowski C ; Khelassi R (2013)** : Manuel de comptabilité et audit. Berti Editions, Alger, p 570
- **Bodie ZVI, Merton R, Thibierge C (2011)** : Finance . Editions Pearson Education France. p 289
- **Bouyacoub F (2000)** :L'entreprise et le financement bancaire. Casbah Editions, Alger, p25.
- **Bouzar C (2010)** : Systèmes financiers : mutations financières et bancaires. Editions El Amel ; p 179
- **Chiha K (2009)** : Finance d'entreprise. Approche stratégique. Editions Houma, Alger, p 233
- **Figuet JM (2005)** : quelques implications stratégiques des accords de Bale II ; ouvrage : management de la banque coordination Lamarque E P ; Edition Pearson Education, Paris, 2005
- **Karyotis C et Nekhili M (2008)** : Stratégies bancaires internationales. Editions Economica ; Paris, p 61.

- **Langlois G, Mollet M (2011)**: Manuel de gestion financière. Berti Editions. Alger, p 182
- **Langlois G et Mollet M (2011)** : Manuel de gestion financière. Berti Editions, Alger, p 78.
- **Mansouri M (2006)** : Systèmes et pratiques bancaires en Algérie. Editions Houma, Alger, p 22
- **MC Carrol V(2005)** : Bale II : La confusion des intentions. Ouvrage : la nouvelle économie coordonné par Pâstre O, Blommestein H, Jeffers E et Pontbriand G . Editions Economica , Paris, pp : 35-41
- **Miskhin F (2007)** : Monnaie, banque et marchés financiers. Editions Person Education France ; p266
- **Nouioua B (2017)** : Le dinar algérien. Passé et présent. Casbah Editions, Alger, p 23
- **Thauvron A, Guy varch A (sous la direction de Burlaud A) (2007)** : Finance. Editions Foucher, Paris, p 1

Réglementations :

- Règlement CMC N° 92-02 du 22 mars 1992 portant organisation de la centrale des impayés, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie N° 02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement CMC N° 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garanties des dépôts bancaires, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement CMC N° 08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement N° 09-08 du 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement CMC N° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.
- Règlement CMC N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et

des établissements financiers, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

- Règlement N° 09-08 du 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

- Règlement CMC N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers (En application de l'article 103 de l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit), www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

- Règlement CMC N° 02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers (En application de l'article 62 N° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit), www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

- Instruction N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.(En application du Règlement N° 91-09 du 14 août 1991) et en application de l'article 62 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

- Règlement CMC N°94-12 du 2 juin 1994 relatif aux principes de gestion et d'établissement de normes dans le secteur financier. (En application de l'article 97 de l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit), www.bank-of-algeria.dz/html/legist.htm.

Analyse économétrique de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : cas des diplômés de l'université de Bejaia.

Econometric analysis of the professional integration of young graduates of higher education: the case of graduates of the University of Bejaia.

Dr DJEMAH Nouara
Université de Bejaia, Algérie.
nghilas@yahoo.fr

تاريخ التسليم: 2018/04/11، تاريخ التقييم: 2018/05/15 تاريخ القبول: 2018/05/26

Résumé :

Les mutations économiques que l'Algérie a connues ces dernières années ont conduit à une augmentation importante du chômage notamment chez les jeunes diplômés de l'université, où les taux du chômage est de 14.1 %, et chaque année, plus de 250 000 nouveaux diplômés arrivent sur le marché du travail.

Face à cette situation, l'Algérie a mis en place et a développé des politiques d'interventions sur le marché du travail dont l'objectif est de créer les conditions d'insertions professionnelles de ces jeunes diplômés.

Malgré ces efforts, force est de constater que le chômage des jeunes diplômés persiste. C'est cette question qui sera traitée dans cet article. Il s'agit dans un premier temps de présenter les différents dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour l'absorption du chômage, et dans temps d'analyser l'influence des variables individuelles sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur de l'université de Bejaia et ce par une approche économétrique des modèles de durées.

Mots clés : dispositifs, chômage, jeune, diplômé, université, modèle de durées.

Abstract :

The economic changes that Algeria has experienced in recent years have led to a significant increase in unemployment, especially among young university graduates, where unemployment rates are 14.1%, and each year more than 250,000 new graduates enter the labor market.

In front of this situation, Algeria has set up and developed labor market intervention policies aimed at creating the conditions for the professional insertion of these young graduates.

Despite these efforts, it must be noted that the important problem of unemployment of young graduates persists. This is the question that will be addressed in this article. First step we will present the various mechanisms put in place by the public authorities for the absorption of unemployment, and in time to analyze the influence of individual variables on the professional integration of education graduates at university of Bejaia, using an econometric approach of time models.

Keywords: devices, unemployment, young, graduate, university, duration model.

Introduction

A l'instar de nombreux pays, le chômage constitue en Algérie un défi majeur et un phénomène redoutable, en raison des conséquences désastreuses qui peuvent en découler au double plan économique et social. Il représente ainsi, pour les pouvoirs publics un enjeu économique et social de première importance puisqu'il est souvent la principale cause du mécontentement des populations.

Pour ces raisons, la maîtrise du chômage apparaît comme une condition incontournable pour garantir la paix sociale et le progrès économique.

Pour réduire l'ampleur du chômage, les pouvoirs publics algériens lui ont souvent réservé une place importante dans les différents plans de développements. Dans ce cadre, de nombreuses actions et dispositifs en direction des jeunes diplômés sont mis en place ces dernières années. Parmi celles-ci, nous citerons les mesures visant le développement des solutions intermédiaires à la création d'emplois durable comme : Le pré-emploi, les dispositifs de création des micro-entreprises (ANSEJ¹, CNAC², ANGEM³), les structures d'accompagnements et de formation (centre d'incubations, maisons de l'entrepreneuriat, centre de facilitation) ce qui permet de réaliser une baisse du chômage significative entre 2004 et 2010, puisqu'il est passé selon les statistiques de l'ONS de 23,3% en 2004 à 11,2% en 2015 pour l'ensemble de la population en âge de travailler.

Cependant, malgré ces efforts, force est de constater que le chômage reste important notamment chez les jeunes diplômés de l'université, où les taux de chômage est de 14,1 % selon le rapport publié en 2015 par l'office national des statistiques. Selon la même source, plus de 250 000 nouveaux diplômés arrivent chaque année sur le marché du travail. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui viennent conforter la tendance déjà souligné par la Banque mondiale en 2010. Ce dernier révèle que trois sur quatre jeunes diplômés algériens de moins de trente ans sont chômeurs. En effet, sur les 250 000 diplômés qui quittent chaque année les bancs des universités du pays, 50 000 se retrouvent sans travail, soit 20%. Les jeunes diplômés sont ainsi souvent contraints d'accepter des emplois précaires, ne correspondant pas à leurs formations. Toutefois, si le chômage est très mal vécu par l'ensemble des chômeurs, il reste que son impact est plus désastreux chez les diplômés de l'université. Il constitue pour les diplômés

¹ Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

² La Caisse Nationale d'Assurance Chômage

³ L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

une roche sur laquelle le rêve d'une belle carrière et d'une promotion sociale caressée pendant leurs cursus universitaires se brise.

Par ailleurs, la concurrence de plus en plus rude imposée par l'ouverture de l'économie algérienne sur la concurrence étrangère pousse les entreprises à demander de nouvelles compétences comme la transversalité, la polyvalence. Or, les formations proposées par l'université algérienne ne favorisent pas ces aptitudes. Il semble que les programmes des formations universitaires n'évoluent pas au même rythme que l'évolution de l'environnement.

Pour plusieurs auteurs (Mohamed Saib MUNETTE 2013), (Djamel FERROUKHI 2005), (Nadjib KHAOULA 2008) le déphasage entre formations universitaires et attentes de l'économie nationale trouve son explication dans l'inadéquation entre la réforme de l'enseignement supérieur de 1971 conçue pour une économie planifiée et les mutations socioéconomiques opérés dans les années 80.

En effet, comme le souligne si bien (D. FERROUKHI, 2005), l'université été réfléchié comme un levier pour l'aboutissement une économie planifié : « *La refonte de l'enseignement supérieur de 1971 a fait de l'université l'instrument privilégié du développement économique et social. L'université est intégrée dans le processus global de planification du développement économique et social* » or, force est de constater que les mutations économiques des années 80 vont remettre en cause le modèle économique des années 70 pour céder la place à une économie de marché, créant ainsi un fossé entre la formation universitaire et les attentes de l'économie nationale. Ceci fait que l'université ne peut jouer pleinement son rôle d'instrument du développement économique, comme le souligne le professeur (Nadjib KHAOULA 2008) dans son article paru dans la revue d'ELBAHITH : « *La politique économique, couplée à la réforme de l'enseignement supérieur de 1971, malgré tout le volontarisme des pouvoirs publics, et la disponibilité de ressources financières appréciables que génèrent chaque année les exportations des hydrocarbures, n'ont pas produit le dynamisme nécessaire à la mobilisation simultanée des acteurs de l'économie et du système de formation universitaire* ».

Comme le note D. FERROUKHI, cette problématique d'inadéquation entre la formation donnée à l'université et les attentes d'une économie en mutation fait que "La détention d'un diplôme n'est plus une garantie contre le chômage" (D. FERROUKHI 2005).

Devant ce constat, les pouvoirs publics pour qui la question d'insertion des jeunes diplômés est posée avec acuité, ont tenté de trouver des solutions dans le système LMD.

Notre contribution s'inscrit justement dans cette tentative de mieux comprendre la question d'insertion professionnelle des diplômés universitaires et les facteurs explicatifs de leurs insertion à travers une enquête de terrain sur les jeunes diplômés de l'université de Bejaia.

I- Les dispositifs algériennes de lutte contre le chômage

Conscients des enjeux de la question de l'emploi, les pouvoirs publics algériens ont accordé une grande importance à cette question. Plusieurs leviers ont été mis en place à savoir :

Le plan de soutien à la relance économique;

Le plan complémentaire de soutien à la croissance;

Le plan de consolidation de la croissance économique ;

Les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ) ;

Les dispositifs de promotion et de création de micro-entreprises (ANSEJ, ANGEM, CNAC).

Pour soutenir ces dispositifs, plus de 350 milliards de DA, soit environ 4,7 milliards de Dollars⁴ ont été consacré pour la politique nationale d'emploi et de résorption du chômage.

1-Les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ)

L'un des premiers mécanismes mis en place par les pouvoirs publics algériens est le DIPJ. Ce programme, créé en 1987 et mis en application une année plus tard, est destiné aux jeunes âgés entre 16 et 24 ans. Son objectif est de motiver les jeunes chômeurs à créer leur activité et ce par des avantages fiscaux accordés sous forme de franchise de la TVA pour acquisition des biens d'équipements jusqu'à la réalisation de l'investissement. Le financement du dispositif est assuré par le fond d'aide à l'emploi des jeunes.

2-Dispositif d'insertion professionnelle (DAIP)

Dispositif mis en place à partir de 1990 suite aux évaluations effectuées sur le dispositif DIPJ. Ce dispositif vise à créer une dynamique de création d'emploi, avec l'aide des entreprises publiques et privées et des institutions et administrations publiques. Ce dispositif concerne les jeunes primo-demandeurs d'emploi. Ces derniers sont pris en charge financièrement dans le cadre de ce dispositif par l'Etat. La gestion de ce dispositif est confiée à l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM.) en

⁴ MOHAMED Saib Musette et al « Le défi de l'employabilité des jeunes dans les pays arabes méditerranéens le rôle des programmes actifs du marché du travail », rapport de la fondation Européenne ETF juillet 2013.

collaboration avec les Directions de l'Emploi de Wilaya (DEW). Le dispositif visait à faire bénéficier les demandeurs d'emploi d'une rémunération mensuelle mais aussi de leur permettre d'acquérir une expérience dans leur domaine professionnel durant leur période d'insertion. Ce dispositif d'insertion professionnelle avait également comme objectif d'encourager toutes autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes à travers notamment des programmes de formation-emploi. Les jeunes insérés dans le cadre du dispositif bénéficient de formation complémentaire, recyclage ou perfectionnement en vue de leur adaptation au poste de travail et de l'amélioration de leurs qualifications. Ces actions de formations sont assurées par plusieurs structures relevant du secteur de formation publiques ou privées, soit au niveau des entreprises publiques ou privées (entreprises d'accueilles) soit auprès de maître artisans ou auprès d'organismes ou d'organisations professionnelles disposant de structures de formation.

3-Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ):

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes est un dispositif qui s'adresse aux jeunes chômeurs dont l'âge est entre 19-35 ans, jouissant d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée et capable de mobiliser un apport personnel déterminé pour le financement du projet. Cette agence a pour mission d'apporter aux jeunes le soutien et l'accompagnement nécessaire pour faire aboutir leurs projets d'investissement et ce par la mise au profit des jeunes l'information économique (création d'une banque de données économique), législative et techniques relative à son activité. L'agence apporte également son soutien par la formation sur les notions de gestion d'entreprises et œuvre pour le développement d'un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.

Ces missions sont assurées par des équipes d'accompagnateurs à partir des antennes réparties à travers les 48 wilayas du pays. Au lancement du projet, l'agence apporte à travers ces agents de l'information, de l'orientation et le conseil relatif à la formulation du projet et d'un business plan (ou étude technico-économique) qui est soumis à la validation d'un Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF), chargé de se prononcer sur l'éligibilité du projet.

Au stade de son entrée en exploitation et de sa montée en puissance, le projet fait l'objet d'un appui en termes de suivi. Des visites régulières sont effectuées pour appuyer la familiarisation des nouveaux entrepreneurs au monde de l'entreprise,

4-La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC a été créée en 2004 .C'est un dispositif de soutien à la création d'activités, visant le développement et la transmission « de la culture entrepreneuriale ». Ce dispositif en tant qu'institution publique de sécurité, (sous tutelle du Ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale) a pour vocation d'atténuer les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique et ce par la mise en application du régime juridique d'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques. Ainsi, dans le cadre du Plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de la politique nationale de lutte contre le chômage, la CNAC s'est employée, à partir de 2004, en priorité à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans.

A coté d'une batterie d'aides et des avantages financiers et fiscaux accordés aux jeunes chômeurs créateurs de micro-entreprise, la CANAC se charge également de l'accompagnement personnalisé durant toutes les phases, la validation des acquis professionnels et l'assistance lors de l'examen des projets par les comités de sélection et de validation. Les investissements à réaliser dans ce cadre reposent exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Il est prévu, en outre, toute une à en direction de toute personne qui satisfait aux conditions d'accès au dispositif notamment l'âge, la situation de chômage, la qualification ou le savoir –faire en relation avec l'activité projetée et la possibilité de participer financièrement au montage de son projet (accompagnement).

5-L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

L'agence nationale de gestion du Micro- Crédit a été créée en 2004. Elle fait partie des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage et la précarité, à travers des microcrédits accordés pour des franges de la population sans qualification et qui ne sont pas éligibles aux dispositifs ANSEJ et CNAN. Ainsi, la cible de l'agence en matière de lutte contre le chômage et la précarité des zones urbaines et rurales est la population féminine et ce en favorisant l'auto-emploi, le

travail à domicile et les activités artisanales et de métiers. A travers les actions de l'agence, les pouvoirs publics visent également le développement économique des zones rurales et la stabilisation des populations en place par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, et par le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des populations.

L'Agence est dotée d'un Fond de Garantie Mutuelle des Micro Crédit —« F.G.M.MC », qui a pour mission de garantir les micro crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au Fond, aux promoteurs ayant obtenus une notification des aides de l'Agence. L'Agence a des annexes au niveau de chaque Wilaya. Elle couvre ainsi l'ensemble du territoire national dont la mission est de soutenir, de suivre, de conseiller et accompagner les bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

II-Quelques données statistiques sur l'emploi au niveau national

Selon les statistiques publiées par l'office national des statistiques en 2015(ONS), la population active en 2015, au sens du BIT, a atteint 11 932000 personnes, dont 2 317 000 sont des femmes soit 19,4% de l'ensemble de la population active. La population occupée pour la même année est estimée, à 10 594 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26,4%. Les femmes constituent un volume de 1 934 000 occupées, formant ainsi 18,3% de la population occupée totale.

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir que le secteur des services marchands et non marchands absorbe 61,6% de la main d'œuvre totale, suivi par le BTP (16,8%), l'industrie (13,0%) et enfin l'agriculture (8,7%). La ventilation selon le secteur juridique fait ressortir que l'emploi dans le secteur privé forme 58,0% de l'emploi total, avec un volume de 6 139 000, soit une quasi-stagnation par rapport à septembre 2014. D'importantes disparités sont observées selon le sexe ; l'emploi féminin se concentre essentiellement dans le secteur public (64,1% de l'emploi féminin total).

Concernant la population en Chômage au sens du BIT, elle est estimée à 1 337 000 personnes, ce qui représente un taux de chômage de 11,2% au niveau national. Elle est de 9,9% auprès des hommes et 16,6% auprès des femmes. L'analyse effectuée par ONS conclue qu'il existe des disparités importantes selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme

obtenu. Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) atteint 29,9%. L'évolution du taux de chômage selon le diplôme entre 2014 et 2015 fait ressortir une régression du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, après la hausse enregistrée en septembre 2014, passant de 16,4% à 14,1%. Par ailleurs, celui des personnes sans qualification a connu un accroissement de 1,2 point (passant de 8,6% à 9,8%), alors que celui des diplômés des instituts de formation professionnelle a augmenté de 0,7 point (passant de 12,7% à 13,4%).

II- Principaux indicateurs du marché de l'emploi à Bejaia (terrain d'étude)

Bien que le taux de chômage au niveau de la wilaya Bejaia (09,06%) soit inférieur au taux national (11,12% en 2015), il constitue à l'instar des autres wilayas le défi majeur pour les autorités locales de Bejaia. Avec une population de plus de 957550 dont plus de 638534 sont en âge de travailler, soit 66,68% de la population globale, leur insertion sur le marché de travail doit être une priorité des programmes du développement local.

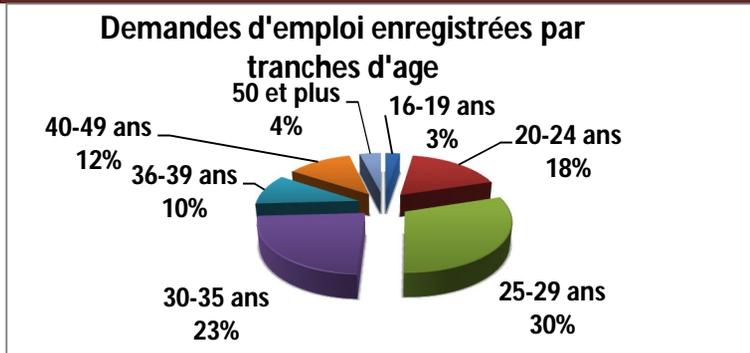
Tableau n°01 : Monographie de la wilaya de Bejaia

Totale population	957550	Taux de chômage	09.06%
Population	320591	Taux d'occu	30.46%
Population o	291633	Taux d'emploi	45.67%
Population en âge de tra	638534	Taux d'	50.22%
Population en ch	29065		

Source : établi à partir des données de l'ANEM de Bejaia 2015

En termes de demande d'emploi, les statistiques communiquées par la direction de l'emploi de la wilaya de Bejaia montrent que le total des demandes d'emploi enregistrées à la fin de l'année 2015 est de 61145, dont 30% appartiennent à la tranche d'âge 25-29 comme le montre la figure suivante. (Figure n°01)

Figure n°01 : Demandes d'emploi enregistrées par tranche d'âge



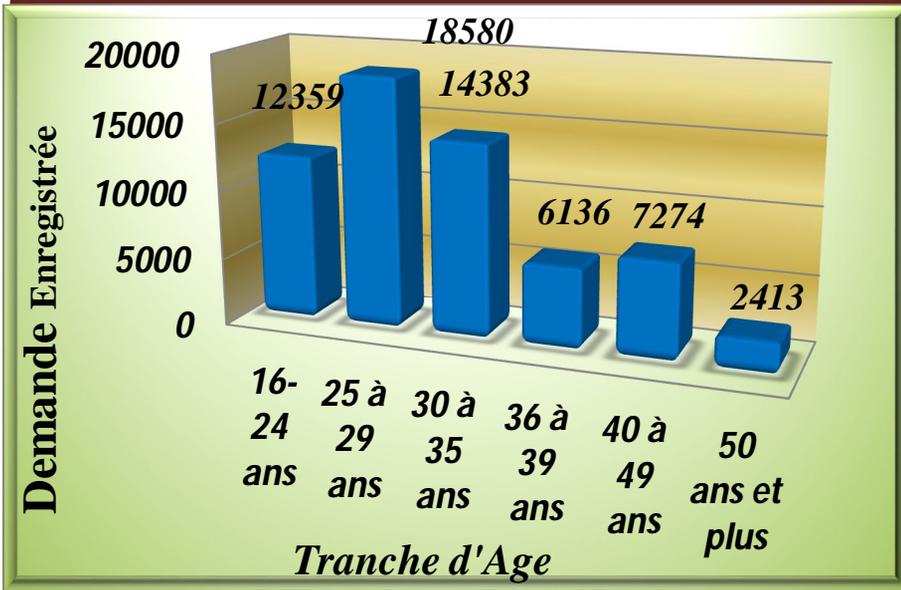
Source : Direction de la wilaya de Bejaia 2015

Par ailleurs, en terme de qualification des demandeurs d'emplois, l'analyse des chiffres montre que sur un total de 61145 demandes d'emploi enregistrées, le personnel qualifié représente 37%, suivi du personnel non qualifié qui représente un taux de 29 %.

Concernant, les offres d'emplois enregistrés, le secteur privé national est celui qui propose le plus d'offres d'emploi dans tous les secteurs avec une offre de 21367 sur 25979, soit 82,24% de l'offre globale, loin devant le public national et privé étranger.

En revanche, la répartition des 61145 demandeurs d'emplois enregistrés durant l'année 2015 nous montre que la moitié (50,59%) des demandeurs inscrits on l'âge inférieur à 30 ans (soit un nombre de 30939). Les demandeurs inscrits âgés de 30 à 49 ans représentent 45.45% de la demande globale (soit 27793 demandeurs d'emploi) enregistrée durant l'exercice 2015. Les demandeurs âgés de 50 ans et plus représentent uniquement 3.94 % de la demande globale (soit un nombre de 2413 demandeurs) comme le montre la figure suivante.

Figure 02: structure de la demande d'emploi de la wilaya de Bejaia



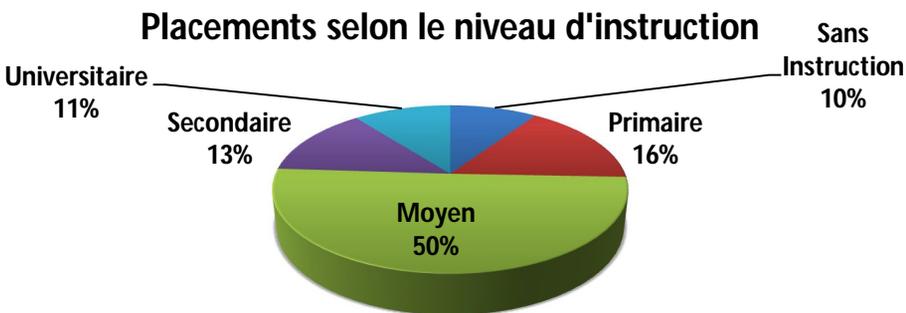
Source : Direction de l'emploi de la wilaya 2015

Dans tous les secteurs qui recrutent, la quasi-totalité des contrats proposés (94%) sont d'une durée déterminée (CDD), ce qui implique leurs réintroductions dans la catégorie de demandeurs d'emploi dès la fin de leurs contrats.

A noté aussi, que le placement hors-DAIP du personnel sans qualification représente la plus grande proportion avec 56 % de placements effectués suivi du personnel qualifié avec un taux de 32%.

En revanche, la moitié des placements effectués hors DAIP (50%) sont des personnes de niveau moyen, les placements de personnes ayant un niveau universitaire ne représentent que 10% de l'effectif global placé, ce qui explique le taux de chômage élevé pour cette catégorie, dont des milliers sortent fraîchement diplômés chaque année.

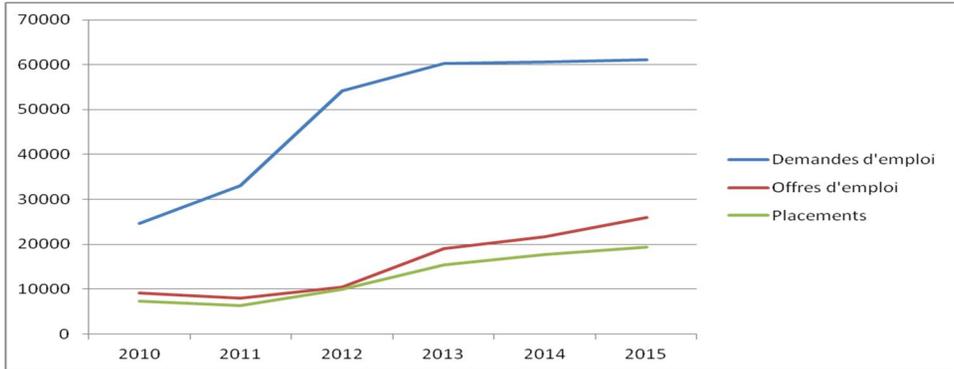
Figure n° 03 : placement selon le niveau d'instruction



Source : Direction de l'emploi de la Wilaya de Bejaia 2015

Concernant les offres d'emploi et les placements réalisés durant la période allant de 2010 à 2015, ils sont en évolution positive, mais avec une tendance plus faible par rapport à la demande d'emploi durant la même période qui a évolué avec une tendance beaucoup plus soutenue comme le montre la figure suivante :

Figure n°04 : évolution de la demande classique 2010-2015



1- Présentation du cadre méthodologique de l'enquête

Notre enquête porte sur un échantillon aléatoire de 1500 diplômés de l'université de Bejaia entre 2010 et 2015 de différentes formations (Ingénieur d'état, magistère, licence, master et DEUA). Afin de réaliser notre étude nous avons opté pour une enquête par questionnaire. Le traitement des données s'est fait par le logiciel SPSS version 18.

2-Démarche économétrique :

Plusieurs modèles économétriques peuvent être utilisés pour modéliser le phénomène de l'insertion, cela dépendra du choix des variables explicatives, de la forme hasard, ainsi que les caractéristiques individuelles et leurs effets sur le déroulement des événements.

Pour l'insertion professionnelle, notre thème d'étude, c'est l'application des modèles de hasards et de survie qui sont très répondues. Les modèles de hasards permettent d'analyser l'insertion c'est-à-dire analyser la durée de chômage et l'accès à l'emploi. L'application de ces modèles nécessite une série de données, collectées à travers une enquête, sur l'ensemble des situations vécues par l'individu au cours de ce processus.

Concernant notre étude, on a opté à l'application du modèle semi-paramétrique, car il intègre l'influence des variables explicatives du processus étudié (caractéristiques individuelles, caractéristiques liées à la formation,...), dont l'écriture la plus simple du modèle est la suivante:

$$h(t, x_t) = h_0(t) \exp(x_t, \beta)$$

x_t : C'est le vecteur des variables explicatives

β : C'est la composante paramétrique du modèle.

3-Les variables retenues dans le modèle

Deux types de variables sont retenus dans le modèle à savoir :

- **variable à expliquer (endogène)**

Nous avons retenus comme variable à expliquer, la durée du chômage sous les contraintes :

- La durée du chômage débute à partir de l'année de l'obtention du diplôme,
- Le chômeur est toute personne sans emploi, disponible pour travailler et qui cherche un emploi.(définition du BIT)

- **Les variables explicatives:**

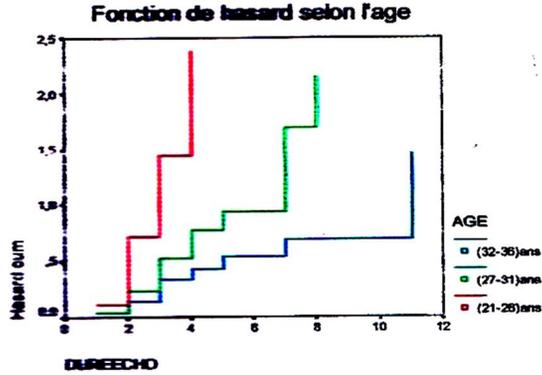
Les variables explicatives que nous avons retenu sont : le Sexe, l'âge, la situation matrimoniale, la nature du diplôme obtenus, le régime d'étude, le domaine d'étude, avoir effectué un stage ou non, effectuer une formation ou non, profession du père, secteur d'activité du père, profession de la mère.

4-Discussions des résultats

Le traitement des données par le logiciel SSPS nous a permis d'identifier le degré d'influence des variables individuelles retenus sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université de Bejaïa est comme suit:

- ✓ La probabilité de l'insertion décroît fortement avec l'âge. Ceci s'explique par la préférence des employeurs d'une main-d'œuvre plus jeune et moins exigeante en matière de rémunération et conditions de travail.

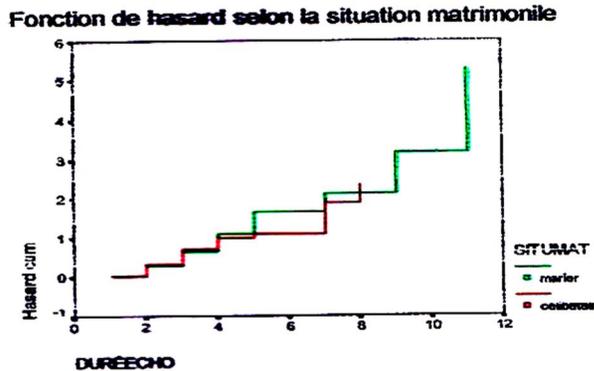
Figure n°05 : la fonction de hasard selon l'âge



Source : établi par nos soin à partir de l'enquête

Selon, le graphe, la situation matrimoniale des diplômés génèrent des écarts importants, la durée de l'insertion est plus courte chez les hommes mariés.

Figure n°05 : la fonction de hasard selon la situation matrimoniale

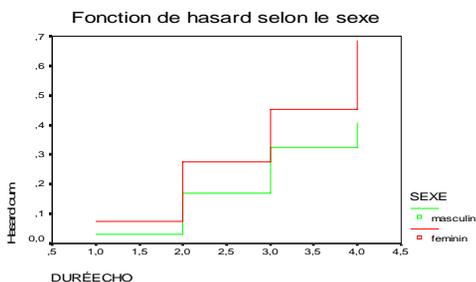


Source : établi par nos soin à partir de l'enquête

La variable sexe

Nous observons que la durée du chômage chez les hommes est moins élevée que celle des femmes. Cela s'explique par la dynamique dans la recherche d'emploi chez les hommes (chercher du travail en dehors de la wilaya) et l'obligation dans notre société pour l'homme d'assumer la responsabilité familiale.

Figure n°06 : la fonction de hasard selon l'âge



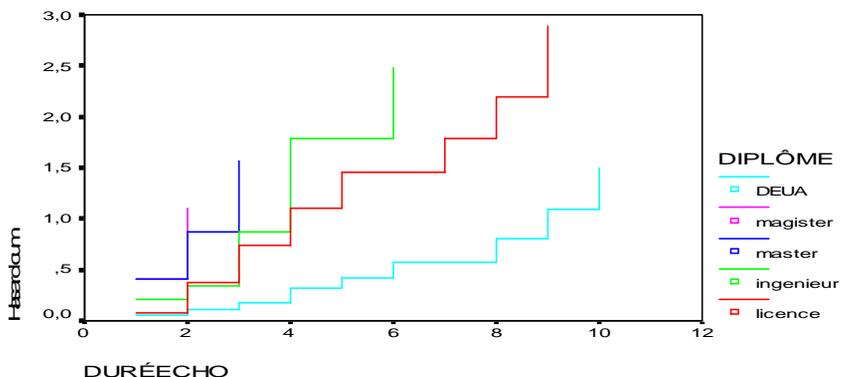
Source : établi par nos soins à partir de l'enquête

- **Concernant le niveau du diplôme:**

Les résultats de notre étude montrent que la probabilité de trouver un poste d'emploi est plus élevée chez les diplômés de niveau supérieur. (Plus le diplôme est élevé, plus l'insertion est plus rapide). A titre d'exemple les diplômés en magistère et master arrivent à s'insérer sur le marché du travail après la deuxième année du chômage.

Figure n°07 : la fonction de hasard selon le niveau des diplômés

fonction de hasard selon le niveau des diplômés



Source : établi par nos soins à partir de l'enquête

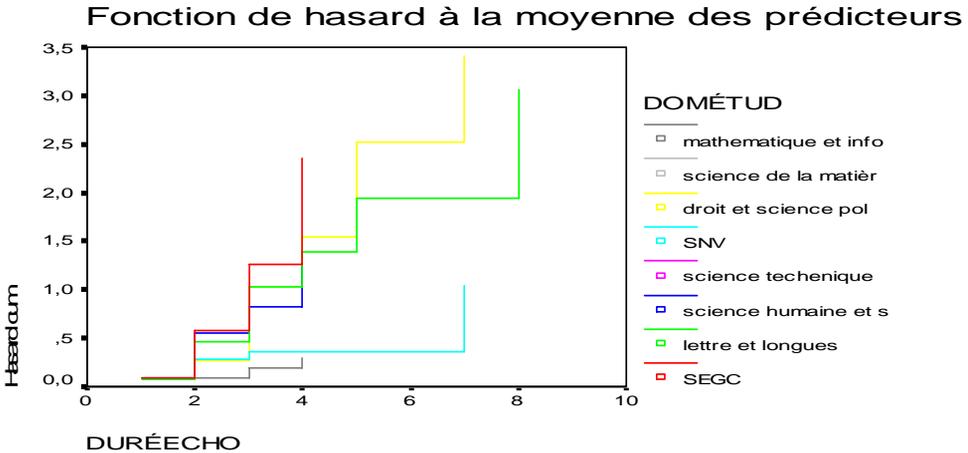
- **Selon le domaine d'études**

Concernant les domaines de formations, notre étude montre que les domaines où l'insertion est plus rapide sont:

- Mathématiques et Informatiques;
- Sciences techniques, Sciences Humaines, Sciences de la matière et SEGC.

En revanche la durée d'insertion la plus longue est constatée dans les domaines suivants:
SNV, Sciences Politiques, Lettres et Langues.

Figure n°08 : la fonction de hasard à la moyenne des prédicteurs

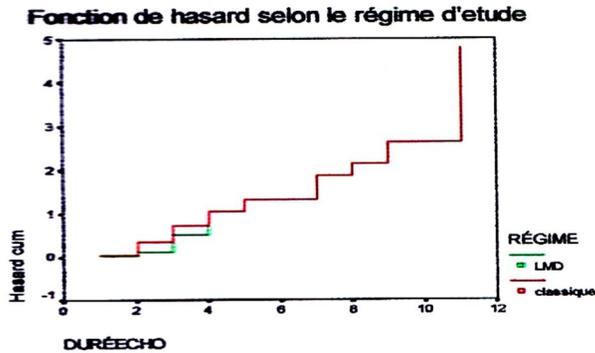


Source : établi par nos soin à partir de l'enquête

- Selon le régime d'étude

La figure N°9, explique la relation entre le régime d'étude et la durée du chômage des diplômés. On remarque, que la durée du chômage des diplômés du système LMD est nettement inférieure à celle des diplômés du système classique, ceci s'explique par la nature du système LMD dont les formations i sont plus adaptées aux attentes du marché du travail où certaines sont même des formations professionnelles.

Figure n°09 : la fonction de hasard selon le régime d'étude



Source : établi par nos soin à partir de l'enquête

Conclusion

Le travail que nous avons effectué nous a donné la possibilité d'avoir une idée sur la situation de l'emploi, du chômage en Algérie et à Bejaia en particulier, ainsi que l'influence des déterminants individuels des diplômés de l'université de Bejaia sur leurs insertion professionnelle.

En effet, pour faire face au chômage, les pouvoirs publics algériens ont mis en place plusieurs programmes et dispositifs d'insertion professionnelle dont l'objectif est de réduire le taux de chômage notamment chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Cependant, malgré les efforts engagés, les résultats enregistrés sont loin des objectifs espérés. C'est pour comprendre le processus d'insertion et les facteurs qui l'expliquent que nous avons menée notre étude. Notre étude consiste à analyser les facteurs individuelles et leurs impact sur la sortie du chômage des jeunes diplômés de l'université de Bejaia et ce par l'application des modèles semi paramétriques.

Les résultats de notre étude nous ont permis de constater l'influence de certaines variables individuelles sur l'insertion de ces derniers, telles que: le sexe, l'âge, le niveau du diplôme obtenu, le domaine d'études.

Cependant, les stages, les formations et la profession de la mère n'exercent pas d'influence sur la durée de l'insertion.

Pour affiner les résultats de la présente étude, certaines analyses supplémentaires peuvent être recommandées. En premier lieu, il conviendrait de compléter la liste des variables (la spécialité, de la série du bac, le salaire souhaité, ...) puis procéder à l'analyse de la durée du chômage du devenir des demandeurs d'emplois à l'issue de leur période de chômage.

Bibliographie

Ouvrages

FEROUKHI F D,(2005) « La problématique de l'adéquation formation – emploi : mode d'insertion et trajectoires professionnelles des diplômés des sciences exactes et de technologie »,ed CREAD Algérie .

GIRET J-F (2000) « *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes* », CNRS éditions, Paris

GOURIEROUX C. (1989), “*Econométrie des variables qualitatives*”, 2^{ème} édition, Economica, collection Economies et statistiques avancées

Greene Wilian, H (1993), *econometric analysis*, Macmilan publishing company, new york .

Revue et rapports

CAHUZAC E., PLASSARD J-M. (1998), "Insertion et durée d'accès au premier emploi des diplômés de l'enseignement supérieur de Tunis", in PLASSARD J-M., BEN SÉDRINE S. (sous la direction de), *Enseignement supérieur et insertion professionnelle en Tunisie*, Presses de l'université des Sciences Sociales de Toulouse.

FOUGÈRE D., KAMIONKA T. (2005), "Econometrics of Individual Labor Market Transitions", Discussion Paper in IZA n°1850.

MUSETTE Mohamed Saib(2014), « Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie », rédigé pour l'ETF working together learning for life, CREAD

MUSETTE Mohamed Saib(2013), « Le marché du travail en Algérie : une vision nouvelle ?, CREAD,Alger

MOHAMED Saib Musette et al (2013) « Le défi de l'employabilité des jeunes dans les pays arabes méditerranéens le rôle des programmes actifs du marché du travail », rapport de la fondation Européenne ETF.

Nadji KHAOUA(2008), « l'entreprise, l'Université et le marché du travail en Algérie :tentative d'analyse », Revue EL BAHITH n°6.

Rabah Arrache (2002), quelques éléments sur l'analyse du processus d'insertion professionnelle, centre d'étude sur l'emploi et la technologie Québec.

Thèses et supports de cours

Karaa A. (1994), "Analyse micro- économétrique des durées de chômage et de la recherche d'emploi en Tunisie", Thèse de Doctorat, Sciences Economiques, Toulouse I.

Philippe SAINT PIERRE (2015), l'introduction à l'analyse des durées de survie support de cours Université Pierre et Marie Curie.